La situation des archives de communautés religieuses : Le cas des Sœurs Grises du Manitoba

par

Jacinthe Duval

Thèse
Présentée à la Faculty of Graduate Studies
pour l'obtention du grade de Master of Arts

Department of History (Archival Studies)
University of Manitoba / University of Winnipeg
Winnipeg (Manitoba)

©2004

Résumé

Les communautés religieuses ont toutes eu un impact indéniable sur l'histoire du Canada. Les archives de ces communautés contiennent donc des documents essentiels à notre histoire. Dans le but d'en vérifier la condition, ce travail consiste en une étude de cas qui cherche à retracer l'évolution des archives d'une communauté religieuse, soit celle des Sœurs Grises du Manitoba. Une telle étude met en lumière certaines des pratiques archivistiques qui se sont révélées déterminantes dans la sélection des documents à préserver, ainsi que sur l'usage qu'on en a fait. On arrive ainsi à mieux comprendre la signification complète du document, non seulement informationnelle, mais aussi symbolique et spirituelle.

Dans la présente recherche, nous allons donc tout d'abord examiner le contexte dans lequel les archives des Sœurs Grises sont créées et gérées. Nous retracerons l'histoire de la congrégation du Manitoba. Nous examinerons en outre les traditions archivistiques et historiques du Québec, du Manitoba français, du Canada et de l'Église catholique qui ont eu un impact indéniable sur les pratiques des religieuses. Cette mise en contexte est essentielle à une meilleure compréhension des forces qui ont suscité la création et la préservation des documents des Sœurs Grises au cours des années. Il s'agit ensuite de retracer les étapes importantes qui ont marqué l'évolution de la pratique archivistique des Sœurs Grises du Manitoba. Dans le cadre de ce travail, nous examinerons en outre les règlements et les coutumes concernant la création et la gestion des documents. Nous nous attarderons ensuite aux problèmes contemporains auxquelles font face les archivistes de communautés religieuses. Ce travail démontre ainsi la richesse de ces archives, ainsi que leur importance. Il met aussi en lumière la crise à laquelle ces communautés doivent faire face aujourd'hui et l'impact que cela pourrait avoir sur notre histoire.

Remerciements

Je tiens à remercier les personnes suivantes pour leur énorme collaboration : Lynne Champagne, Marie-Hélène Duval, Carole Boily, Magali Nayet, Gilles Lesage, Diane Boyd, Michel Lagacé, Carole Barnabé et mon aviseur le Dr. Tom Nesmith. Votre aide m'a été des plus précieuses. Merci.

Liste des abréviations

Dans le cadre de ce travail vous trouverez les abréviations suivantes :

AAQ = Association des archivistes du Québec
ACA = Association of Canadian Archivists
AMA = Association for Manitoba Archives
ASGM = Archives des Sœurs Grises du Manitoba
ASHSB = Archives de la Société historique de Saint-Boniface

Table des matières

Résumé ii

Remerciements iii

Liste des abréviations iv

Introduction 1

Chapitre 1
De la Nouvelle France à la Rivière-Rouge : L'histoire des Sœurs Grises du Manitoba 8

Chapitre 2
Le « milieu ambiant » des archives des Sœurs Grises 43

Chapitre 3
Les débuts des Archives des Sœurs Grises 77

Chapitre 4
Situation actuelle des Archives des Sœurs Grises 112

Conclusion 146

Annexe
Liste des œuvres des Sœurs Grises du Manitoba 153

Bibliographie 157

Introduction

Les communautés religieuses catholiques du Canada sont à un point tournant de leur histoire. Depuis des générations, ces communautés jouent un rôle prédominant dans l'évolution des paroisses et des missions où elles se trouvent. Les archives de ces communautés préservent donc la mémoire non seulement de la congrégation religieuse, mais aussi de la collectivité où elle a œuvré. L'univers des archives des communautés religieuses est encore plein de mystères et reste méconnu de la communauté archivistique en général. On y rencontre autant de variété qu'il y a de collectivités. Cet univers peut être très ouvert et très fermé à la fois. Les préoccupations relatives aux archives religieuses ne sont pas à l'avant-plan des grandes questions de la communauté archivistique. Pourtant, leur avenir est de plus en plus incertain et la crise pointe à l'horizon si elle n'est pas déjà sur nous.

Ce travail consiste en une étude de cas qui cherche à retracer l'évolution des archives d'une communauté religieuse, soit celle des Sœurs de la Charité (Sœurs Grises) du Manitoba. Ces archives sont essentielles à bien des secteurs d'activités dans la société contemporaine. Les communautés religieuses sont essentiellement à l'origine de bien des services aujourd'hui gérés par les gouvernements fédéral et provinciaux comme la santé ou l'éducation par exemple. Les religieux et les religieuses missionnaires ont aussi figuré parmi les premiers à produire des documents écrits concernant un grand nombre de collectivités où elles ont travaillé. L'histoire de ces collectivités et de gens souvent ignorés par les livres d'histoire traditionnels, comme les Autochtones, les personnes qui souffrent de maladies ou qui ont un handicap, les enfants, les personnes âgées ou la vie spirituelle d'une société en sont des exemples. Ce sont les sujets qui se trouvent au cœur des documents des communautés religieuses. Les couvents conservent en outre les dépôts

d'archives les plus utiles à l'histoire des femmes. Deux historiennes affirment que : « Parce que les femmes n'ont émergé que récemment à la surface de l'histoire, on ne retrouve d'elles que fort peu de traces dans les archives officielles. »[1] Or les religieuses conservent une multitude de documents créés par des femmes et concernant souvent d'autres femmes soit mères de familles, enseignantes ou infirmières par exemple. La préservation des documents des congrégations religieuses est donc de toute première importance.

En examinant de près l'histoire de leurs archives dans leur contexte de création et de gestion, on peut mettre en lumière la situation dans laquelle elles se retrouvent actuellement, l'importance de ces archives, et l'impact qu'elles peuvent avoir sur la société. Si, comme l'affirme Tom Nesmith, les archives sont un lieu de médiation entre les documents et le lecteur, l'archiviste doit lui-même bien comprendre le contexte dans lequel le document a été créé et conservé pour veiller à ce qu'on en retire sa pleine valeur.[2] Il s'agit donc, dans ce travail, de retracer les débuts de la pratique archivistique de la communauté des Sœurs Grises du Manitoba au moment de leur fondation en 1844, pour en remonter le cours jusqu'à aujourd'hui. C'est un travail qui a déjà été fait, en quelque sorte, pour d'autres communautés religieuses. Claude Jutras, par exemple, retrace rapidement l'histoire des archives des Filles de Jésus et Christine Turgeon en a fait de même pour les Ursulines de Québec.[3] Par contre, ces récits ne visent vraiment qu'à souligner l'amélioration des services d'archives, et n'examinent pas le contexte dans lequel ces

---

[1] Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont. *Maîtresses de maison, maîtresses d'école : Femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1983, p. 7.

[2] Tom Nesmith. « Still Fuzzy, But More Accurate : Some Thoughts on the 'Ghosts' of Archival Theory », *Archivaria*, n°47, (printemps 1999), p. 145.

[3] Claude Jutras. « Les archives des Filles de Jésus », *Archives*, vol. 24, n°4, (printemps 1993), p. 55-62 et Christine Turgeon. « Les archives des Ursulines de Québec : de l'inaccessible à l'accessible », *Archives*, vol. 23, n°4, (printemps 1992), p. 3-16.

améliorations ont été faites. Ils ne s'intéressent pas vraiment non plus aux problèmes auxquels font aujourd'hui face les services d'archives de ces communautés.

D'autres écrits visent plutôt à examiner certains documents qui sont particuliers aux archives de communautés religieuses.[4] Depuis la publication de l'article de James Lambert en 1976 qui critiquait la politique des archives des communautés religieuses la question d'accès aux documents des religieux et des religieuses fait aussi partie des sujets qui alimentent le plus les discussions.[5] Mais cette question est généralement considérée sans étude des traditions ou des raisons qui pourraient restreindre l'accès aux archives religieuses. La plupart des ouvrages qui traitent de l'évolution et du développement des archives religieuses se concentrent principalement sur les archives de paroisse, négligeant ainsi les communautés religieuses qui sont, en un sens, plus indépendantes du *Code de Droit canonique* qui réglemente aussi la préservation des archives de l'Église.[6] De plus, ces écrits viennent principalement du Québec (où l'Église catholique a joué un rôle clé dans le développement de l'archivistique et de l'histoire) et des États-Unis.

Cette recherche, par contre, tente de retracer l'évolution des archives des Sœurs Grises du Manitoba non seulement en examinant l'histoire de leurs archives, mais aussi en étudiant le contexte dans lequel elles ont été créées et gérées. Il s'agit donc de l'histoire de

---

[4] Voir par exemple : Elizabeth Yakel. « Reading, Reporting and Remembering : A Case Study of the Maryknoll Sisters Diaries » dans I-Chora *Conference Programme and participant's Papers of the First International Conference on the History of Records and Archives*, 2 au 4 octobre 2003, p. 142-150 ou Elizabeth Smyth. « 'Writing Teaches Our Mysteries' : Women Religious Recording and Writing History » dans Beverly Boutilier et Alison Prentice dir. *Creating Historical Memory : English Canadian Women and the Work of History* , Vancouver, UBC Press, 1997.

[5] James Lambert. « Public Archives and Religious Records : Marriage Proposals », *Archivaria*, vol. 1, n°1, (hiver 1975-1976), p. 48-66. Voir aussi : Marion Beyea. « Archives and religious records », *Archivaria*, n°4, (été 1977), p. 208-213 et Shelley Sweeney. « An Act of Faith : Access to Religious Records in English-speaking Canada », *Archivaria*, n°30, (été 1985), p. 42-54

[6] Société internationale de droit canonique et de législations religieuses comparées. *Code de droit canonique*, Ottawa, Conférence des évêques catholiques du Canada, 1984.

l'univers des Sœurs Grises et de l'impact qu'il a eu sur leurs archives et sur leurs pratiques d'acquisition, de description, d'évaluation, d'accès ou de classification par exemple. Ce contexte a également eu un impact sur la valeur et la signification des documents. Le contexte, comme on le verra, prendra une importance nouvelle dans le cas des Sœurs Grises du Manitoba. Parce que la congrégation existe dans un milieu où sa culture et sa langue principale sont en minorité, l'impact du contexte sur la valeur des archives est mis en évidence. Le départ imminent des archives pour Montréal, annoncé par les Sœurs Grises du Manitoba en 2003, nous permet d'évaluer la signification donnée à leurs archives par la collectivité dans laquelle elles ont évolué, et nous permet de faire le point sur une question urgente, soit la fermeture des communautés religieuses et la disparition de leurs archives.

Ainsi, la présente étude de l'évolution des archives des Sœurs Grises du Manitoba se divise en quatre sections. Dans la première partie, il faut retracer l'histoire des Sœurs Grises depuis leur fondation à Montréal, en passant par leur arrivée à la colonie de la Rivière-Rouge, jusqu'à aujourd'hui. Nous pourrons ainsi mieux comprendre la place qu'elles occupent au sein de la collectivité franco-catholique du Manitoba. En plus d'être de nature historique, ce chapitre fait appel à la sociologie en vue de tracer un portrait général des femmes qui ont œuvré au sein de la communauté. Ce chapitre constitue en outre un résumé des œuvres créées par les Sœurs Grises de Saint-Boniface et de celles auxquelles ces dernières auraient participé au cours de leur histoire. Un tel travail nous permet de mieux comprendre les forces qui ont suscité la création et la préservation des documents des Sœurs Grises au cours des années. Il dresse un profil des femmes qui ont créé, géré, et préservé les documents qui forment leurs archives et nous permet de mieux en déterminer la nature et l'importance.

La deuxième partie de ce travail constitue un examen des forces extérieures qui influencent la pratique archivistique des Sœurs Grises du Manitoba. On étudie d'abord

l'évolution de l'archivistique au Québec et au Canada depuis la Nouvelle-France, et la fondation de la Congrégation des Sœurs Grises en 1701, jusqu'à aujourd'hui. De plus, cette deuxième partie passera en revue l'influence d'une deuxième force qui est unique aux congrégations religieuses catholiques, soit l'Église même. Les lois et les coutumes de l'Église catholique en matière d'archives religieuses datent souvent du Moyen-Âge et font partie d'une tradition beaucoup plus ancienne que le pays où les religieuses oeuvrent aujourd'hui. Un autre facteur crucial pour l'évolution des archives des Sœurs Grises est, évidemment, la collectivité où les archives se trouvent aujourd'hui, soit le Manitoba. C'est le Manitoba français qui touche en particulier les Sœurs Grises et qui influe sur l'évolution de leurs archives. Ce deuxième chapitre portera donc en partie sur les discussions qui ont lieu entre la collectivité franco-manitobaine et les religieuses au sujet de la préservation du patrimoine documentaire du Manitoba. Une telle étude du contexte dans lequel les archives ont été formées nous permet de tracer une esquisse de la toile de fonds sur laquelle la pratique archivistique des Sœurs Grises a pris forme.

C'est dans la troisième section de ce travail que nous regarderons de plus près l'histoire des archives des Sœurs Grises du Manitoba. Il s'agit donc d'étudier les étapes importantes qui ont marqué l'évolution de la pratique archivistique des Sœurs Grises. Pour ce faire, il faut tout d'abord retracer l'histoire de la pratique archivistique de la Maison-mère des Sœurs Grises à Montréal puisque c'est sur cette pratique que les Sœurs Grises du Manitoba ont calqué leur modèle de traitement des archives. Il s'agit aussi d'examiner les règlements et les coutumes des religieuses et de l'Église qui dirigent la production, l'élimination et la conservation des documents. Cela nous permettra de mieux comprendre les documents qui se trouvent dans les archives ainsi que leur valeur et la politique qui a mené à leur préservation. Les chroniques et les publications hebdomadaires des Sœurs Grises nous permettent aussi de retracer l'évolution des archives, qui passeront de petits

dépôts de documents éparpillés à un service d'archives géré par des professionnelles. En retour, ces archivistes ont aussi eu un impact sur l'évolution de l'archivistique au Manitoba.

Mais comme l'écrit l'archiviste française Marie-Anne Chabin : « ...les archives, si elles appartiennent au passé, c'est bien l'avenir qu'elles ont à satisfaire ».[7] C'est pourquoi une telle étude ne serait pas complète sans que l'on s'attarde à la situation actuelle des archives et à leur avenir. La dernière partie de cette thèse traitera donc des problèmes contemporains auxquels doivent faire face les archivistes des Sœurs Grises du Manitoba. On y trouvera une description de la situation actuelle du service des archives, de ses succès et de ses lacunes. Une telle étude nécessite des discussions sur les problèmes suscités par les documents électroniques, la question des écoles résidentielles, les relations entre les autorités de la communauté et l'archiviste ainsi que le déclin des communautés religieuses. C'est dans cette dernière partie que l'on retracera l'évolution de la crise à laquelle les archives des Sœurs Grises du Manitoba fait face aujourd'hui et l'impact que le contexte, illustré au cours des chapitres précédents, aura sur l'avenir du patrimoine documentaire de la communauté religieuse dans la province.

Ainsi, par ces discussions, il sera possible de mieux comprendre la nature des archives de communautés religieuses qui représentent une partie importante du milieu archivistique du pays. Le cas des Sœurs Grises du Manitoba illustre bien l'évolution de ces centres d'archives et les problèmes auxquels ils ont eu à faire face dans le passé et auxquels ils font face aujourd'hui. Le milieu des archives de communautés religieuses est en crise et il devient urgent de trouver des solutions pour que le patrimoine de la communauté ne disparaisse pas avec elle. L'univers des archives religieuses est encore à

---

[7] Marie-Anne Chabin. *Je pense donc j'archive : L'archive dans la société de l'information*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 15.

découvrir. Il est unique par ses défis, par son évolution et par ses solutions aussi. C'est ce que l'on va découvrir en suivant l'exemple de l'histoire des archives des Sœurs Grises. Mais pour mieux en cerner le contexte, nous commencerons par retracer les origines de la congrégation.

Chapitre 1 : De la Nouvelle-France à la Rivière-Rouge : L'histoire des Sœurs Grises du Manitoba

Pour mieux comprendre l'histoire des archives des Sœurs Grises, il faut tout d'abord se pencher sur l'histoire et sur les personnes qui les ont produites. On peut retracer l'histoire des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Saint-Boniface (que j'appellerai désormais Sœurs Grises) jusqu'en Nouvelle-France, où la Congrégation des Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal trouve ses origines. Ce sont les traditions, les coutumes, les lois et la foi de ces filles de la Nouvelle-France, et de celles qui leur ont succédé, qui se sont transmises et qui continuent d'influencer les femmes qui oeuvrent aujourd'hui au sein de la communauté des Sœurs Grises de la province du Manitoba. Ce sont ces femmes qui, à travers les âges, ont produit les documents qui se trouvent aujourd'hui dans les archives. Ce sont elles, aussi, qui ont créé et géré les structures administratives dans lesquelles ces documents ont été classifiés et conservés. Il est donc important de s'attarder sur l'histoire des Sœurs Grises du Manitoba afin de mieux comprendre les significations et l'importance des documents qui se trouvent dans leurs archives. Un tel historique nous aidera en outre à mieux dépister quels sont les documents qui n'ont pas été conservés. Et surtout, en traçant un portrait de la « sœur qui a produit les archives », et de la « sœur qui a conservé les archives », on arrivera à mieux comprendre l'évolution des archives des Sœurs Grises du Manitoba.

La création d'une nouvelle congrégation de femmes en Nouvelle-France

C'est en Nouvelle-France que tout commence. Au début du dix-huitième siècle, la colonie française est bien établie. D'après Robert Lahaise et Noël Vallerand, de 1713 à

1744, la population de la colonie passe de 18 479 à 55 009 habitants.[1] La petite communauté française vit d'agriculture, de construction navale et du commerce des fourrures. Sa population est divisée selon les classes sociales qui prévalent en France même si, souvent, ces divisions sont moins prononcées que dans la mère-patrie. Soumise à l'autorité du roi de France, la colonie est surtout dominée par l'Église catholique qui y a planté ses racines dès 1615 avec l'arrivée de quatre Récollets à Québec, suivis des Jésuites dix ans plus tard. La première congrégation religieuse de femmes arrive dans la colonie en 1639. Ce sont les Ursulines qui s'installent à Québec et fondent l'Hôtel-Dieu de Québec sous la direction de Marie de l'Incarnation. En 1653 Marguerite Bourgeoys fonde la Congrégation de Notre-Dame puis, en 1657, Jeanne Mance fonde l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie (Montréal). La même année, les Sulpiciens arrivent à Ville-Marie. C'est un événement important dans l'histoire des Sœurs Grises puisque cette communauté fournira longtemps des directeurs spirituels à la congrégation et à ses supérieures.

C'est dans ce contexte que naît celle à qui l'on attribue la fondation de la communauté des Sœurs Grises, Marguerite d'Youville. Marguerite Dufrost de Lajemmerais est née en 1701 à Varennes. Son père, le capitaine Christophe Dufrost de Lajemmerais est arrivé en Nouvelle-France en 1687. Descendant d'une famille noble, il est respecté dans la colonie pour ses prouesses militaires. Son épouse, Marie-Renée de Varennes, n'a rien à lui envier. Fille de Gauthier de Varennes, gouverneur de Trois-Rivières, et petite-fille de Pierre Boucher de Boucherville ancien gouverneur du même endroit, Marie-Renée de Varennes confère ainsi ses lettres de noblesse à la famille de Marguerite. Malheureusement, après avoir passé deux ans chez les Ursulines, la petite fille de Varennes pleure la mort de son père à l'âge de sept ans. Réduite à la pauvreté avec la

[1] Robert Lahaise et Noël Vallerand. *La Nouvelle-France 1524-1760*, Outremont, Lanctôt Éditeur, (2e édition), 1999, p. 167.

mort de Christophe, Marguerite doit rester auprès de sa famille pour aider sa mère. En 1721, lorsque sa mère épouse en secondes noces Thomas Sullivan, Marguerite déménage avec sa famille à Montréal. C'est là qu'elle rencontre François-Madeleine You de la Découverte qu'elle épouse en 1722. Le couple aura six enfants dont deux seulement atteignent l'âge adulte. Le 4 juillet 1730, François Youville meurt d'une pneumonie. Marguerite d'Youville, alors âgée de 29 ans, se retrouve seule avec ses deux enfants et les nombreuses dettes de son époux.

Depuis 1727, Marguerite d'Youville est membre active de la Confraternité de la Sainte-Famille fondée en 1663, à Montréal, par Barbe d'Ailleboust et le Père Chaumonot. Sous la direction du Père Louis Normant du Faradon, un Sulpicien, Marguerite d'Youville devient une des membres les plus actives de cet organisme de charité. Au fil des années, elle acquiert de plus en plus de responsabilités, dont la formation des postulantes. Elle devient ensuite assistante puis directrice de la Confraternité. C'est alors que le père Normant lui suggère d'ouvrir une maison pour les plus démunis de la ville de Montréal. Le 31 décembre 1737, son fils aîné, François, étant parti pour le Séminaire de Québec, Marguerite d'Youville s'associe à trois autres femmes, soit Marie-Louise Thaumur de La Source, Catherine Cusson et Marie-Catherine Demers, pour ouvrir une maison d'accueil pour les pauvres, les invalides et les personnes âgées. Cet événement marque les débuts de la future communauté des Sœurs Grises.

Sous la direction morale du Père Normant le petit groupe de femmes fonctionne comme une communauté religieuse. Leur travail dans leur maison particulière est entrecoupé d'exercices religieux quotidiens. Leur mode de vie, qui a inspiré les règles et les coutumes que la congrégation observe aujourd'hui, est adopté sous la direction des Sulpiciens. Mais le groupe de femmes n'est pas reconnu par les autorités religieuses et politiques de la colonie. En fait, elles ne le souhaitent pas. La communauté de Marguerite

d'Youville fait partie d'un mouvement global qui touche les communautés de femmes dans le milieu catholique romain de l'époque. Alors que l'Église du Moyen-Âge avait réussi à enfermer les femmes dans leur cloître, les obligeant ainsi à vivre retirées du monde, les nouvelles communautés qui se forment à partir du XVII[e] siècle désirent travailler dans le monde. Au XVII[e] siècle, selon le code de droit canonique, les religieuses doivent demeurer cloîtrées. Cependant, comme l'a démontré Marguerite Jean, certains ordres féminins apparaissent de 1600 à 1950, lesquelles cherchent plutôt à unir l'action apostolique avec la vie religieuse.[2] Ainsi, au cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles, de nouvelles congrégations de filles séculières se multiplient dans un effort de se soustraire à la vie contemplative. Elles sortent des couvents et travaillent avec la population locale. Par contre, comme l'indique Sioban Nelson, elles apportent le cloître avec elles dans les uniformes qu'elles portent et leur vie communautaire. « *Cloaked in its mystique, and rendered invisible by their political*

[2] Marguerite Jean. *Évolution des communautés religieuses de femmes au Canada de 1639 à nos jours*, Montréal, Fides, 1977, p. 12. Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne notent aussi : « À l'origine des communautés, on trouve le plus souvent des femmes dont l'activité est déjà organisée ou en voie de structuration. Leur disponibilité est si profondément engagée qu'elle en heurte le scepticisme de l'autorité constituée. Si bien qu'elles finissent par se voir conférer une reconnaissance officielle. » Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne. *À la recherche d'un monde oublié : Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, Montréal, Le Jour Éditeur, 1991, p. 168. Le Vatican récupérera éventuellement son autorité sur ses nouvelles communautés. En 1900, le Pape Léon XIII reconnaît les religieuses actives officiellement comme de vraies religieuses malgré l'absence du cloître et des vœux solennels. En 1901, le *Normae* impose le cloître partiel et interdit aux religieuses d'en sortir seules. En 1906, Pie X crée la Sacrée Congrégation pour les religieux, chargée de surveiller ces communautés religieuses. En 1917, un nouveau code de droit canonique oblige la révision des coutumes et des droits particuliers des communautés. En 1930, les constitutions des communautés religieuses ont à peu près toutes la même trame juridique. En 1950, la bulle *Sponsa Christi* de Pie XII renforce les règles du cloître pour les religieuses actives. Jo Ann Kay McNamara. *Sisters in Arms : Catholic Nuns through Two Millenia*, Cambridge, Harvard University Press, 1996, p. 613.

conservatism, their obedience to authority, and their submergence of individuality, the sisters managed to create a place for themselves in but not of the world. »[3]

Au XVIII[e] siècle, lorsque le groupe de Marguerite d'Youville commence à travailler dans les rues de Montréal, la situation n'est pas favorable à la création d'une nouvelle communauté religieuse. En France, on voit naître les débuts du mouvement philosophique anti-religieux. En Nouvelle-France, l'Église souffre de l'absentéisme des évêques, d'une administration divisée et des effets des guerres de Succession d'Espagne et d'Autriche. Mais surtout, le roi de France, Louis XIV, contrôle de près sa colonie et ce dernier ne veut plus de communautés religieuses en Nouvelle-France. Celles-ci lui coûtent trop cher et augmentent le pouvoir de l'Église dans la colonie. Ce n'est qu'en 1745, lorsqu'un incendie détruit leur maison, que la communauté de Marguerite d'Youville décide de mettre en commun leurs biens et de prononcer des engagements. Mais dès les premières lignes de ces engagements primitifs approuvés par le roi de France, la communauté insiste à dire qu'elle ne forme pas une communauté religieuse.[4] Néanmoins,

---

[3] Sioban Nelson. *Say Little, Do Much : Nurses, Nuns, and Hospitals in the Nineteenth Century*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2001 p. 14

[4] Les engagements se lisent comme suit : "Les signataires se défendent cependant de vouloir par elles-mêmes former une nouvelle communauté, même si en substance elles s'engagent à vivre une vie communautaire bâtie à partir des conseils évangéliques :

Nous soussignées, à la plus grande gloire de Dieu, pour le salut de nos âmes et le soulagement des pauvres, désirant sincèrement quitter le monde et renoncer à tout ce que nous possédons, pour nous consacrer au service des pauvres : Nous nous sommes unies par le seul lien de la pure charité (sans vouloir de nous-mêmes former une nouvelle communauté), pour vivre et mourir ensemble; et afin que ladite union soit solide et permanente, nous sommes convenues unanimement et avons promis, de notre propre et libre volonté, ce qui suit :

1. De vivre désormais ensemble le reste de nos jours, dans une union et une charité parfaite, sous la même et seule conduite de ceux qu'on aura la charité de nous donner, dans la pratique et fidèle observance du règlement qui nous sera prescrit, dans la soumission et l'obéissance entière à celle d'entre nous qui sera chargée du gouvernement de cette maison, et dans une pauvreté et désappropriation universelle : mettant dès à présent tout ce que nous possédons, et tout ce que nous possèderons dans la suite, en commun, sans nous en réserver la propriété, ni aucun droit d'en disposer, en faisant, par le présent acte, don pur et simple et irrévocable entre vifs aux pauvres, sans qu'aucune d'entre nous,

les premières règles de vie de celles qui allaient devenir les Sœurs Grises[5] sont écrites par le Père Normant et même si le groupe peut oeuvrer à l'extérieur des murs d'un cloître, il est tout de même rapidement placé sous l'autorité de l'Église. Le petit groupe de femmes se prépare ainsi à la lourde tâche qui les attend.

Au XVII[e] siècle, les Hospitalières de Dieppe et Jeanne Mance avaient fondé l'Hôtel-Dieu de Québec et l'Hôtel-Dieu de Montréal. Mais les hôpitaux sont rapidement débordés. C'est ainsi que François Charron de La Barre obtient en 1694 l'autorisation du roi de France d'établir un hôpital général à Montréal. Pour réaliser ce projet, Charron fonde la communauté des Frères hospitaliers de Saint-Joseph-de-la-Croix (mieux connus sous le nom de frères Charron). Lorsque le fondateur meurt en 1719, sa communauté gère, en plus de l'Hôpital général, quelques petites écoles dans les environs de Montréal. Mais, suite à une mauvaise gestion financière, l'Hôpital général est au bord de la faillite. En 1747, croulant sous le poids des dettes, les Frères hospitaliers se retirent de l'administration de l'Hôpital et la communauté disparaît. C'est alors qu'à la suggestion du Père Normant, les Sœurs Grises prennent en charge l'administration de l'Hôpital général de Montréal en 1747, soit dix ans après leur fondation. En 1753, après avoir promis de rembourser toutes les dettes de l'Hôpital général, le groupe de femmes dirigé par Marguerite d'Youville

---

ni aucun de nos parents y puissent rien prétendre après notre mort, pour quelque cause que ce puisse être, à la réserve néanmoins des biens-fonds, si aucun il y en a, dont nous pourrons disposer à notre volonté.

2. De consacrer sans réserve notre temps, nos jours, notre industrie, notre vie même au travail, et le produit mis en commun pour fournir à la subsistance des pauvres et de nous.

3. De recevoir, nourrir et entretenir autant de pauvres que nous serons en état d'en faire subsister par nous-mêmes, ou par les aumônes des fidèles." Cité dans Marguerite Jean. *Op. cit.*, p. 54.

[5] Les Soeurs de la Charité de Montréal ont hérité du surnom de Soeurs Grises dès leurs débuts. On soupçonne l'époux de Marguerite d'Youville de s'être rendu coupable de contrebande d'alcool. La population de Montréal se moquait donc des religieuses qu'elle accusait de boire l'alcool frelaté en les appelant soeurs « grises » ou ivres. Pour se rappeler leurs origines, les femmes décident donc d'adopter un costume gris et assurent ainsi la survie de leur surnom.

prend officiellement en charge l'administration de l'Hôpital général de Montréal. La même année, le roi Louis XV leur envoie les lettres patentes approuvées par l'évêque et autorisant la formation d'une communauté de douze femmes sous le nom de Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, généralement connu sous le nom de Sœurs Grises. Elles marchent ainsi dans les traces des Filles de la Charité, première communauté à oeuvrer dans le domaine hospitalier. Fondée par Vincent de Paul et Louise de Marillac en 1617, cette communauté devient ainsi, selon Sioban Nelson, l'ancêtre de l'infirmière.[6] La règle écrite par Saint Vincent de Paul domine ainsi les constitutions des religieuses hospitalières. Ces règles insistent sur l'importance des œuvres sur la prière.

En 1751 les Soeurs Grises ouvrent leur premier noviciat et, en 1755, elles fondent une communauté religieuse reconnue officiellement par l'Église et les autorités de la colonie. Il n'y aura pas d'autres nouvelles fondations dans la colonie avant 1840.[7] D'ailleurs, ce n'est qu'en 1865 que le pape Pie IX en fait une communauté religieuse reconnue officiellement par Rome. Enfin, en 1880, le pape Léon XIII approuve leurs constitutions. La petite communauté dirigée par leur supérieure, Marguerite d'Youville, suit toujours les règles de vie établies par le Père Normant jusqu'à la publication du *Recueil des règles et constitutions à l'usage des Filles séculières administratrices de l'Hôpital général de Montréal, dites Sœurs de la Charité*, par le Père Montgolfier (toujours un Sulpicien), en 1781. Bien que sous l'autorité de l'archevêque de Québec, les Sœurs Grises demeurent ainsi sous la direction spirituelle des Sulpiciens. Toutes leurs dépenses et

---

[6] Sioban Nelson. *Op. cit.*, p. 18.

[7] De 1608 à 1760 cinq communautés féminines sont venues ou ont été fondées dans la colonie : les Ursulines, les Chanoinesses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, les Hospitalières de Saint-Joseph, les sœurs de la Congrégation Notre-Dame et les sœurs Grises de Montréal. Bernard Denault et Benoît Lévesque. *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975, p. 45. En 1760, la Nouvelle-France compte 215 religieuses. La plupart de ces femmes sont nées dans la colonie. Nive Voisine. *Histoire de l'Église catholique au Québec (1608-1970)*, Montréal, Éditions Fides, 1971, p. 16.

leur personnel devaient êtres approuvés par l'archevêque, l'intendant et le gouverneur de la colonie. La communauté est dirigée par une mère supérieure élue à vie, assistée par l'assistante et la maîtresse des novices. Le corps administratif de l'hôpital est constitué de l'assemblée des douze composée des douze religieuses qui forment la communauté.

Mais en 1759, tout change. Montcalm est défait sur les Plaines d'Abraham et en 1763, la Nouvelle-France n'est plus. Bien que les Sœurs Grises demeurent toujours sous l'autorité de l'archevêque de Québec (et plus tard l'archevêque de Montréal), elles doivent aussi se soumettre à l'autorité du gouverneur anglais et du roi d'Angleterre. Les communautés religieuses perdent ainsi la gratification royale en plus des dons des fidèles qui quittent la colonie en grand nombre. En 1763, 12 000 Canadiens quittent le pays pour regagner la France. La population passe donc de 8 300 habitants en 1760 à 5 733 habitants en 1765.[8] Ce n'est qu'en 1818 que l'Église acquiert définitivement son droit d'existence au Canada. De plus, à partir du milieu du dix-neuvième siècle, l'Église catholique connaît une croissance phénoménale au Québec et se met à étendre ses missions sur tout ce qui allait devenir territoire canadien et une partie des États-Unis.

C'est sous le régime anglais que les religieuses ajoutent à leurs tâches le soin des orphelins qui sont alors nombreux dans la colonie. Bien que leur première mission ait été auprès des pauvres, les soins aux malades, aux orphelins et aux aliénés prend vite le dessus. Les Sœurs Grises en viennent rapidement à dominer le domaine des soins de santé à Montréal. Grâce à une administration efficace et aux nombreuses entreprises des religieuses, l'Hôpital général de Montréal n'est plus endetté et s'impose comme établissement de soins de santé. En 1771, la première supérieure et fondatrice des Soeurs Grises, Marguerite d'Youville, s'éteint. Les oeuvres de la communauté se multiplient sous

[8] Albina Fauteux. *Love Spans the Centuries : 1642-1821*, volume 1, Montréal, Meridian Press, c1915, 1987, p. 169.

la direction des supérieures Thérèse-Geneviève Coutlée suivie de Marguerite Dorothée Trottier de Beaubien malgré les limites imposées par les lettres patentes de Louis XV. C'est aussi sous la direction de Mère Marguerite Dorothée Trottier de Beaubien, élue en 1833, que s'entame le mouvement missionnaire de la communauté. Les premières s'installent à Saint-Hyacinthe au Québec, avant de se disperser un peu partout dans le Bas-Canada. Elles ne tarderont pas, d'ailleurs à sortir des frontières de la colonie. En 1817, l'Église catholique dirigée par M^{gr} Joseph-Octave Plessis reçoit l'autorisation des autorités britanniques de se diviser et d'étendre son influence à l'extérieur des frontières du Bas-Canada. C'est dans les terres de Rupert que l'Église jette son dévolu. En 1818, M^{gr} Plessis accepte la proposition de Lord Selkirk et de la Compagnie de la baie d'Hudson d'envoyer quelques missionnaires à la Rivière-Rouge. C'est ainsi que les abbés Joseph-Norbert Provencher et Sévère Dumoulin, accompagnés du séminariste Guillaume Edge, arrivent dans la colonie en 1818 pour y établir les fondations de l'Église catholique dans l'Ouest nord-américain.

Les Sœurs Grises au Manitoba

Le futur évêque du diocèse de Saint-Boniface (créé en 1848), M^{gr} Provencher, passe de nombreuses années à chercher une communauté de femmes religieuses qui puisse se charger de l'éducation de la population catholique de la colonie de la Rivière-Rouge. Au cours des années, il avait essayé à plusieurs reprises d'ouvrir une école industrielle pour femmes dans la colonie. Il espérait ainsi encourager une vie plus sédentaire chez la population métisse, qui vivait surtout de la chasse, en enseignant aux femmes comment exploiter une industrie agricole. Comme la plupart de ses contemporains, Provencher

percevait la femme blanche comme un outil civilisateur.[9] Il espérait ainsi réussir à « civiliser » la population métisse grâce à la présence d'institutrices « civilisées ». En outre, comme le soulignent Jean Hamelin et Nicole Gagnon, l'Église catholique considérait la femme comme « ... la forteresse de la civilisation chrétienne et la meilleure armée ouvrière de l'Église... ».[10] Provencher a même songé à créer une communauté religieuse native de la région mais ses plans ne se concrétisent pas. De plus, l'école industrielle qu'il avait réussit à ouvrir doit fermer ses portes en 1841 lorsque la Compagnie de la baie d'Hudson coupe ses fonds. Devant le manque de ressources financières, les difficultés de recrutement d'enseignants et la dispersion des habitants, Provencher n'envisage plus qu'une solution pour assurer l'éducation de la population de la Rivière-Rouge, l'embauche d'ouvrières de l'Église. En 1841, déjà, il avait approché les Ursulines. Cependant, comme celles-ci forment une communauté cloîtrée, on décide qu'elles ne conviennent pas aux besoins de la colonie. Le futur évêque place ensuite tous ses espoirs sur la communauté des Amantes de la Croix établie au Kentucky, aux États-Unis, mais celles-ci refusent son invitation. Enfin, le 19 octobre 1843, à la suggestion de l'évêque de Montréal, M^{gr} Ignace Bourget, Provencher frappe à la porte des Sœurs Grises de Montréal.[11]

En échange de trois religieuses, le missionnaire de Saint-Boniface offre aux Sœurs Grises, outre les frais du voyage, une maison, une ferme avec 100 arpents de terre et une dotation de 500 livres. C'est une offre qu'étudie avec attention la mère supérieure des

---

[9] Selon Jo Ann Kay McNamara, à partir de 1790 : « *Women were universally seen as the major civilizing force, and sisters often were the first white women in a new field.* » Jo Ann Kay McNamara, *Op. cit.*, p. 583.

[10] Jean Hamelin et Nicole Gagnon. *Histoire du catholicisme québécois*, Montréal, Éditions du Boréal Express, tome I, 1984, p. 330.

[11] Ignace Bourget, né en 1799 à Saint-Joseph-de-la-Pointe-à-Lévy, a été évêque coadjuteur (1837-1840) puis évêque de Montréal de 1840 à 1876. Chef de file de l'ultramontanisme, il attire ou fonde un grand nombre de communautés religieuses au Canada. Il démissionne en 1876 et meurt en 1885 à Sault-au-Récollet. Tiré de Jean Cournoyer, *La mémoire du Québec : de 1534 à nos jours*, Montréal, Stanké, 2001, p. 188.

Sœurs Grises, Élizabeth McMullen, qui décide de suivre les traces missionnaires de celles qui l'ont précédé. La demande de Provencher est donc acceptée officiellement le 22 octobre 1843. On décide alors que l'institut des Sœurs Grises de Saint-Boniface portera, comme à Montréal, le titre d'Hôpital général. Celles-ci auraient la même mission que les sœurs de la maison-mère, soit l'éducation de la jeunesse ainsi que le soin des pauvres, des infirmes et des malades. Les Sœurs Grises de Montréal entament ainsi leur premier élan missionnaire à l'extérieur du Bas-Canada. En 1845, elles installeront une communauté à Bytown (Ottawa) pour ensuite s'étendre vers l'Ouest et le Grand Nord canadien, aux États-Unis, en Afrique, au Japon, en République Dominicaine et en Amérique du sud.

En novembre 1843, quatre religieuses sont sélectionnées pour la mission de la Rivière-Rouge. Sœur Marie-Louise Valade est nommée supérieure du couvent de Saint-Boniface, et Sœur Eulalie Lagrave oeuvre en tant qu'assistante. Sœur Gertrude Coutlée (dite Saint-Joseph) est nommée maîtresse des novices, et Sœur Hedwidge Lafrance conseillère.[12] Le 24 avril 1844, peu après l'érection du vicariat apostolique de la baie d'Hudson et de la baie James alors sous la direction de M^{gr} Provencher, les quatre religieuses entament un voyage difficile jusqu'à la Rivière-Rouge. Le trajet se fait en canot le long des pistes empruntées par les voyageurs. Plusieurs lettres conservées dans les Archives des Sœurs Grises de Saint-Boniface témoignent encore des épreuves que celles-ci

---

[12] **Marie-Louise Valade** est née à Sainte-Anne-des-Plaines en 1809. Au cours de sa carrière religieuse elle avait agi en tant qu'assistante et conseillère. En 1843, elle était économe des Soeurs Grises de l'Hôpital Général de Montréal. Elle est morte à la Rivière-Rouge en 1861.
Eulalie Lagrave est née en 1805 à Saint-Charles et est devenue Sœur Grise en 1823. Elle est morte en 1859.
Gertrude Coutlée est née à Les Cèdres en 1819 et s'est jointe à la communauté des Soeurs Grises en 1838 sous le nom de Sœur Saint-Joseph. Elle est morte à la Rivière-Rouge en 1897.
Hedwidge Lafrance est née à Pointes-aux-Trembles en 1815. Elle a prononcé ses vœux en 1840 et est morte à la Rivière-Rouge en 1882. Voir : Société historique de Saint-Boniface et Ligue féminine du Manitoba (1985). *Femmes de chez nous.*, Saint-Boniface, Éditions du Blé.

doivent traverser pour enfin accoster sur les rives de Saint-Boniface le 21 juin 1844. C'est donc déjà à partir de cette époque qu'on entrevoit la création de leurs archives. Elles emménagent, peu après, dans une vieille maison de pierre en attendant la construction de leur couvent. Mais la demeure est en très mauvais état et en janvier 1845, le froid de l'hiver les oblige à déménager dans l'évêché.

Les quatre femmes se mettent à la tâche dès leur arrivée. En 1844, les deux principales agglomérations catholiques sont Saint-Boniface et Saint-François-Xavier. La paroisse de Saint-Boniface ne compte encore que quelques habitations en rondins, une église et un palais épiscopal. L'économie repose principalement sur la Compagnie de la baie d'Hudson et la population catholique, majoritairement métisse, vit surtout de la chasse alors qu'une partie de la population commence à vivre d'agriculture. Il n'y a plus d'école dans la colonie et c'est pourquoi Sœur Saint-Joseph ouvre une école pour garçons dans le sous-sol du palais épiscopal. De même, Sœur Lafrance ouvre une école pour filles. Sœur Lagrave se charge du soin des pauvres et des malades. Elle enseigne en outre le catéchisme aux gens de la rivière Sale. Avec Mère Valade, elle apprend aussi le métier de fileuse sous la direction d'Ursule Grenier, afin de mieux pouvoir l'enseigner ensuite aux jeunes filles de la colonie.[13] L'année qui suit leur arrivée les met à l'épreuve puisqu'elles doivent faire face à des épidémies de dysenterie et de rougeole, suivies d'une vague de chaleur qui détruit les récoltes. Le travail des religieuses est ralenti par le manque de main-d'œuvre. N'ayant pas de postulantes, la petite communauté ne peut augmenter ses effectifs sans l'aide de Montréal.

---

[13] Ursule Grenier, tisserande de profession, est arrivée à la colonie de la Rivière-Rouge de Montréal le 22 juin 1838. Engagée par l'abbé Sévère Dumoulin à la demande de Provencher, elle est embauchée par la Compagnie de la baie d'Hudson pour enseigner dans l'école industrielle de la colonie. Lorsque la Compagnie annonce qu'elle ne paiera plus son salaire en 1841, Ursule Grenier est embauchée comme cuisinière par Andrew McDermot. Luc Dauphinais. *Op. cit.* p. 119 et 126.

En 1846, deux autres religieuses, les Sœurs Ouimet (qui retourne à Montréal en 1849) et Gosselin, arrivent à la Rivière-Rouge accompagnées d'une postulante, d'une fille de cuisine et d'un homme à tout faire. La postulante ne restera cependant pas longtemps au service des Sœurs Grises. Le 31 décembre 1847, les religieuses quittent l'évêché pour enfin s'installer dans leur nouveau couvent qui fait face à la rivière Rouge. Elles héritent en outre d'une ferme de 122 acres qui s'étend derrière le couvent, sur une partie des terres qui avaient appartenu aux soldats du régiment des Meurons. De cette terre et de leurs travaux de tissage, les religieuses arriveront à tirer quelques revenus et des provisions. Comme l'affirme Luc Dauphinais : « Ainsi les Sœurs Grises sont non seulement enseignantes, infirmières, amies des pauvres et orphelines, mais aussi cultivatrices et tisserandes. »[14] L'année suivante, la communauté compte neuf religieuses et plusieurs pensionnaires. En 1849, mère Valade se rend à Montréal pour assister au Chapitre général. Elle en profite pour visiter différents établissements de sa communauté dans le dessein d'y trouver la main-d'oeuvre nécessaire pour ses oeuvres de la Rivière-Rouge. Il n'y a que la maison de Saint-Hyacinthe qui accepte de lui céder une jeune sœur professe nommée Justine Dupuy-Fisette. Elle ramène aussi à la colonie deux postulantes nommées Marie-Louise Ford et Christine Lespérance. Mère Valade profite en outre d'un legs pour embaucher deux hommes qui s'occuperont d'exploiter la ferme.

La petite communauté souffre aussi du manque d'argent. L'Église de M^{gr} Provencher est loin d'être riche et ne peut financer la communauté religieuse qui doit subvenir à ses besoins tout en continuant sa mission d'aide aux pauvres et aux malades. Les Sœurs Grises ouvrent donc un pensionnat dans l'espoir que le prix payé par les parents les plus riches pour l'éducation de leurs filles puisse alléger les soucis économiques de la petite congrégation. Mais la seule religieuse qui connaît l'anglais (langue de la section la

[14] *Ibid.*, p. 288.

plus riche de la colonie), Marie-Louise Ford, quitte le noviciat en 1852. Mère Valade réussit alors à obtenir deux nouvelles religieuses. La communauté de Bytown leur prête la sœur Curran pour une période de deux ans et la sœur Pépin arrive de Montréal. Ces deux dernières prennent en main la direction du pensionnat dès leur arrivée le 11 septembre 1853. Marguerite Dunn, une postulante de Bytown, est chargée de l'enseignement de l'anglais, sœur Curran de la musique, sœur Pépin du français et sœur Lespérance du dessin.[15] Le pensionnat des Sœurs Grises offre donc ainsi une bonne éducation pour jeunes filles et ne tarde pas à attirer un bon nombre de pensionnaires. On en compte quinze à la fin de 1853.[16]

Cependant, l'entreprise est momentanément mise en veilleuse en 1854, alors que des ordres provenant de la Maison mère de Montréal vient tout faire basculer. En effet, selon Marta Danylewycz, l'archevêque de Montréal, M^gr^ Ignace Bourget, tente au cours de son mandat d'encourager l'uniformisation des constitutions des communautés religieuses placées sous son autorité.[17] Il trouve donc inacceptable que les communautés des Sœurs Grises à l'extérieur de Montréal ne puissent suivre les mêmes règles de vie et pratiques que celles qui sont en vigueur à la maison-mère. Alors que les Sœurs Grises de Montréal gèrent un pensionnat gratuit, par exemple, les Sœurs Grises de la Rivière-Rouge ont besoin de l'argent du pensionnat pour survivre. M^gr^ Bourget craint que cette pratique mette éventuellement fin aux services gratuits offerts par les religieuses. De plus, les missions ne peuvent adhérer à la structure administrative des Sœurs Grises de Montréal dirigée par le

---

[15] Selon Jo Ann Kay McNamara : « *Girls being educated in the convent were expected to learn the social graces : dancing, singing, drawing, even acting.* » Jo Ann Kay McNamara. *Op. cit.*, p. 536.
[16] Luc Dauphinais. *Op. cit.*, p. 195.
[17] Marta Danylewycz. *Taking the Veil : An Alternative to Marriage, Motherhood, and Spinsterhood in Québec, 1840-1920*, Toronto, McClelland and Stewart, 1987, p. 48.

Conseil des douze, pour la simple raison qu'elles ne sont pas assez nombreuses.[18] En 1854, M^gr^ Bourget demande donc à la supérieure générale des Sœurs Grises de modifier les structures de la congrégation. Les missions deviennent ainsi complètement indépendantes de la maison-mère. Les Sœurs Grises de la Rivière-Rouge doivent alors s'en remettre à leurs propres ressources, même s'il n'y a alors que treize religieuses à la Rivière-Rouge.[19] En outre, on leur interdit de faire payer leurs pensionnaires ce qui rend la situation des religieuses dans l'Ouest très précaire. Heureusement, la communauté de Bytown leur prête deux religieuses (les Sœurs Sainte-Thérèse et Sainte-Marie). En 1856, selon Mère Valade, Sœur Sainte-Thérèse travaille comme pharmacienne dans la colonie et se charge d'apporter des médicaments aux malades des environs, alors que les Sœurs Grises prennent en charge plusieurs orphelins et enfants du pays et s'occupent de l'éducation de plus de soixante-douze enfants.[20] De plus, la communauté ouvre des missions à Saint-François-Xavier, Saint-Norbert, Île-à-la-Crosse ainsi qu'au Lac Sainte-Anne (Saint-Albert). Dans chaque mission, les religieuses s'occupent de l'instruction et du soin des pauvres, des malades et des personnes âgées.[21]

Mais la situation des Sœurs Grises demeure précaire et, selon Luc Dauphinais, lorsque M^gr^ Taché part pour Montréal en 1857, il en profite pour demander à M^gr^ Bourget de revenir sur sa décision. Ce dernier comprend que les difficultés de recrutement à la Rivière-Rouge empêchent la communauté de se stabiliser et pourraient même causer son extinction. La supérieure générale, Mère Deschamps, exprime aussi le désir de réunir Montréal et la Rivière-Rouge et, le 23 septembre 1857, la communauté des Sœurs Grises de l'Hôpital général de Montréal annonce officiellement à M^gr^ Taché qu'elle est prête à la

---

[18] Marguerite Jean. *Op. cit.*, p. 73-74.
[19] ASGM. *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*. 1854.
[20] ASGM. Lettre de Mère Valade à Mère Julie Deschamps, 30 mai 1856, I, p. 263-264.
[21] Léonide Primeau. *Le centenaire des Sœurs Grises*, Montréal, L'Oeuvre des tracts, 1944, p. 121.

réunification. On donne la permission aux Sœurs Grises de la Rivière-Rouge de tenir un pensionnat tant qu'aucune autre communauté vouée à l'enseignement n'ouvre de mission à Saint-Boniface. Par contre, la maison-mère exige que la communauté de l'Ouest adhère en tout point aux autres règles de l'Institut. De plus, afin de satisfaire le désir de M^{gr} Taché d'envoyer des religieuses dans les missions « sauvages », Mère Deschamps confère à la supérieure de Saint-Boniface des pouvoirs plus amples, lui donnant ainsi non seulement l'autorité sur les missions de la Rivière-Rouge, mais aussi sur toutes les autres missions de la contrée. La supérieure locale prend ainsi le titre de vicaire de la supérieure générale à Montréal. De plus, Montréal donne à M^{gr} Taché trois religieuses pour Saint-Boniface ainsi que trois autres qui vont fonder une mission au Lac Sainte-Anne.[22]

Expansion des Sœurs Grises dans l'Ouest

Une collaboration entre les Sœurs Grises du Manitoba et les Oblats de Marie Immaculée, arrivés en 1845, s'établit alors rapidement. Selon Carole Boily, les religieuses accompagnent régulièrement les missionnaires qui vont s'installer dans les nouvelles missions.[23] Les Sœurs Grises se dispersent alors rapidement de plus en plus à l'Ouest et vers le Nord, toujours en compagnie des Oblats. Ces derniers s'occupent habituellement de l'administration temporelle des établissements fondés par les Sœurs Grises, alors que les religieuses se chargent de l'administration interne des diverses institutions selon leurs règles et constitutions. Les directeurs spirituels et temporels des Sœurs Grises ne sont donc pas, comme à Montréal, les Sulpiciens mais bien plutôt les Oblats, ce qui accentue, d'une certaine façon, les différences entre la maison-mère et la petite communauté de la Rivière-

---

[22] Luc Dauphinais. *Op. cit.*, p. 207-208.
[23] Carole Boily. « Les Sœurs Grises et les Oblats : 154 ans de collaboration » dans *Études oblates de l'Ouest* 5, Saint-Boniface, Presse universitaire de Saint-Boniface, 2000, p. 91-110.

Rouge. Les oeuvres des Sœurs Grises continuent de se multiplier malgré le manque de main-d'œuvre.[24] Mais à partir de 1860, les Sœurs Grises peuvent désormais compter sur l'aide des filles données comme cela se faisait à Montréal depuis plusieurs années.[25] Ces demoiselles qui, sans être religieuses, désirent observer sincèrement leur religion et se dévouer aux oeuvres missionnaires, offrent de nombreux services à la communauté. En 1858, les Sœurs Grises ouvrent leur premier orphelinat à Saint-Boniface, ainsi qu'un couvent à Saint-Norbert où elles travaillent comme enseignantes. Elles oeuvrent ensuite à l'Académie Sainte-Marie à Winnipeg en 1869. Deux ans plus tard, à la suite d'une épidémie de petite vérole dans la nouvelle province, elles fondent le premier hôpital de l'Ouest canadien soit l'Hôpital général de Saint-Boniface qui est toujours en opération aujourd'hui.[26]

Au cours des années 1880, les élans missionnaires des Soeurs Grises se multiplient. C'est pourquoi, en 1888, elles forment une association de sœurs auxiliaires en vue d'augmenter leur main-d'œuvre.[27] Ces nouvelles religieuses ne prononcent que des vœux

---

[24] En 1857, elles ne sont encore que quinze. En 1869, à la veille de l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne, leur nombre n'a augmenté que de dix. ASGM. *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*. 1857 et 1869.

[25] Estelle Mitchell. *Love Spans the Centuries 1877-1910*, vol. IV, Montréal, Meridian Press, c.1981, 1991, p. 19.

[26] À l'époque, le petit hôpital ne compte que quatre lits, mais en 1886, on doit déjà agrandir. En 1893, l'hôpital compte 126 lits. En 1894, l'hôpital embauche son premier interne, le D[r] Conklin et c'est entre ses murs que le D[r] Ferguson, connu aussi bien en Europe qu'en Amérique, pratique la plupart de ses chirurgies. En 1897, les Sœurs Grises ouvrent une École d'infirmières à Saint-Boniface. En 1899 on ajoute une annexe à l'hôpital qu'on nomme Saint-Roch et qui est consacré au soin des maladies contagieuses. En 1905 l'hôpital compte 300 lits et en 1933, on en trouve déjà 500. En 1955, l'Hôpital est affilié à l'Université du Manitoba et devient ainsi le premier hôpital d'enseignement de l'Ouest canadien. Au cours des années 1980, l'hôpital met sur pied un programme de recherche et devient un chef de file sur le plan international en recherche sur les maladies cardiaques. Néanmoins, en l'an 2000, l'administration de l'Hôpital est placée entre les mains de la Corporation catholique de la santé du Manitoba composée entièrement de laïcs.

[27] Selon Estelle Mitchell : « Il s'agit de créer une association de sœurs auxiliaires en laquelle seraient admises ces admirables 'filles données', 'Maries' ou 'Tertiaires de saint François' dont la collaboration s'avère indispensable non seulement au Nord ou à l'Ouest,

temporaires et travaillent généralement aux tâches plus manuelles. La constitution des Sœurs Grises de 1917 identifie donc deux classes de religieuses : les sœurs vocales (qui ont le droit de vote et peuvent se faire élire au Conseil) et les sœurs auxiliaires dont la mission est de travailler sous la direction des sœurs vocales.[28] De plus, à partir de 1874, les Sœurs Grises du Manitoba reçoivent l'aide des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie qui viennent s'établir dans l'Ouest. En 1904, les oeuvres sont redistribuées parmi les Sœurs Grises, les Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, les Chanoinesses, les Sœurs de la Miséricorde, les Filles de la Croix, les Sœurs Oblates et les Sœurs de Saint Joseph de Lyon. Les Sœurs Grises, quant à elles, ont eues le temps de s'étendre à l'extérieur du Manitoba et l'on en retrouve au Lac Sainte-Anne, au Lac la Biche, à Saint-Albert, à Dunbow, à Calgary et à Edmonton. Les soins aux malades et aux pauvres font toujours partie de leur mission et elles ouvrent un peu partout des hôpitaux, des foyers pour personnes âgées, quelques orphelinats et des crèches tout en poursuivant leurs tâches d'enseignement dans les paroisses et plusieurs écoles résidentielles. [29] De 1890 à 1916, malgré l'interdiction du gouvernement provincial, les Sœurs Grises continuent d'enseigner en français dans les écoles paroissiales, assurant ainsi la survie de la langue au Manitoba. Lors de la Première Guerre mondiale, les religieuses sont profondément engagées dans le soin des blessés de guerre et surtout dans la bataille contre l'épidémie d'influenza qui sévit durant les quelques années qui suivent la guerre. En 1931, elles ouvrent un sanatorium à Saint-Vital qui, en 1974, devient le Centre Saint-Amant. Par l'entremise de ce centre, les

---

mais encore en la métropole et aux États-Unis. » L'Association prend le nom d'Association des Petites Sœurs auxiliaires. Estelle Mitchell. *Les Sœurs Grises de Montréal à la Rivière-Rouge 1844-1984*, Montréal, Éditions du Méridien, 1987, p. 149.

[28] ASGM. *Constitutions des Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal dites communément « Sœurs Grises »*. Montréal, 1917, AP7/01/10. L'Association des Sœurs auxiliaires est éliminée en 1946 alors que, suivant des réformes du Vatican, ces religieuses doivent choisir entre se joindre aux Sœurs converses ou quitter la vie religieuse.

[29] Voir annexe pour une liste des oeuvres des Sœurs Grises. Tiré de ASGM *Célébrations du passé 150 Élan vers l'avenir*, 1994.

Sœurs Grises augmentent leur présence dans le domaine des soins aux handicapés. En effet, en 1978, les Sœurs Grises gèrent le programme Sara Riel qui aide les patients à se réintégrer dans la société après leur sortie d'hôpitaux psychiatriques. La communauté s'occupe aussi d'offrir un abri aux réfugiés, principalement aux réfugiés d'Europe de l'Est après la montée du communisme dans les années 1950, ainsi qu'aux victimes des guerres d'Indochine et du Vietnam dans les années 1970. Au cours des années 1950, on crée en outre dans tous les milieux catholiques, des centres de formation professionnelle pour les religieuses qui oeuvrent dans des domaines de plus en plus spécialisés comme les soins de santé ou l'éducation. Cela crée des tensions chez la religieuse qui se voit confrontée à deux cultures très différentes. Elle est écartelée entre ses traditions de religieuse qui tournent autour de l'obéissance, de la spiritualité et de l'oubli de soi en faveur de la vie communautaire et de la charité, versus le mode de pensée d'un milieu professionnel en pleine évolution et qui véhicule surtout des notions d'individualisme, de spécialisations et de hiérarchies. En conséquence, le nouveau milieu professionnel s'oppose souvent au mode de vie communautaire des couvents, et les religieuses se voient de plus en plus remplacées par des spécialistes laïcs.[30]

Une société en mutation

À partir des années 1960, les communautés religieuses doivent céder de plus en plus leur place aux laïcs et aux gouvernements qui prennent en charge les services sociaux du pays. En 1969, les Sœurs Grises doivent déléguer la direction de l'Hôpital général de Saint-Boniface à une corporation composée pour moitié de religieuses, et pour autre moitié de professionnels laïcs. Plusieurs autres établissements emboîtent très rapidement le pas,

[30] Jo Ann Kay McNamara. *Op. cit.*, p. 630.

en particulier les écoles qui sont rapidement prises en main par le gouvernement.[31] En 1972 les religieuses quittent l'Hôpital de Régina (Hôpital Pasqua à partir de 1973) qui sera alors complètement dirigé par des administrateurs laïcs. L'année suivante on ferme l'école résidentielle de Fort Frances en raison du manque d'élèves. Les agences gouvernementales forcent en outre la fermeture du service social de la paroisse-cathédrale en 1972. En 1986, selon le président de l'Hôpital général de Saint-Boniface, Tony Quaglia, 50 % des hôpitaux catholiques avaient fermé leurs portes ou avaient été vendus à une institution gouvernementale.[32] Cela n'empêche pas les religieuses de prendre en charge la mission de Chesterfield Inlet en 1968. De plus, le Centre hospitalier Taché, qui offre des soins prolongés aux personnes âgées ou invalides, ouvre ses portes officiellement le 30 mai 1973. Le Foyer Saint-Boniface ouvre ses portes en 1976 pour devenir le Foyer Valade en 1988. Depuis quelques années, les Sœurs Grises sont, de plus, profondément engagées dans le mouvement Pro-Vie qui s'oppose à l'avortement. Elles offrent par conséquent de nombreux services aux filles-mères afin de les encourager à garder leur enfant. En 1986, elles sont toujours propriétaires de 14 corporations destinées à aider la jeunesse, les familles, les autochtones, les personnes âgées, les handicapés, les pauvres et les handicapés mentaux.[33]

Le Concile Vatican II qui se déroule de 1962 à 1965 provoque également de nombreux changements au sein de l'Église catholique et les Sœurs Grises ne font pas exception. Les religieuses, par exemple, quittent leurs habits religieux pour adopter une

---

[31] C'est pourquoi ce sont les communautés religieuses enseignantes qui ont été le plus durement touchées par la montée des laïcs et de l'État providence puisqu'elles perdent ainsi rapidement leur niche. Les Sœurs Grises sont avantagées puisqu'elles ont des oeuvres plus variées et parce que le gouvernement n'a pas su les remplacer complètement dans le domaine de la santé.

[32] Maureen Brosnaban. *Manitoba's Grey Nuns : The Future Challenges*, Saint-Boniface, Dépliant créé pour le Chapitre général, 1986 (?), p. 1.

[33] *Ibid.*, p. 1.

façon de se vêtir qui les distinguent moins du reste de la population. Les décrets du Concile stipulent en outre que les communautés religieuses doivent entreprendre une révision spirituelle et temporelle de leur congrégation. Le Décret *Perfectae Caritatis* du Concile change la signification du vœu d'obéissance. Les décisions sont à présent prises par consultation entre la supérieure, son conseil et la religieuse concernée. Une religieuse peut demander d'être transférée ailleurs si elle le désire. Ainsi, selon Elizabeth Smyth : « *...personal and professional interests, not only community need, are the determinant of professional deployment.* »[34] Mais la place des communautés religieuses dans l'Église catholique du XX^{e} siècle demeure vague et mal définie par le Concile qui n'y a guère prêté attention. Les Sœurs Grises de Montréal mettent sur pied des commissions d'étude préparatoire au Chapitre auxquelles des équipes des paliers inter-provincial, provincial et local participent activement. Ces travaux encouragent la religieuse à s'interroger sur son rôle dans l'Église et dans le monde.[35] Les religieuses doivent alors faire face à de très gros changements qui influencent presque tous les aspects de leur vie. Après le Concile, le nombre de religieuses qui quittent les ordres augmente.[36]

En outre, suivant les décrets du Concile, les Sœurs Grises partent de nouveau en mission. Elles se rendent cette fois-ci à Sao Paolo au Brésil où elles oeuvrent toujours aujourd'hui en pastorale et en soins de santé. C'est là que la communauté est entrée en contact avec les idées propagées par la théologie de la libération qui a pris naissance en Amérique Latine. Les Sœurs Grises seront même actives au sein des communautés de base

---

[34] Elizabeth Smyth. « Professionalization among the Professed : The Case of Roman Catholic Women Religious » dans Elizabeth Smyth et coll. *Challenging Professions : Historical and Contemporary Perspectives on Women's Professional Work*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 244.

[35] - « Vie apostolique de la religieuse », *Les Cloches de Saint-Boniface*, (juin-juillet 1967), vol. 66, n°6, p. 292-295.

[36] Jean Hamelin. *Histoire du catholicisme québécois Le XX^{e} siècle, tome 2 : De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 317.

malgré l'opposition du gouvernement brésilien.[37] On cherche aussi à faire participer les laïcs davantage aux oeuvres des Sœurs Grises, et c'est pourquoi on forme, en 1982, les Associés des Sœurs Grises. Les laïcs bénévoles qui s'y joignent prennent l'engagement public de venir en aide aux religieuses dans leurs oeuvres. Les religieuses abandonnent à nouveau de plus en plus la vie cloîtrée et se mêlent beaucoup plus à la vie sociale et économique de la société manitobaine.

C'est aussi à partir des années 1960 que le nombre de religieuses commence à diminuer de façon importante. Le recul de l'Église catholique dans la société en général, alliée à l'entrée de plus en plus marquée des femmes sur le marché du travail, réduit subitement le nombre de recrues des communautés religieuses. Comme le disent si bien Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne « Le J'me marie ou j'me marie pas et je me fais soeur ne se pause (sic) plus. »[38] Déjà, en 1968, la communauté des Sœurs Grises ne compte plus que deux noviciats, soit un à Montréal et l'autre à Saint-Boniface.[39] Le nombre de laïcs dans l'administration même de la communauté augmente. En 1979, M. Gérard Beaudin est nommé gérant des affaires temporelles des Sœurs Grises du Manitoba. Les Sœurs Grises sont ainsi victimes d'un phénomène qui affecte l'Église catholique canadienne toute entière. Selon Reginald Bibby, l'assistance hebdomadaire à la messe baisse d'environ 60 % au milieu des années 1970.[40] Le recrutement devient de plus en plus difficile dans les communautés religieuses en général et les Sœurs Grises ne font pas exception. En 1944, année du centième anniversaire de la présence des Sœurs Grises au

---

[37] Dans les chroniques on peut lire : « ...Sœur Rolande Bissonnette ne retournera pas au Brésil. Le gouvernement brésilien s'oppose à son retour au Brésil en raison de son travail de formation d'une communauté de base à Alcantara. » ASGM. Marie Saint-Pierre. *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*, samedi 2 février 1974.
[38] Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne. *Op. cit.*, p. 219.
[39] ASGM. Rose-Alma Lemire. *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*, mercredi 26 juin 1968.
[40] Reginald W. Bibby. *La Religion à la carte : pauvreté et potentiel de la religion au Canada*, Montréal, Fides,1988, p. 34.

Manitoba, la communauté compte 306 religieuses. Cinquante ans plus tard, elle n'en compte déjà plus que 102.[41] La deuxième moitié du XX^{e} siècle a donc été marquée par l'abandon d'un grand nombre d'œuvres des Sœurs Grises ou de leur transfert à des autorités gouvernementales. En 1971, au Québec, plus de 55 % des religieuses ont plus de cinquante-cinq ans et près de 65 % d'entre elles ont plus de cinquante ans.[42] On peut deviner que la situation ne diffère pas beaucoup au Manitoba où la population religieuse est de plus en plus vieillissante. Selon Bernard Denault et Benoît Lévesque, ce phénomène s'explique par : « ... une certaine défiance de la part des jeunes quant à la validité de l'action des communautés, mais il accélère le vieillissement en proportion de sa durée et il rend de plus en plus difficile les réorientations dynamiques. »[43] Le manque de relève en inquiète plusieurs. Et les communautés religieuses perdent peu à peu leur position de prestige au sein de l'Église et de la société canadienne. Elles doivent en outre faire face aux critiques de plus en plus nombreuses d'une société en mutation.[44]

L'année 2001 est marquée par un très gros changement pour les Sœurs Grises du Manitoba. En effet, le 15 août 2001, les provinces religieuses de Saint-Boniface et de Saint-Albert sont réunies officiellement en une seule province dirigée par une supérieure provinciale unique. L'Ouest canadien est ainsi rassemblé en une seule province.[45] La quantité de religieuses, d'œuvres et de fonds ne justifie plus l'existence de deux provinces séparées. À l'été 2002, on annonce que la maison provinciale de Saint-Boniface sera transformée en résidence pour laïcs et religieuses en perte d'autonomie.[46] Aujourd'hui,

---

[41] ASGM. Statistiques tirées des *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface* et des *Annales des Sœurs de la Charité (Sœurs Grises) de Montréal* entre 1944 et 1994.
[42] Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne. *Op. cit.*, p. 228.
[43] Bernard Denault et Benoît Lévesque. *Op. cit.*, p. 102.
[44] Jean Hamelin. *Op. cit.*, p. 317.
[45] ASGM. *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*, mercredi 15 août 2001.
[46] Jean-François Nadeau. « Une nouvelle vocation », *La Liberté*, vol. 89, n°15, 11 au 17 juillet 2002, p. 2.

l'avenir des religieuses semble incertain. La chute du nombre de religieuses, l'âge de ces dernières, de plus en plus avancé, et les frais encourus par les procès qui résultent de plaintes d'anciens élèves des écoles résidentielles en inquiète plus d'une. L'avenir de la présence des Sœurs Grises dans l'Ouest canadien est donc de plus en plus menacé tout comme celui de leurs archives.

Portrait d'une Sœur Grise

Mais qui sont donc les Sœurs Grises ? Pour mieux comprendre les documents qui composent les archives des Sœurs Grises de Saint-Boniface, il faut se faire une idée de leur personnalité, et du milieu dans lequel ces femmes ont vécu et oeuvré. L'opinion populaire d'aujourd'hui voudrait nous faire croire que les femmes qui ont rejoint en grand nombre les rangs des communautés religieuses par le passé étaient celles qui n'avaient pas réussi à se marier. Cependant, si on se fie aux recherches effectuées par les sociologues des communautés religieuses, on comprend rapidement que dans la plupart des cas, ce n'est pas par faute de n'avoir pu trouver mari que ces femmes ont ressenti la vocation. Par exemple, selon Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne, la très grande majorité de ces femmes allaient devenir des religieuses actives entre les âges de vingt-cinq et trente-quatre ans.[47] Chez les Sœurs Grises du Manitoba, la plupart des novices franchissent le seuil du noviciat pour la première fois vers l'âge de 21 ans en moyenne.[48] Ainsi, ces femmes prennent la décision de devenir religieuse avant l'âge ou au même âge où la plupart de leurs consœurs se choisissent un mari. Elles n'entrent donc pas au couvent par peur de mourir vieille fille.

---

[47] Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne. *Op. cit.*, p. 257.
[48] ASGM. *Notices biographiques* et *Annales des Sœurs de la Charité « Sœurs Grises » de Montréal.* Cette moyenne est basée sur un échantillon de 25 % des religieuses qui ont travaillé dans la Province religieuse du Manitoba. La moyenne d'âge de 1844 à 1894 est de 20 ans et augmente à 22 ans de 1894 à 1944.

Si on se fie à un échantillon constitué de 25 % des Sœurs Grises du Manitoba qui sont entrées au noviciat de 1844 à 1894 (soit au cours des cinquante premières années de la mission) les religieuses sont originaires de familles qui comptent en moyenne 11 enfants. La très grande majorité viennent aussi de familles qui tirent leur subsistance de la terre, soit des familles agricoles. Au cours de ces cinquante premières années, 85 % de la main-d'œuvre de la Province de Saint-Boniface est née et a vécu au Québec jusqu'à au moins l'âge de dix ans. 15 % seulement vient du Manitoba et 0,5 % des États-Unis.[49] La situation change quelque peu au cours des cinquante années suivantes. De 1894 à 1944, 40 % des religieuses étaient au Manitoba avant l'âge de 10 ans. Il n'y a plus que 25 % des religieuses qui viennent du Québec, 13 % qui viennent de la Saskatchewan et des États-Unis respectivement, 2 % de l'Ontario et 1 % d'ailleurs.[50] On peut donc en conclure que la petite mission de Saint-Boniface fondée en 1844 a réussi au cours de ses cent années d'existence à se créer une main-d'œuvre majoritairement native de la province, laquelle comprend alors le Manitoba, la Saskatchewan ainsi qu'une petite partie des États-Unis et de l'Ontario. Autrement, les choses restent à peu près les mêmes. Le père des religieuses est la plupart du temps, bien qu'en plus petite proportion qu'autrefois, un agriculteur. Elles viennent en outre de familles qui comptent en moyenne 9 enfants.[51]

Mais qu'est-ce qui pousse ces jeunes femmes, généralement issues des campagnes du Canada et des États-Unis, à se joindre aux Sœurs Grises ? Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord prendre connaissance des choix qui s'offrent aux femmes du 19^{e} et d'une bonne partie du 20^{e}. En fait, les femmes n'ont que trois choix : se marier,

---

[49] ASGM. *Notices biographiques* et *Annales des Sœurs de la Charité « Sœurs Grises » de Montréal.*
[50] ASGM. *Notices biographiques* et *Annales des Sœurs de la Charité « Sœurs Grises » de Montréal.*
[51] ASGM. *Notices biographiques* et *Annales des Sœurs de la Charité « Sœurs Grises » de Montréal.*

demeurer célibataire ou se faire religieuse. Les choix sont limités pour la femme célibataire. Elle peut vivre aux crochets de sa famille ou apprendre un petit métier pour devenir couturière, employée dans une usine, domestique, institutrice, prostituée ou mendiante. D'une certaine façon, la vie religieuse est un choix moins dangereux que le mariage, et qui semble plus noble dans l'esprit de l'époque que le célibat. En effet, la religieuse peut sortir des ordres lorsqu'elle décide que ce n'est plus la vie qu'elle souhaite. Par contre, le mariage ne prend fin qu'avec la mort d'un des conjoints. Bien que la majorité des femmes aient suivi la même voie que leur mère et opté pour le mariage, une grande proportion d'entre elles (18 religieuses pour 1 000 femmes en 1940 au Québec)[52] choisissent de prendre le voile.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce choix. Premièrement, vers la fin du 19e siècle, au sein de l'Église catholique internationale alors dirigée par le Pape Pie IX, on voue un culte de plus en plus prononcé à la Vierge Marie. Cela aura un profond retentissement sur la dévotion et sur la perception de la femme dans les sociétés catholiques. L'Église du 19e siècle a fait de la Sainte Vierge Marie un objet de dévotion et un modèle de pureté, d'obéissance et de sainteté à suivre par toutes les femmes. Ainsi, comme le devine Marta Danylewycz : « *If Marian societies made women more attentive to God's call, it is also quite possible that the emphasis on purity and virtue made some women wary of marriage.* »[53] Même les curés, au cours de leurs sermons, encouragent les jeunes filles à se faire religieuse, état de vie dans lequel ils voient plus de mérite que dans le rôle maternel.

En examinant des échantillons de femmes devenues Sœurs Grises au Manitoba de 1844 à 1944, on s'aperçoit qu'un très grand nombre d'entre elles ont étudié, ont été

[52] Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne. *Op. cit.*, p. 171.
[53] Marta Danylewycz. *Op. cit.*, p. 45.

pensionnaires, où sont demeurées dans un des orphelinats des Sœurs Grises au cours de leur jeunesse.[54] Elles sont donc entrées très tôt au cours de leur vie en contact avec les œuvres des Sœurs Grises. Il semblerait d'ailleurs que les religieuses enseignantes aient fait du recrutement assez intense auprès de leurs jeunes étudiantes. Selon une des personnes interrogées par Monique Hébert, dans le cadre d'une série d'entrevues avec des femmes du Manitoba pour son travail de doctorat : « Quand on était chez les sœurs on avait souvent des p'tits 'pep talks' pour être religieuses (rires) Ah yap... on a porté la p'tite croix là. Y'avait des p'tites rencontres spéciales pour celles qui pensaient à devenir une sœur. »[55] On fait également mention dans les archives de petites retraites organisées par les Sœurs Grises pour des jeunes filles afin de mieux leur faire connaître le travail de la communauté et de les encourager à s'y joindre. On parle même, à de rares occasions, de religieuses qui auraient fait du porte-à-porte pour recruter.[56] On publie aussi quelques dépliants, comme le *Pour le Christ et pour les pauvres : Esquisse d'une vie religieuse dédiée aux jeunes filles*, qui servaient de publicité et de guides pour les filles qui songeaient à embrasser la vie religieuse.[57] Les notices biographiques de religieuses qui se sont jointes aux Sœurs Grises, révèlent également que les curés et les directeurs spirituels ont travaillé activement au recrutement des religieuses. En effet, un grand nombre de jeunes filles sont entrées au

---

[54] ASGM. *Notices biographiques* et *Annales des Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs Grises)*.
[55] Monique Hébert. *Les Grandes gardiennes de la langue et de la foi : Une histoire des franco-manitobaines de 1916 à 1947*, 1994, Thèse de doctorat en histoire, Université du Manitoba, p. 212.
[56] ASGM. *Notices biographiques, Annales des Sœurs de la Charité de Montréal dites Sœurs Grises* et *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*.
[57] Maison provinciale des Sœurs Grises. *Pour le Christ et pour les pauvres : Esquisse de vie religieuse dédiée aux jeunes filles*. 1944, Saint-Boniface.

noviciat des Sœurs Grises après en avoir reçu la suggestion de leur curé ou de leur directeur spirituel.[58]

Il semblerait que la famille ait eu une influence toute aussi importante que l'éducation sur les futures postulantes. En effet, un très grand nombre d'entre elles compte une tante, une sœur, une cousine ou une amie chez les Sœurs Grises, qui les auraient encouragées à se joindre à la congrégation.[59] D'après les découvertes de Monique Hébert : « L'informatrice I1 avait pour marraine une tante Sœur Grise qui insistait pour qu'elle prenne le voile. »[60] Ces liens ont donc eu un impact important sur les efforts de recrutement des Sœurs Grises. Dans quelques cas, c'est la lecture d'un ouvrage portant sur les oeuvres et l'histoire des Sœurs Grises et de Marguerite d'Youville qui les incite à s'informer sur les oeuvres de la congrégation, et plus tard à s'y joindre. Un grand nombre de publicités, d'illustrations et de dépliants sont illustrés du modèle des Sœurs Grises, Marguerite d'Youville (canonisée en 1990), ou des quatre premières sœurs Grises arrivées à Saint-Boniface en canot en 1844. C'est aussi en entendant parler du travail des Sœurs Grises que quelques femmes décident de se joindre à la communauté. Dans les notices biographiques, on trouve quelques exemples de femmes qui décident de se faire Sœur Grise après avoir entendu parler du travail de ces religieuses à l'occasion d'épidémies (on peut, entre autres, penser à l'épidémie d'influenza qui a suivi la Première Guerre mondiale).[61] D'autres décident de se joindre à la communauté après avoir bénéficié du

---

[58] ASGM. *Notices biographiques* et *Annales des Sœurs de la Charité de Montréal dites Sœurs Grises.*

[59] ASGM. *Notices biographiques* et *Annales des Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs Grises).*

[60] Une autre de ses informantes affirme que : « J'avais une grande, grande amie parmi les pensionnaires qui, elle, voulait entrer au couvent. Elle a eu une grande influence aussi pour mon choix, j'le pense bien. » Monique Hébert. *Op. cit.*, p. 122 et 210.

[61] Selon Estelle Mitchell : « *The sight of the Grey Nuns dying as they fought the epidemic provoked favorable publicity and new recruits were admitted.* » Estelle Mitchell (1991). *Op. cit.*, p. 15.

travail des religieuses, souvent comme patientes ou lorsqu'un membre de leur famille a dû séjourner dans un des nombreux hôpitaux ou sanatoriums des Sœurs Grises. Quelques-unes encore passent une partie de leur jeunesse comme employée dans une des institutions des Sœurs Grises avant de décider de se joindre à la communauté.

Pour les femmes qui ne veulent pas passer leur vie à s'occuper de leurs enfants, le couvent offre une alternative intéressante. En effet, un grand nombre de carrières s'offrent aux femmes qui entrent dans les rangs des Sœurs Grises. Elles peuvent travailler comme institutrices, infirmières, administratrices, couturières, comptables ou même cordonnières. Le couvent permet donc ainsi à ces femmes de pénétrer le marché du travail généralement réservé aux hommes, même si leurs choix sont toujours limités par une certaine ségrégation sexuelle dans la division du travail[62]. La postulante n'a qu'à choisir la congrégation qui oeuvre dans le domaine qui correspond le mieux à ses aspirations. Pour d'autres, l'attrait est l'aventure que semble offrir le travail de missionnaire. Ça peut être aussi l'appel de Dieu qui pousse les religieuses à se joindre aux Sœurs Grises, ou encore le désir de se dévouer auprès des autres. Un peu comme ceux qui choisissent aujourd'hui de travailler comme infirmière, pompier, ambulancier, travailleur social, ou qui offrent de nombreuses heures de bénévolat dans tel ou tel organisme de charité. En fait, ce désir d'aider les plus démunis et, ainsi, de répondre à l'appel de son Dieu, est probablement au cœur des raisons qui poussent une femme à se joindre aux Sœurs Grises dont c'est la mission première.

---

[62] Ainsi, comme l'affirment Jean Hamelin et Nicole Gagnon : « Les communautés ont pu représenter pour les femmes un moyen de sortir des cadres étroits de la famille, mais non un mode d'affranchissement de la domination mâle, ni une remise en question des critères traditionnels de la division sexuelle du travail. (...) bon nombre de secteurs occupés par les religieuses sont ceux que la société confie traditionnellement aux femmes : soins aux malades et secours aux défavorisés, éducation des jeunes enfants, entretien domestique. » Jean Hamelin et Nicole Gagnon. *Op. cit.*, p. 153.

Bien que chaque communauté religieuse observe des règles différentes, la culture de base est assez semblable. Une femme intéressée à se joindre à la communauté doit tout d'abord passer par le postulat, période d'environ 6 mois pendant laquelle certaines candidates sont mises à l'épreuve afin de vérifier leurs intentions. Cette épreuve traversée, elles sont ensuite dirigées vers le noviciat où elles sont formées sous la direction de la Maîtresse des novices. Cette étape dure généralement deux ans et demi. Lors de son noviciat, la jeune fille subit une période de formation qui la familiarise avec la prière, l'histoire de sa communauté, la théologie, les constitutions et les vœux de la communauté ainsi qu'avec les travaux ménagers. Dans certains cas, la novice commence aussi ses études en soins infirmiers ou en éducation.[63] Suit la profession et les vœux temporaires, actes par lesquels la novice s'engage dans l'état religieux en prononçant les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Trois ans plus tard, elle prononce ses vœux perpétuels et fait alors partie à part entière de la congrégation.

Les religieuses mènent en général une vie de travail et de prière intense. Levées tôt, les religieuses ont très peu de temps pour manger et se récréer, et sont souvent surchargées. [64] Elles sont généralement soumises à l'autorité de la supérieure générale qui, elle-même, est soumise à son directeur spirituel et à l'évêque. Toutefois, selon Marguerite Jean, l'autorité de la supérieure générale est limitée. Elle doit consulter son conseil pour les grandes décisions et doit aussi avoir recourt à des instances supérieures. De plus, son mandat est restreint à quelques années seulement (5 ans chez les Sœurs Grises avec possibilité d'être réélue pour un deuxième mandat seulement). De plus, le pouvoir législatif est remis entre les mains des chapitres généraux. Ces chapitres sont composés d'un nombre

---

[63] Elizabeth Smyth. *Op. cit.*, p. 242. et Conférence *Mille et un souvenirs de vie religieuse chez les Sœurs Grises du Manitoba* présentée au Musée de Saint-Boniface le 29 novembre 2001 par Carole Boily et Lise Brémault dans le cadre d'un projet d'histoire orale des Archives des Sœurs Grises du Manitoba.

[64] Jean Hamelin et Nicole Gagnon. *Op. cit.*, pp. 145 et 146.

de membres de droit, et de membres élues parmi toutes les sœurs de toutes les maisons de l'Institut. [65]

Selon un dépliant de recrutement des Sœurs Grises de Saint-Boniface, la communauté cherche une recrue qui possède une piété solide, une volonté constante, un jugement droit, un caractère énergique et sociable ainsi qu'une santé suffisante. Là encore, la Sœur Grise se veut une contemplative dans l'action. On exige donc de la postulante une « ... vie intérieure jalousement gardée, voilà la force qui supporte tous les sacrifices... ».[66] On décourage d'ailleurs fortement les femmes qui seraient tentées de se joindre à la communauté en vue de s'assurer un certain confort matériel (les sœurs avaient, après tout, trois repas par jour et de bons soins médicaux, ce qui n'était pas le cas de toutes les femmes à l'extérieur du couvent). Selon ce même dépliant, les Sœurs Grises n'acceptent que les filles qui ont fait des études jusqu'à l'âge de 15 ans et qui n'ont pas de défauts physiques susceptibles de nuire à leurs tâches caritatives. Avant l'entrée au noviciat, l'aspirante doit répondre par écrit à un questionnaire et présenter ses certificats de baptême, de confirmation et de moralité signés par un prêtre. La postulante passe aussi un examen médical.[67]

Le travail de la religieuse varie selon son obédience. Selon Sœur Laurent arrivée au Manitoba vers 1850,

> *We used to get up at half-past four in the morning, and there was mass and then breakfast, and after some of us would visit the houses of the people, and some would teach the classes in the convent, and others would sew, and others would do the washing.*[68]

---

[65] Marguerite Jean. *Op. cit.*, p. 249.
[66] Maison provinciale des Sœurs Grises. *Op. cit.*, p. 8.
[67] *Ibid.*, p. 8 à 21.
[68] W. J. Healy. *Women of Red River*, Winnipeg, Women's Canadian Club and Peguis Publishers, 1923, p. 113.

Bien que le travail hospitalier domine dans la communauté des Sœurs Grises depuis sa fondation, elles s'adonnent également à toutes sortes d'autres activités. On trouve donc des Sœurs Grises dans une très grande variété d'occupations. En 1969, par exemple, les religieuses travaillent dans l'administration de la Maison provinciale et de ses œuvres comme : économes, directrices d'organismes de pastorale, concierges, archivistes, infirmières, cuisinières, étudiantes, institutrices, hospitalières, couturières, travailleuses sociales, comptables, bibliothécaires, réceptionnistes, coiffeuses, relieuses, sacristines, historiennes, aides en réadaptation, et missionnaires.[69] En fait, il est très difficile d'imaginer l'ampleur des accomplissements des communautés religieuses que Jean Hamelin et Nicole Gagnon n'hésitent pas à comparer aux multinationales d'aujourd'hui.[70] Cette citation tirée du livre *À la recherche d'un monde oublié* nous donne une bonne idée de ce que cela représente comme travail :

> Tentons un peu d'imaginer ce qui se cache derrière ce fourmillement d'œuvres. D'immenses édifices à construire, des architectes à embaucher, des entrepreneurs à superviser ; veiller sur les fournaises, le chauffage, la plomberie, la menuiserie, la comptabilité, les emprunts, les prêts, les placements, la gestion financière. Entretenir les bâtiments, nettoyer et entreposer les châssis-double, lever et déplacer les échelles, maintenir en bon état la peinture extérieure et intérieure, cultiver les fleurs, jardiner le potager. Sans oublier tous ces êtres humains à soigner, éduquer, écouter, élever. Combien de draps lavés, repassés et reprisés ? Combien d'assiettes lavées et essuyées ? Combien de vêtements fabriqués et entretenus ? Combien de corps nettoyés, soignés ? Combien de paroles réconfortantes prononcées ?[71]

Le tout suivant une idéologie qui met l'accent sur l'oubli de soi, la soumission, et l'humilité.

La vie religieuse est régie par une série de règlements et de coutumes qui laissent peu de place au loisir et au repos. Levée tôt le matin, messe, travail, prières et méditations,

---

[69] ASGM. Irène Bilodeau. *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*, Statistiques 1969, p. 97-98.
[70] Jean Hamelin et Nicole Gagnon. *Op. cit.*, p. 151.
[71] Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne. *Op. cit.*, p. 11-12.

la vie quotidienne est contrôlée jusque dans ses moindres détails. Les constitutions des Sœurs Grises régissent les rituels à observer lors du lever, l'attitude et les mots à utiliser dans des situations variées, en vue de développer l'humilité et l'effacement, et les contacts avec le monde extérieur sont toujours très réglementés. Dans le coutumier de 1907 par exemple, on trouve le commentaire suivant : « L'usage du téléphone étant maintenant adopté dans presque toutes les maisons de l'Institut, il devient urgent d'établir quelques règles pour que ce mode de communiquer avec le dehors, ne devienne ni une cause de dissipation, ni une perte de temps. »[72] Ainsi, dans un certain sens, la religieuse a une double-vie puisqu'elle a une vie professionnelle et une vie spirituelle, ce qui lui fait souvent de très longues journées de travail.

Cela n'empêche pas plusieurs religieuses d'innover, à commencer par les quatre pionnières qui ont dû tout réinventer en médecine, en éducation et en administration, si elles voulaient survivre. Parmi les innovatrices qui ont suivi leurs traces, Sœur Délia Clermont (1906-1993) a été reconnue sur les plans régional, provincial et national pour son travail dans le domaine de la santé. Selon sa notice biographique : « *Sister Clermont initially inspired the concept of creating a nurse managed preventive centre for seniors in 1977, the Youville Foundation* .»[73] On peut aussi nommer Sœur Rose Bouchard qui a inventé, au cours des années 1970, un casque protecteur pour les appareils auditifs des enfants sourds et handicapés du Centre Saint-Amant.[74] Ou, comme dernier exemple, on

---

[72] ASGM. *Coutumier ou recueil des coutumes et usages des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal*, 1e partie, Montréal, 1907, p. 37.
[73] ASGM. *Notices biographiques*, « Sister Délia Clermont », 1993, 5/01. En 1986, la Fondation Youville est rebaptisée *Sister Clermont Health Plan.*
[74] ASGM. Geneviève Rocan. *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*, jeudi 23 avril 1992, p. 139.

peut penser à Sœur Hedwidge Neumann (1898 à 1986) qui innove dans le domaine de l'éducation en conduisant ses classes de façon plus démocratique et participative.[75]

En dernier lieu, il faut remarquer que la communauté religieuse fait partie d'une des forces dominantes de la communauté catholique du Manitoba. Comme au Québec, l'Église catholique domine le système scolaire francophone, un très grand nombre d'activités communautaires ainsi que les systèmes de communication. Pendant de nombreuses années, la vie des francophones catholiques est régimentée en grande partie par l'Église et ses serviteurs. La majorité des francophones du Manitoba sont regroupés en paroisses dans lesquelles les communautés religieuses s'occupent des services sociaux.[76] Les Sœurs Grises assurent la présence de l'Église dans de nombreux hôpitaux et écoles de la province. Comme enseignantes elles se doivent de « ... transmettre les valeurs canadiennes-françaises : la langue, la foi, la religion, le passé épique et glorieux du Canada français. »[77] On mentionne également plusieurs conversions de malades dans les chroniques des Sœurs Grises.[78] Par leurs oeuvres, elles contribuent ainsi à promouvoir le modèle catholique au Manitoba. Mais l'emprise morale de l'Église sur la population est en déclin à partir des années 1940.

C'est donc dans ce contexte que les archives des Sœurs Grises du Manitoba ont été rassemblées. Elles sont le résultat de 160 années de présence et de travail dans l'Ouest canadien principalement dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ce sont des femmes, généralement issues de grandes familles paysannes, qui ont choisi de vivre selon

---

[75] ASGM. *Notices biographiques*, « Sœur Hedwidge Neumann », 1986, 4/7.
[76] Raymond Huel. « Gestae Dei Per Francos : The French Canadian experience in Western Canada » dans Benjamin G. Smillie. *Visions of the New Jerusalem : Religious Settlement on the Prairies*, Edmonton, NeWest Publishers Ltd., 1983, p. 43.
[77] Monique Hébert. *Op. cit.*, p. 207.
[78] ASGM. *Chroniques du Sanatorium de Saint-Boniface* et *Chroniques du Sanatorium de Saint-Vital.*

une règle et une mission établies depuis l'époque de la Nouvelle-France, en communauté, afin de se dévouer dans les diverses missions et oeuvres des Sœurs Grises de la Province religieuse du Manitoba. Même si leurs règles et leurs coutumes se fondent sur des textes qui datent de l'ancienne Europe, il n'empêche que ces religieuses se sont souvent adaptées à leur époque, et ont dû adapter leurs oeuvres en conséquence. Elles sont des signes des âges dont on retrouve la trace dans les archives et qui illustrent les transformations profondes qui ont traversé la communauté religieuse et la société canadienne en général. Cependant, l'histoire et les religieuses qui l'ont écrite ne sont pas les seules forces qui ont influencé le rassemblement des archives des Sœurs Grises. Les traditions archivistiques canadiennes, surtout canadiennes-françaises, ont aussi eu des conséquences sur la formation des archives des Sœurs Grises. Une dernière influence qu'on ne saurait négliger est la tradition administrative de l'Église catholique qui a largement façonné les pratiques archivistiques des communautés religieuses. Le prochain chapitre examinera donc ces diverses pratiques qui ont eu un impact direct sur la création des archives des Sœurs Grises de Saint-Boniface.

Chapitre 2 : « Le milieu ambiant» des archives des Sœurs Grises

L'évolution des archives des Sœurs Grises a subi l'influence d'un grand nombre de facteurs. Comme l'affirme l'archiviste allemand Hans Booms, les archives se doivent d'être un reflet de la société pour et par laquelle elles ont été créées.[1] De même, la société dans laquelle les archives ont été formées joue un rôle primordial dans leur création, dans leur formation et dans tout ce qui touche leur existence. Si, comme le croit l'archiviste et théoricien postmoderne Eric Ketelaar, les archives sont le reflet des réalités telles que perçues par les archivistes, il est important d'examiner le contexte culturel et social dans lequel l'archiviste des Sœurs Grises a œuvré ainsi que les éléments qui ont eu un effet sur sa formation pour mieux comprendre les archives de l'institution.[2] Ainsi, on peut donc affirmer qu'une multitude de facteurs ont influencé la formation des archives des Sœurs Grises. Il n'y a qu'à penser à l'évolution des moyens de communication qui a eu un impact sur le nombre de documents et sur leur format. Ou bien encore, l'évolution de l'administration moderne qui a entraîné la création d'un nombre record de documents, qui a imposé de nouveaux systèmes de classification et qui a donné de nouvelles valeurs aux divers documents créés par l'organisme. Le déclin de l'Église catholique a certainement eu un impact profond sur l'évolution des archives de la communauté religieuse, ou même l'arrivée d'une nouvelle supérieure ou d'une nouvelle archiviste. Faire le tour de toutes les forces qui ont eu un impact sur l'histoire des archives des Sœurs Grises serait une tâche quasi-impossible.

---

[1] Hans Booms. « Society and the Formation of a Documentary Heritage : Issues in the Appraisal of Archival Sources », *Archivaria*, n°24, (été 1987), p. 69-107.
[2] Eric Ketelaar. « Archivalisation and Archiving », *Archives and Manuscripts*, XXVII, n°1, (mai 1999).

Il ne faut toutefois pas négliger cet impact que de telles influences ont eu et auront toujours sur le développement des archives. Il est important d'examiner brièvement quelques éléments du « milieu ambiant », pour reprendre l'expression de l'archiviste australien Chris Hurley, si l'on veut vraiment comprendre le contexte dans lequel les archives des Sœurs Grises se sont formées et existent toujours aujourd'hui.[3] Dans le cadre de ce travail, il serait bon d'au moins explorer les forces archivistiques qui ont dirigé la création et l'évolution des archives des religieuses. Les archives de la communauté des Sœurs Grises du Manitoba diffèrent déjà de la majorité des centres d'archives du pays par leur caractère religieux. Elles sont formées en grande partie par les lois, les traditions et les exigences que leur impose l'Église catholique. Mais leur caractère francophone en milieu minoritaire leur donne aussi une saveur singulière. C'est pour cette raison que nous nous tournerons tout d'abord vers les influences que l'archivistique canadienne-française et franco-manitobaine sur l'évolution des pratiques archivistiques des Sœurs Grises du Manitoba.

L'archivistique chez les Canadiens-français

Vu ses origines françaises et québécoises, la pratique archivistique de la communauté des Sœurs Grises est fortement influencée par les traditions françaises et canadiennes-françaises, en ce qui concerne la gestion et la préservation de ses documents. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la communauté des Sœurs Grises a été fondée en 1737 à Montréal. À cette époque, la pratique archivistique en France a déjà plusieurs siècles d'évolution. Il ne fait aucun doute que certaines de ces traditions de gestion de documents ont été mises en pratique dans la colonie de la Nouvelle-France.

---

[3] Chris Hurley. « Ambient Functions – Abandoned Children to Zoos », *Archivaria*, n°40, (automne 1995), p. 21-39,

Comme en France, par exemple, les archives de la colonie sont distribuées dans un grand nombre d'institutions et il n'y a donc pas de dépôt central pour les archives administratives de la colonie. Les archives ont alors surtout une valeur légale. Les souverains, les seigneurs, les conquérants et autres propriétaires se servent des archives pour recouvrer ou confirmer d'anciens droits de propriété ou de sang.

En 1737, lorsque la communauté des Sœurs Grises commence à parcourir les rues de Montréal, il n'y a pas d'archives considérées « historiques » dans la colonie qui est encore relativement jeune par rapport à sa mère patrie. Les pratiques de gestion sont administratives et les documents conservés servent généralement, comme en France, à confirmer les droits d'un seigneur ou d'un paysan sur un lopin de terre ou sur un moulin par exemple. Cependant, quelques mesures ont déjà été mises en place pour la conservation de ces archives administratives dans la colonie. Par exemple, selon Gilles Héon, la tenue des actes de l'état civil et des actes notariés qui sont considérés comme papiers publics, est maintes fois réglementée.[4] Comme en Europe les documents de valeur légale sont consignés dans un registre. En 1663, un arrêt du Conseil Supérieur ordonne la consignation dans un registre de tout document important et, en 1672, on assure la sauvegarde officielle des directives royales. L'intérêt pour la préservation des documents augmente en Nouvelle-France en 1713 lorsqu'un incendie détruit le palais de l'intendant et tous les documents qui s'y trouvent. Cet événement donnera naissance au premier inventaire de documents en Nouvelle-France. En 1731, l'intendant Hocquart recommande la construction d'un centre d'archives. Mais sa recommandation est rejetée.[5] La communauté religieuse des Sœurs Grises apparaît sur la scène au moment où il y a un

[4] Gilles Héon. « Les Archives nationales du Québec : la mémoire de la nation », *Archives*, vol. 27, n°2, (automne 1995), p. 5.
[5] Voir Gilles Héon. « Bref historique des Archives nationales du Québec », *Archives*, vol. 70, n°2, (juillet-décembre 1970), p.15-31.

intérêt timide, mais croissant, pour la préservation des documents légaux de la colonie. Il faut insister sur le fait, cependant, que se sont pour des fins administratives et non historiques que ces mesures sont mises en place.

La Conquête anglaise de 1759-1760 aura un impact indéniable sur les archives de la colonie, et la communauté des Sœurs Grises ne pourra qu'en être affectée. Le Traité de Paris décide du sort des archives administratives de la colonie. Les documents utiles au nouveau gouvernement anglais resteront sur le continent. Les autres seront retournés en France. Il est important pour les nouveaux administrateurs de prendre connaissance des documents laissés sur leur territoire. En 1768, un inventaire général des documents publics du gouvernement français existe déjà. Mais ce n'est pas par cet intérêt marqué de quelques administrateurs pour les archives de la colonie que la Conquête aura son plus grand impact sur les archives des Sœurs Grises. Avec le départ de quantités de documents administratifs vers la France, la valeur des documents préservés dans les églises et dans les communautés religieuses qui eux, sont restés dans la colonie, en est d'autant rehaussée. Ils restent les témoins d'un temps désormais révolu. Les dépositaires de ces archives, même dans une communauté jeune comme celle des Sœurs Grises, ont dû sentir que les documents qu'ils avaient en leur possession, qui dataient d'avant 1760, auraient dorénavant une valeur beaucoup plus historique ou du moins symbolique pour les années à venir. Pour reprendre une expression populaire, ces documents sont des souvenirs de l'époque où ils étaient « maîtres chez eux ». L'année 1763 devient aussi la ligne de démarcation entre les archives historiques et les documents courants. Seules les archives de la Nouvelle-France retiennent vraiment l'attention des historiens des 19^{e} et 20^{e} siècles qui laissent la gestion des archives plus récentes aux soins de l'institution qui les crée. Il y a donc désormais une différence plus marquée entre les archives « historiques » et les archives « administratives ».

Souvenirs du « passé glorieux » d'un peuple conquis, les archives de la Nouvelle-France et l'histoire qu'elles racontent joueront un rôle patriotique au Canada français, rôle que, selon Hugh Taylor, les archives du Canada anglais ne prendront vraiment qu'après la Deuxième Guerre mondiale.[6] Avec la montée du nationalisme canadien-français au cours des 19e et 20e siècles, l'Église catholique et les dirigeants de la collectivité se servent aussi de l'histoire pour promouvoir la fierté du peuple canadien-français en créant des héros tels que Dollard des Ormeaux, Pierre-Esprit Radisson ou encore Madeleine de Verchères pour ne donner que quelques exemples. Un des plus fervents promoteurs de ce genre d'histoire est sans nul doute l'abbé Lionel Groulx (1878-1967) qui joue un rôle primordial dans le développement de l'enseignement de l'histoire au Québec.[7] Ainsi, chez les Sœurs Grises, c'est leur fondatrice Marguerite d'Youville qui est appelée à jouer le rôle de modèle à suivre au sein de la communauté catholique. Un nombre croissant de chercheurs tentent de documenter la vie de ces personnages afin de mieux les faire connaître. C'est ainsi que l'aspect « historique » des archives prend beaucoup plus d'importance qu'autrefois.

Ce n'est qu'en 1796 qu'on formule une requête pour la construction d'un centre d'archives à Montréal où, selon Gilles Héon, on pourrait préserver à la fois l'authenticité des actes et l'accès à ces documents.[8] Mais là encore, ce ne sont vraiment que les documents produits avant 1763 qui intéressent les rédacteurs d'inventaires et les portes-paroles en faveur de la préservation des archives. Tout ce qui est produit avant cette date est éparpillé un peu partout dans les services où ils ont été produits ou tout simplement détruits. Mais un nouvel organisme va encourager la promotion des archives au Québec. La Société littéraire et historique de Québec, fondée en 1824 par lord Dalhousie, devient

---

[6] Hugh A. Taylor. « The Collective Memory : Archives and Libraries as Heritage », *Archivaria*, n°15, (hiver 1982-1983), p. 120-130.
[7] Voir Ronald Rudin. *The Making of History in Twentieth Century Quebec*, Toronto, University of Toronto Press, 1997.
[8] Gilles Héon, *Op. cit.*, p.

dépositaire d'archives publiques et fait la promotion de la recherche historique. En 1892, cette société recense au-delà de dix sociétés d'histoire dans la province, lesquelles regroupent plusieurs hommes politiques influents.[9] Bien entendu, à cette époque, l'histoire est une affaire masculine et il n'y a vraiment qu'entre les murs des couvents qu'on préserve une partie de l'histoire féminine.

En 1920, Pierre-Georges Roy obtient la création du Bureau des Archives ainsi que la construction d'un édifice à cet effet. Onze ans plus tard, le Secrétariat de la Province (dont relève le Bureau des Archives) se voit confier la garde de tous les registres du gouvernement qui n'appartiennent pas à d'autres ministères. Au cours des années 1960, la publication d'inventaires perd son importance et l'on place plutôt l'accent sur la législation en ce qui concerne la préservation et la gestion des archives gouvernementales. La province de Québec se dote de la loi des Archives en 1969. Cela se fait deux ans après la création d'une association professionnelle, soit l'Association des archivistes du Québec (AAQ), dont les archives des Sœurs Grises du Manitoba ont été membres durant de nombreuses années.

Dans le cadre d'ateliers offerts par l'AAQ, les participants se « ... sensibilisaient aux théories tant européennes qu'américaines de la gestion documentaire... »[10] On se servira d'ailleurs du *Manuel d'archivistique* de l'Association des archivistes français pendant de nombreuses années pour l'enseignement des pratiques archivistiques au Québec, et les archivistes francophones du Canada trouveront souvent les communications et publications françaises plus accessibles que les publications en anglais de l'Amérique du

---

[9] Gilles Héon. « Les Archives nationales du Québec, la mémoire de la nation », *Archives*, vol. 27, n°2, (automne 1995), p. 9.
[10] *Ibid.*, p. 8.

Nord.[11] De plus, de nombreux archivistes québécois participent au Stage technique international des Archives de France qui, malgré la distance, a au moins l'avantage d'être offert en français. Il y a donc une profonde influence européenne sur l'archivistique québécoise et francophone qui n'atteint pas le reste du Canada aussi directement. Ainsi, comme le dit si bien Louis Garon : « Les archivistes québécois ont cette chance de pouvoir puiser à la fois à la longue et riche tradition archivistique française, à l'expérience originale de l'archivistique canadienne-anglaise et au dynamisme innovateur de celle des Américains. »[12]

On acquiert ainsi plus rapidement qu'ailleurs au Canada, une notion plus précise du fonds d'archives telle que développée par l'archiviste français Michel Duchein. De plus, selon Louis Garon, le concept de « *record group* » élaboré aux États-Unis et adopté au Canada anglais n'attire vraiment l'attention que des archivistes anglophones du Québec et ne trouve pas souvent preneur chez les francophones. L'archivistique française ne fait pas de distinction entre les fonds d'archives d'organismes publics et les fonds d'archives d'individus ou d'institutions. Aucune différence, non plus, entre les termes « *records* » et « *archives* » ou encore « *archives* » et « *manuscripts* ».[13] Mais ces différences n'empêchent pas les collaborations entre le Québec et le reste du Canada avec lequel la province partage une approche « d'archives totales » qui les distinguent tous deux du reste du monde. Ces liens sont renforcés par la création du Conseil canadien des archives en 1985 à la suite de quoi la collaboration entre les deux groupes augmente considérablement.

Ces différences n'empêchent pas non plus les notions américaines d'avoir un impact sur l'administration des archives au Canada français, surtout au cours des années

---

[11] Voir François Beaudin. *Archivistique québécoise*, Montréal , Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, 1975.
[12] Louis Garon. « L'archivistique au-delà des différences linguistiques et culturelles : Encourager la coopération », *Archives*, vol. 24, n°4, (printemps 1993), p. 25.
[13] *Ibid.* p. 31.

1960-1970. Au cours des années 1960, plusieurs responsables de centres d'archives du Québec participent aux activités de la *Society of American Archivists*. L'archiviste de la province, Antoine Roy, fait partie de son conseil d'administration entre 1950 et 1952. En 1956, dans le cadre d'un mémoire sur les problèmes des archives au Québec, Fernand Ouellette recommande le modèle américain pour les archives du gouvernement du Québec, mais préfère suivre la méthode française, plus souple, pour l'acquisition des archives économiques.[14] Par contre, c'est surtout dans le domaine de la gestion des documents administratifs que l'influence américaine se fait sentir et, à partir de 1970, on fait référence de plus en plus souvent aux travaux de l'archiviste américain bien connu Theodore Schellenberg. Au cours des années 1980, les archivistes québécois invitent leurs confrères américains à venir y présenter leurs idées et vice-versa. Le principe américain de « cycle de vie » des documents est adopté assez généralement dans la province et les archivistes québécois démontrent plus rapidement que leurs confrères européens un intérêt poussé pour la préservation des archives courantes. Ils cherchent ainsi à s'intégrer beaucoup plus à la gestion de l'information et au processus de création du document. Ces échanges et traditions archivistiques ont immanquablement influencé les pratiques archivistiques des Sœurs Grises de Montréal et de Saint-Boniface.

Les archives au Manitoba français

Tôt dans l'histoire du Manitoba français, on a déjà conscience de l'importance de la conservation des archives. Les premiers à générer régulièrement des documents écrits, après la Compagnie de la Baie d'Hudson, sont les missionnaires arrivés en 1818 suivis des communautés religieuses des Sœurs Grises en 1844 et des Oblats en 1845. Il est certain

[14] Fernand Ouellette . *Les Archives dans la province de Québec : Situation et perspectives.* Résumé d'un mémoire sur le problème des Archives dans la province de Québec, texte non publié, Archives nationales du Québec, 1956, p. 14.

que l'Église catholique de la colonie conservait des archives depuis ses débuts. Malheureusement, un incendie détruit la cathédrale et l'archevêché en 1860 ainsi que les archives qui y étaient entreposées. D'emblée, les archives des Sœurs Grises prennent plus de valeur puisqu'elles constituent ainsi la majorité des documents les plus anciens de la présence catholique à la Rivière-Rouge. Le rôle controversé de Louis Riel, son exil puis son décès quinze ans après la création de la province du Manitoba, a certainement encouragé la préservation des documents reliés à ses activités. Dans le cas de Sœurs Grises on pense surtout aux documents laissés par sa sœur, Sara Riel, devenue Sœur Grise en 1865. En outre, M^{gr} Alexandre Taché rassemble une bibliothèque et des archives, et prend le temps d'interroger et de transcrire les souvenirs des Métis et des premiers Canadiens français établis au Manitoba. Ses efforts favorisent la publication de plusieurs travaux traitant de l'histoire de la province, publiés localement ou au Québec. Comme au Québec, semble-t-il, les institutions catholiques joueront un rôle primordial dans la conservation des archives et de l'histoire de la communauté catholique du Manitoba et ce pendant de nombreuses années.

D'autres organismes et individus laïques manifestent aussi un intérêt pour la préservation de leur histoire. En 1873, le sénateur manitobain Marc-Amable Girard, accepte de faire partie d'un sous-comité du Sénat canadien chargé d'étudier les besoins des Archives nationales pour la préservation des documents historiques. Ce sous-comité conseil en outre l'archiviste national, Douglas Brymner, à plusieurs niveaux.[15] En 1884, l'Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba décide d'élire deux membres en vue de rédiger l'histoire officielle de leur organisme et de la placer dans les archives de

[15] Bernard Weilbrenner. « Les Archives provinciales du Québec et leurs relations avec les Archives fédérales, 1867-1920 », *Archives*, vol. 15, n°3, (décembre 1983), p. 50.

l'Association.[16] Depuis 1871, cette dernière compte parmi ses membres un secrétaire-archiviste qui se charge de prendre note des procès-verbaux, et de les conserver avec tout autre document jugé important pour l'administration et la « postérité » de l'organisme.

En 1902, M^gr^ Adélard Langevin, archevêque de Saint-Boniface, et un groupe d'hommes de l'élite franco-manitobaine, fondent la Société historique de Saint-Boniface. Comme au Québec, l'Église catholique du Manitoba se crée des héros historiques canadiens-français pour promouvoir l'identité culturelle de la communauté. La fête de Dollard, par exemple, fait l'objet de nombreuses célébrations. L'explorateur français Pierre Gaultier de La Vérendrye est au cœur des premières études de la Société historique de Saint-Boniface et du clergé manitobain. Sa présence dans l'Ouest au dix-huitième siècle prend une nouvelle importance dans le cadre de la suppression des droits des écoles catholiques et francophones publiques dans la province. En effet, la venue de La Vérendrye (d'origine française) dans l'Ouest avant tout autre européen, justifie aux yeux de l'élite canadienne-française du Manitoba les droits des francophones à un statut spécial au sein de la collectivité manitobaine. Le héros contribue aussi à augmenter la fierté francophone dans la province où ils se trouvent de plus en plus minoritaires. En 1903, le président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, Roger Goulet, écrit : « ...le peuple canadien-français ne grandira seulement qu'en suivant les traces de ses aïeux. C'est par l'étude des gloires du passé que l'on prépare les gloires de demain. »[17]

Depuis sa fondation, la Société historique de Saint-Boniface joue souvent le rôle de chef de file dans la préservation du patrimoine franco-manitobain. Bien que pendant les premières années les efforts de la nouvelle société se concentrent sur les explorations de La

---

[16] SASHSB. Fonds Association Saint-Jean-Baptiste du Manitoba, Procès-verbaux, 22 mai 1884, 372/528/001, p. 53.

[17] ASHSB. Lettre de Roger Goulet, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, à l'abbé Azarie Dugas, administrateur de l'Archidiocèse de Saint-Boniface, 28 juin 1903. Fonds Société historique métisse, 0449/1349/117.

Vérendrye, la Société historique se donne pour mission de conserver et de mieux faire connaître l'histoire des Canadiens-français et des Métis du diocèse de Saint-Boniface. M^gr^ Langevin fonde aussi la Bibliothèque nationale ainsi que la revue *Les Cloches de Saint-Boniface* qui publie régulièrement des documents d'archives. La Société historique de Saint-Boniface, comme la Société historique métisse (constituée légalement en 1933), cherchent ainsi à documenter le passé de leurs collectivités culturelles respectives. La Société historique métisse, par exemple, dont la devise est « *Ne temere veritatem* » (Ne craignons pas la vérité), se donne pour but « d'enseigner et de populariser l'histoire et ériger des monuments qui rappelleront les faits et gestes de la nation métisse afin d'assurer sa survivance ».[18] Les Franco-Manitobains et les Métis donnent donc ainsi à l'histoire et aux archives le rôle de gardien de l'identité culturelle. Les crises scolaires qui suivent, après 1916, encouragent la conscience historique de la collectivité francophone qui, se croyant persécutée, est de plus en plus déterminée à résister à l'assimilation et à conserver son identité historique et culturelle.[19] Ces sentiments déterminent souvent les critères d'acquisition de dépôts d'archives, y compris celui des Sœurs Grises.

Comme dans le reste du Canada, la recherche du passé se veut une étude scientifique, une quête intellectuelle des pionniers de la communauté. Le tout se fait généralement sous la direction du clergé catholique. Jusque vers 1950, selon l'historien Robert Painchaud, l'historiographie de l'Ouest canadien se caractérise par les ouvrages « d'hommes de combat » tels M^gr^ Alexandre Taché, l'abbé Georges Dugas, Dom Paul Benoît c.r.i.c., le père Adrien-Gabriel Morice o.m.i., le juge L.-A. Prud'homme, le journaliste Donatien Frémont, l'abbé Antoine d'Eschambault, le père Antoine Champagne

---

[18] SASHSB. Fonds Société historique métisse. Documents constitutifs. « Statuts et réglements de la Société historique métisse (inc.) », [1932], p. 1. 0449/1351/169.
[19] Raymond Huel. « *Gestae Dei Per Francos* : The French Canadian experience in western Canada » dans Benjamin G. Smillie. *Visions of the New Jerusalem : Religious Settlement on the Prairies*, Edmonton , NeWest Publishers Ltd., 1983, p. 50.

c.r.i.c., Monsieur Noël Bernier et plusieurs autres.[20] Ceux-ci, par le biais de leurs travaux, cherchent à défendre la cause franco-catholique de l'Ouest dans le cadre d'une idéologie généralement clérico-nationaliste. Comme principaux usagers des documents historiques, et très souvent comme archivistes, ces hommes sont à la base des critères d'évaluation des archives du Manitoba francophone. Par leurs travaux, les archives franco-catholiques de la province ont pour rôle de protéger et de promouvoir les droits du groupe culturel et religieux qu'elles représentent.

Au cours des années 1960 et 1970, le travail des archivistes se professionnalise et se laïcise un peu partout au Manitoba et au Canada. Le militantisme francophone du Manitoba se fait de plus en plus pressant au cours de cette même période qui coïncide avec la « révolution tranquille » au Québec. La préservation du passé et des archives de la communauté prend ainsi plus d'importance. Des historiens professionnels prennent la barre de la Société historique de Saint-Boniface et les ateliers de formation en archivistique se multiplient tranquillement. Plusieurs organismes de la collectivité francophone se dotent d'un service d'archives et, en 1978, on fonde le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest. C'est aussi à partir des années 1960 que les sujets de recherche se transforment. Il ne s'agit plus de défendre des droits scolaires ou linguistiques, mais plutôt d'étudier l'état actuel des communautés francophones par le biais d'analyses beaucoup plus rigoureuses. La formation de *l'Association of Canadian Archivists* en 1975, puis la création de l'*Association for Manitoba Archives* (avec laquelle les Sœurs Grises ont participé dès les débuts) en 1980, encourage la formation de plus en plus poussée des archivistes de la province et, par conséquent, de l'archiviste de la communauté religieuse.

---

[20] Robert Painchaud . « Situation de la recherche sur les communautés franco-canadiennes de l'Ouest » dans *Actes du Colloque sur les archives et recherches régionales au Canada français*, Ottawa, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences et Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, 1977, p. 114.

En 1981, la Société historique de Saint-Boniface organise un Colloque sur la situation des archives au Manitoba français. Le but est de mieux identifier les besoins de préservation des archives francophones. Selon l'archiviste Gilbert Comeault, la situation au Manitoba n'est pas très différente du reste du pays. Il affirme que les dépôts d'archives de la province ont grand besoin d'organisation, de normalisation et de professionnalisme.[21] En 1987, on forme un comité (Archives Saint-Boniface) composé de représentants des Sœurs Grises, de l'Archevêché de Saint-Boniface, de la Société franco-manitobaine, du Centre culturel franco-manitobain, de la Société historique de Saint-Boniface et de quelques autres représentants indépendants de la communauté franco-manitobaine. Le comité est chargé de déterminer s'il y a un intérêt au sein de la collectivité pour la préservation de ses archives, d'étudier la nécessité d'un centre à cet effet ainsi que d'évaluer la faisabilité de ce projet. Par le biais de lobbying auprès des instances politiques et de consultations fréquentes de la population, les franco-manitobains sont de plus en plus sensibilisés à l'importance de la préservation de leurs documents. On déplore d'ailleurs déjà que des documents aient été perdus lors de désastres comme l'incendie du Collège de Saint-Boniface en 1922, l'inondation de la rivière Rouge en 1950, l'incendie de la Cathédrale de Saint-Boniface en 1968 et l'incendie de l'église de Somerset en 1982 par exemple.

Bien que l'on considère la possibilité d'ouvrir une section d'archives francophones aux Archives provinciales (comme en Alberta), cette solution est vite rejetée. Les membres de la communauté franco-manitobaine consultés craignent que leurs archives ne deviennent ainsi un simple service parmi tant d'autres dans une institution déjà surchargée

---

[21] Gilbert Comeault. « Notre défi archivistique » dans Société historique de Saint-Boniface. *Actes du Colloque sur la situation des archives au Manitoba français*, Saint-Boniface, Société historique de Saint-Boniface, 1981, p. 20.

et qui ne fait pas partie de son milieu culturel et linguistique.[22] À une époque où les minorités apprennent souvent leur culture par l'entremise des médias qui n'en font souvent pas partie, la communauté décide de préserver elle-même, par ses archives, une identité qui ne réduit pas le Franco-Manitobain à un « mangeux de soupe au pois » ou à un « porteux de ceinture fléchée » caractérisé par sa joie de vivre. D'une certaine façon, la communauté franco-manitobaine exprime ainsi son désir d'interpréter son passé et sa culture en ses propres mots, plutôt qu'avec la langue de la majorité, en construisant son propre centre d'archives. Finalement, en 1995, on annonce officiellement la construction du Centre du patrimoine qui ouvre ses portes en 1998 et qui est géré par la Société historique de Saint-Boniface. La participation des Sœurs Grises aux démarches qui ont mené à la construction du centre d'archives a ainsi non seulement eu un impact sur leurs propres archives, mais aussi sur les archives et la conscience historique et identitaire de toute la communauté francophone du Manitoba.[23]

La raison d'être de centres d'archives communautaires a une dimension qui n'existe pas encore dans les autres centres d'archives. Alors que plusieurs communautés luttent toujours contre l'assimilation, certains groupes, comme les Béothuks par exemple, n'existent déjà plus que dans les archives. Une communauté minoritaire a conscience que ses archives pourront servir, dans les années à venir, de témoin de son existence et de ses

---

[22] Dans une étude sur les possibilités de construire un centre d'archives francophones, la firme IKOY affirme que : « Force est de reconnaître que le transfert des trésors archivistiques de grand intérêt pour la population à un dépôt d'archives appartenant à la culture dominante de *l'autre côté de la rivière*, comporte des implications symboliques qui touchent à des cordes sensibles profondément ancrées chez les Franco-Manitobains» SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. IKOY. *Rapport préliminaire : Centre du patrimoine et des archives*, juin 1993, p. 4, PA 025. Fonds non traité. Emphase dans le texte original.

[23] L'idée de construire un centre d'archives vient d'ailleurs des Sœurs Grises. Au début des années 1980, la Société historique de Saint-Boniface tente de faire déclarer une partie de l'avenue Taché (incluant l'endroit où se trouve l'ancien couvent des Sœurs Grises) comme zone historique. Les religieuses en profite pour proposer l'idée d'y construire un centre pour leurs archives.

contributions à l'histoire de la plus grande communauté, non seulement auprès de la majorité, mais aussi au sein du groupe minoritaire en question. Les archives offrent ainsi, d'une certaine façon, une possibilité d'assouvir un besoin de vie éternelle, ou du moins prolongée. Même si l'existence physique d'un individu ou d'un groupe n'est que temporaire, il peut se donner l'impression d'avoir une vie éternelle en faisant durer son souvenir. Lors d'un discours prononcé dans le cadre du Colloque sur la situation des archives au Manitoba français, le sous-ministre des Affaires culturelles et du Patrimoine, René Préfontaine, affirme que « ...sans archives il n'y aurait point d'histoire possible et l'histoire est l'un des piliers les plus solides d'un peuple. (...) C'est de l'âme, de notre âme qu'il s'agit ici, de notre vie collective qui est source et dignité et de noblesse retrouvées. »[24] Les archives permettent ainsi aux francophones, non seulement de laisser des traces dans la mémoire collective de l'humanité, mais aussi de mieux se faire connaître au sein de la communauté contemporaine.[25] Ainsi le principe de « survivance » culturelle se trouve souvent intimement lié à l'histoire. C'est pourquoi les archivistes décrivent souvent leur profession comme essentielle à la préservation de l'identité culturelle des Franco-Manitobains et à sa survivance.

L'aspect identitaire des archives est important au regard du rôle que se donnent les centres d'archives franco-manitobains. L'archiviste Elizabeth Kaplan insiste sur le fait que : « *Whether we chose to acknowledge it or not, we are major players in the business of*

---

[24] Société historique de Saint-Boniface. *Actes du Colloque sur la situation des archives au Manitoba français*, Saint-Boniface, 1981, p. 10.

[25] Par exemple, Jacqueline Blay écrit : « En bâtissant un Centre du patrimoine, les gouvernements permettront au patrimoine franco-manitobain d'être exposé, expliqué, recherché, valorisé, sur une base permanente et dans un lieu fixe, de devenir le reflet d'une fierté et d'une identité collectives. Ainsi, le pays tout entier en sera plus riche. » SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. Jacqueline Blay. *Vision d'un Centre du patrimoine franco-manitobain.* [1990], p. 7, PA 025, fonds non traité.

identity construction and identity politics. »[26] Ainsi, les archives et l'histoire s'attribuent un certain pouvoir de création des identités, idée qui est souvent répétée par les promoteurs des archives franco-manitobaines. Selon une ancienne présidente de la Société historique de Saint-Boniface, Jacqueline Blay, « Le patrimoine est la seule valeur commune, mise à part la langue, qui permet de définir un peuple, quel qu'il soit. Il est à la base de l'identité collective. (...) Le patrimoine est le seul bagage que l'être humain ne peut pas, en dépit de ses efforts, renier. »[27] Il est important de comprendre cela pour mieux comprendre la nature des archives des Sœurs Grises. Bien que cette communauté fonctionne dans bien des langues et bien des collectivités, elle conserve son caractère francophone et ses archives font ainsi partie du patrimoine identitaire de la communauté francophone du Manitoba. Ce rôle culturel et politique que s'attribuent les centres d'archives francophones est déterminant pour les pratiques d'acquisition, de préservation, de description et d'accès des archivistes des Sœurs Grises. Par contre, ce qui différencie les archives des Sœurs Grises d'un dépôt d'archives comme le Centre du Patrimoine, c'est son caractère religieux et communautaire. Il est donc important d'étudier aussi les tendances et les politiques de l'Église catholique romaine vis-à-vis son patrimoine documentaire, afin d'avoir un meilleur aperçu des lois qui régissent les pratiques archivistiques des religieuses de Saint-Boniface.

---

[26] Elizabeth Kaplan. « We Are What We Collect, We Collect What We Are : Archives and the Construction of Identity », *American Archivist*, n°65, (printemps/été 2000), p. 147. Terry Cook affirme en outre que cette valeur identitaire est la justification principale pour le financement public des centres d'archives. Voir Terry Cook. « Archival Science and Postmodernism : New Formulations for Old Concepts », *Archival Science*, vol. 1, n°1, (2001), p. 3-24.

[27] SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. Jacqueline Blay. *Vision d'un Centre du patrimoine franco-manitobain*, [1990], p. 4. PA 025, Fonds non traité.

Les archives religieuses

La préservation des documents du milieu catholique a longtemps été le domaine de l'Église qui en produisait aussi la plupart. L'Église a d'ailleurs fait du document écrit un objet symbolique de première importance puisque l'Ancien Testament et les Évangiles en constituent les racines. Dès les débuts du Moyen-Âge, les monastères possèdent souvent les plus belles bibliothèques remplies de manuscrits de toutes sortes que les moines se chargent de préserver. C'est là en fait qu'on a développé plusieurs des premières techniques de préservation et de classification des archives.[28] Les archivistes d'aujourd'hui luttent d'ailleurs toujours contre l'image du moine copiste, entouré de ses livres et isolé dans son monastère, dont la société a affublé la profession. Ainsi, les documents les plus anciens que l'on retrouve dans les centres d'archives d'aujourd'hui sont souvent de nature religieuse.

Il est donc évident que l'Église catholique a joué un rôle primordial dans l'évolution de l'archivistique. Au cours des siècles l'Église catholique romaine, dont l'influence prend d'énormes proportions en Europe puis dans le reste du monde, se voit obligée de créer un système de plus en plus spécialisé afin d'assurer la préservation et la gestion de ses documents. Dans les documents du Premier Concile de Nicée, qui a eu lieu en 325, plusieurs indices témoignent de l'existence d'un système primitif d'archives. C'est au pape Innocent III (1198 à 1216) qu'on attribue le mérite d'avoir institué les archives « secrètes » du Vatican et d'avoir établi une politique archivistique pour l'Église. Le pape Pie IV, en 1565, demande au Cardinal Mula de créer un centre d'archives au sein de la bibliothèque du Vatican (fondée en 1475) alors que le pape Sixte-Quint (1586 à 1590), pour sa part, ordonne la construction de dépôts d'archives pour l'Église dans toutes les

[28] Henry Petroski. *The Book on the Bookshelf*, New York, Vintage Books, 1999, p. 40-45.

villes des États pontificaux. Mais surtout, en 1727, le pape Benoît XIII (1724 à 1730), qui s'est d'ailleurs mérité le surnom de *Papa archivista*, publie la constitution apostolique *Maxima vigilantia* et la *Instruzione per le scritture da riporsi negli archivi* qui énumère la liste des documents à préserver dans les archives et va même jusqu'à imposer des sanctions contre ceux qui n'offriraient aucune protection aux documents dont ils ont la responsabilité.[29] En 1881, cédant à la pression du milieu intellectuel européen, le Vatican ouvre ses portes aux chercheurs et tente, péniblement, de dépoussiérer ses secrets. En outre, les activités documentaires de l'Église catholique encourage la création de la science de la diplomatique qui a pour but d'assurer la véracité du document en vérifiant son authenticité et son intégrité. Par cette science, l'Église voulait donner une valeur légale et administrative à ses documents afin de faire connaître les œuvres de Dieu dans le monde, en particulier l'histoire des saints. Ainsi, la diplomatique s'inscrit dans la foulée des dévotions et des pratiques des fidèles.[30]

Vers 1919, le Code de Droit Canon comprenait environ 10 canons concernant la création d'archives paroissiales et diocésaines. Aujourd'hui, les responsabilités archivistiques des évêques et des diocèses sont codifiées dans le Code canonique de 1983. Ce code confie à l'évêque et au chancelier la responsabilité de la conservation des archives de l'Église locale, principalement la conservation des archives administratives. Les canons 486 à 491 réglementent la façon d'acquérir, de conserver et de consulter les archives et indiquent quel devrait être le contenu des archives du diocèse. Selon le Canon 535 une

---

[29] Carol Couture. « Les archives, miroir de la société, mémoire de l'humanité : Une ressource essentielle pour l'éducation au XXIe siècle », *Archives*, vol. 27, n°2, (automne 1995), p. 11-13.

[30] Société historique de Saint-Boniface. *Une présence des Sœurs Grises au Manitoba pour les générations futures : Les archives des Sœurs Grises, la mémoire collective et le Centre du patrimoine*, juin 2003.

copie des registres paroissiaux doit être conservée dans les archives de la paroisse.[31] Ces registres représentent un trésor inestimable pour les généalogistes qui sont généralement la clientèle la plus importante des centres d'archives religieuses. Le Cardinal Agostino Casaroli, secrétaire d'État du Vatican, insiste sur la nécessité de préserver les archives des diocèses dans un article paru dans le journal *La documentation catholique* où il écrit :

> S'agissant de manifestations de son activité et de sa vie, l'Église doit en [les archives] prendre un soin particulier et ne pourrait ni les vendre, ni les aliéner. Au contraire, à l'image de l'intendant fidèle dont parle l'Évangile, elle a le devoir de les sauvegarder, de les accroître et de les transmettre aux générations à venir.[32]

La préservation et la classification des archives ne sont donc pas facultatives au sein de l'Église, mais plutôt obligatoires. C'est un devoir administratif et spirituel des ouvriers de l'Église catholique.

Le Concile Vatican II aura un impact profond sur la création des archives catholiques du monde entier. Par les documents conciliaires et post-conciliaires, (principalement le *Gaudium et Spes*) qui en résultent, l'Église catholique encourage le rapprochement de ses institutions avec le monde dans lequel elles existent. On veut ouvrir les portes, inviter les gens à l'intérieur, on veut sortir de derrière les murs des églises et des couvents pour s'intégrer au peuple que l'Église se doit de servir. Dans ce dessein, les portes des archives des institutions religieuses doivent s'ouvrir aussi. On encourage les ouvriers de l'Église à se familiariser avec leur histoire et à la faire connaître au monde qui les entoure. Alors qu'autrefois la théologie dominante trouvait la vérité dans la doctrine et l'autorité, l'Église de Vatican II veut la trouver dans la recherche et dans la quête

---

[31] Assembly of Quebec Bishops. *Parish Archives and Records : A Guide to their Management and Enhancement*, Québec, 1999, p. 61.

[32] Agostino Casaroli. « Les archives de l'Église, élément spécifique du patrimoine de l'humanité », *La documentation catholique*, n°1777, (6 janvier 1980), p. 15. Cité dans Monique et Michèle Boisvert. « Les archives ecclésiastiques » dans Louise Gagnon-Arguin et Jacques Grimard dir. *La gestion d'un centre d'archives*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 289.

individuelle et collective de la Vérité.[33] Chose importante aussi, l'Église reconnaît officiellement être pêcheresse. On a ainsi moins peur d'ouvrir les portes aux chercheurs qui ne peuvent maintenant qu'affirmer ce que l'Église a déjà reconnu.[34]

En 1982, le pape Jean-Paul II fonde le Conseil pontifical de la culture, puis fonde la Commission pour la conservation du patrimoine artistique et historique de l'Église en 1988. Selon Monique et Michèle Boisvert, le Conseil pontifical de la culture se voit chargé de promouvoir la rencontre entre foi et culture. La Commission (devenue Commission pontificale des biens culturels de l'Église en 1993) se charge de veiller à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine de l'Église.[35] Grâce à ces transformations, les archivistes religieux se sentent moins tenus par le secret d'autrefois et les portes des archives s'ouvrent un peu plus grandes.

Le rôle des archives de l'Église catholique, selon le cardinal Francesco Marchisano de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église, est le suivant : « En vertu de sa valeur pastorale, le patrimoine historique et artistique est destiné à l'animation du peuple de Dieu. Il favorise l'éducation à la foi et la croissance du sentiment d'appartenance des fidèles à leur propre communauté. »[36] Le sens symbolique des archives est beaucoup plus présent au sein des archives religieuses qu'il ne l'est dans les centres d'archives « traditionnels ». Elles ont un rôle spirituel et une valeur surnaturelle. Les archives sont source de Vérité, de la présence du Christ dans le monde. Elles témoignent du travail et de

---

[33] Paul-Aimé Martin dir,. *Vatican II : les seize documents conciliaires*, Montréal, Fides, 1967, p. 167-271.
[34] Robert Choquette. « Les archives religieuses, un patrimoine indispensable pour la recherche et le développement de l'histoire », *Regroupement des archivistes religieux – Actes du Congrès 1998. Info-RAR*, vol. 14, n°3, 1999, p. 10.
[35] Monique et Michèle Boisvert. *Op. cit.*, p. 291.
[36] Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église. *Lettre circulaire : Nécessité et urgence de l'inventoriage et du catalogage des biens culturels de l'Église*. Cité du Vatican, (8 décembre 1999), p. 31.

la présence de son Église et de ses fidèles.[37] Les archivistes de communautés religieuses, qu'ils soient croyants ou non, se doivent donc d'avoir une certaine sensibilité à la valeur spirituelle des choses et aux croyances religieuses de l'institution et des individus qu'ils documentent. Car l'archiviste religieux a aussi une mission évangélisatrice. Il est le protecteur et le diffuseur de la Bonne Nouvelle. Selon le pape Paul VI « ... nos bouts de papier sont les échos et les traces de ce passage de l'Église, mieux, du passage du Seigneur Jésus dans le monde. »[38] Francesco Marchisano ajoute, bien des années plus tard que :

> C'est le Christ qui intervient dans le temps et qui écrit lui-même sa propre histoire au point que nos bouts de papier sont des échos et des traces de ce passage... Aussi avoir le culte de ces papiers, des documents d'archives, est-ce par contrecoup avoir le culte du Christ ....[39]

C'est un écho qu'il devient de plus en plus urgent de préserver à une époque où l'Église catholique connaît un recul de plus en plus rapide en Europe et en Amérique du Nord. Si elle veut éviter que ses œuvres et sa mission ne sombrent dans l'oubli, les institutions qui en sont à l'origine se doivent d'en préserver le souvenir.

---

[37] En avril 1981, lors de l'ouverture d'un nouveau centre d'archives au Vatican, le pape Jean-Paul II proclame que « *The documents of the Church bear witness to the spread of the Kingdom of Christ in this world. The worthy and adequate preservation of these documents from the most humble to the most precious, becomes a service rendered to the truth.* » Cité dans Linda Wicks, CCHA Annual Meeting, University of Manitoba, 1994, p. 9. SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. *Rencontre :Archives religieuses au Manitoba.* (13 juillet 1995). Présents Abbé Georges Damphousse, Alfred Fortier et Gilles Lesage, p. 1, PA 033, Fonds non traité.

[38] Cité dans Lorraine Caza. « Les archives : un patrimoine spirituel », *1978-1998 Les archives ?...une lumière claire sur l'histoire des sociétés et des peuples. Info-RAR*, numéro spécial du congrès, (1998), p. 40 tiré d'un discours de Paul VI aux archivistes ecclésiastiques le 26 septembre 1963.

[39] Cité dans Gilberte Barrette. « Mot de la présidente »,*1979-1998 Les archives ?... une lumière claire sur l'histoire des sociétés et des peuples. Info-RAR*. Numéro spécial du congrès, (1998), p. 4.

Les archives religieuses au Canada

Les dépôts d'archives religieuses ont longtemps été les plus importants de la province du Québec et du Manitoba français. L'Église catholique joue d'ailleurs un rôle de premier plan pour la préservation des archives de l'ancienne Nouvelle-France dès ses débuts. Ce sont les institutions catholiques religieuses qui créent certains des premiers documents de la colonie. Le deuxième évêque de Québec, en poste de 1688 à 1727, M^{gr} Jean-Baptiste de Lacroix de Chevrières de Saint-Vallier met en place une série de règlements pour la préservation des archives de paroisse au moyen du document *Rituel du diocèse de Québec*. Ce document, par contre, ne fait pas mention des archives des communautés religieuses qui sont libres de faire comme elles le jugent bon.[40] Une enquête commandée par lord Dorchester en 1786 révèle que, dans la ville de Québec, les archives étaient conservées principalement au Collège des Jésuites et dans les voûtes de l'ancien évêché où était installé le bureau du secrétaire de la province. Les archives conservées au Collège des Jésuites seront ensuite déménagées au palais épiscopal de Trois-Rivières qui dispose d'une voûte de meilleure qualité pour la préservation des documents. En 1877, lors d'une conférence à la *Literary and Historical Society*, L-P. Turcotte révèle que les dépôts de documents importants au Canada sont :

> Archevêché, Séminaire, Ursulines, Hôpital Général, Hôtel Dieu, la *Literary Historical Society* de Québec et le Bureau du registraire à Québec ; le séminaire de Saint-Sulpice, les Dames de la Congrégation, la Société historique de Montréal ; les palais de justice de Québec, Montréal et Trois-Rivières....[41]

On voit donc l'importance des archives de l'Église, des communautés religieuses et des sociétés religieuses laïques.

---

[40] Assembly of Quebec Bishops. *Op. cit.*, p. 1.
[41] Bernard Weilbrenner. « Les Archives provinciales du Québec et leurs relations avec les Archives fédérales, 1867-1920 deuxième partie », *Archives*,vol. 16, n°2, (septembre 1984), p. 4

Lors d'une visite au Canada, l'archiviste français Étienne Taillemitte, venu consulter les archives du Séminaire de Québec, affirme que l'institution préserve depuis sa fondation en 1670 ses archives propres accompagnées d'autres collections particulières provenant de dons ou de legs.[42] On remarque des situations semblables dans un grand nombre d'institutions religieuses qui, au cours des premiers siècles de présence européenne en Amérique du Nord, semblent avoir joué le rôle de dépôts d'archives privées en plus du reste. Malgré cela, selon Charles Picot, il ne semble toujours pas y avoir de politique uniforme à travers le pays pour la préservation des archives religieuses.[43] À toute fin pratique, les archives demeurent la responsabilité de l'évêque et du curé de paroisse qui ont, bien souvent, d'autres choses à faire.

Les Archives nationales du Canada ont d'ailleurs manifesté très tôt un intérêt marqué pour les archives de l'Église catholique. L'institution organise plusieurs projets de transcriptions et d'inventaires de documents conservés dans les anciens dépôts du Québec, en France et au Vatican. Par contre, en ce qui a trait à la préservation de ces documents, les communautés et les institutions religieuses demeurent seules responsables. Un intérêt véritable pour les archives religieuses au sein de la population en général ne voit le jour qu'aux environs de 1933 avec la création de la *Canadian Catholic Historical Association* puis la Société d'histoire de l'Église catholique en 1961. L'intérêt augmente après la Deuxième Guerre mondiale avec la création, au Canada, d'un grand nombre d'instituts. En 1985, selon les recherches de Statistiques Canada, on compte 151 centres d'archives d'institutions religieuses fréquentées par 725 000 chercheurs.[44] Un article publié par James

---

[42] Étienne Taillemitte. « Une visite aux archives canadiennes », *La Gazette des archives*, n°77, (2e trimestre 1972), p. 107-121 et publié dans François Beaudin. *Op. cit.*, p. 118.
[43] Charles Picot. *Les archives ecclésiastiques à l'ère électronique*, Ottawa, Faculté de droit canonique de l'Université Saint-Paul, 1995, p. 23.
[44] Statistiques Canada. *Les établissements du patrimoine – Statistiques préliminaires 1985-86*. SASHSB. Fonds Société historique de Saint-Boniface. Série Administration. Charles

Lambert en 1976 insuffle aussi un nouveau souffle de vie aux archives religieuses. Celui-ci constate en effet les mauvaises conditions d'accès à ces dépôts d'archives. Comme solution à ce problème, il propose que les centres d'archives publics prennent en mains l'administration des archives d'institutions religieuses, toutes dénominations confondues.[45] Plutôt que de suivre cette suggestion que la plupart des institutions religieuses trouvent inacceptables, ces dernières décident de s'occuper plus sérieusement de la gestion de leurs archives et d'en faciliter l'accès.

Les archivistes de ces institutions n'hésitent d'ailleurs pas à s'impliquer dans l'évolution de leur profession. Par exemple, à ses débuts, l'Association des archivistes du Québec (AAQ) compte une forte majorité de membres provenant du secteur des archives religieuses. En 1971, les archivistes de communautés religieuses décident même de fonder un comité distinct au sein de l'AAQ, afin d'organiser des rencontres et des séminaires qui combleraient leurs besoins spécialisés. Mais cela ne suffit pas et l'on retrouve aujourd'hui une association indépendante, le Regroupement des archivistes religieux, qui gère ses propres ateliers et publications pour le compte des archivistes religieux. Les Sœurs Grises du Manitoba sont membres de ce Regroupement. À partir des années 1980, la présence d'archivistes religieux se fait de plus en plus discrète au sein de l'AAQ. Mais ce phénomène n'est pas seulement dû au déclin de l'Église catholique. La principale cause est probablement la création d'un plus grand nombre de centres d'archives dans la province au cours des années 1960 et 1970... des centres d'archives de natures de plus en plus variées (universitaires, municipaux, communautaires, etc.). En 1992, les représentants d'archives

---

Gagné. *Analyse et recherche sur le financement des établissements du patrimoine au Canada pour la Société historique de Saint-Boniface : Dossier de revendication,* septembre 1989, p. 30-31. S1/1124/1921-1926.

[45] James Lambert. « Public Archives and Religious Records : Marriage Proposals », *Archivaria*, vol. 1, n°1, (hiver 1975-1976), p. 48-66.

religieuses représentent tout de même 16,4 % des membres de l'AAQ.[46] Au Manitoba, la situation n'est pas très différente et le clergé joue un rôle clé dans l'évolution de l'archivistique franco-manitobaine.

Les archives religieuses au Manitoba

L'Église catholique de Saint-Boniface s'est vue confrontée au problème de conservation des documents très tôt dans son histoire. Le 14 décembre 1860, un incendie détruisait la presque totalité des documents de l'évêché. Pour combler le vide ainsi créé, les évêques Alexandre Taché puis Adélard Langevin, et d'autres par la suite, cherchent à acquérir des reproductions de documents entreposés en grande partie dans les archives du Québec afin de reconstituer les archives du diocèse de Saint-Boniface. Le volume des documents devient plus considérable pendant la période Langevin (1895 à 1915) qui inaugure le système des doubles lettres. L'archevêque doit réorganiser l'administration du diocèse pour faire face à l'augmentation et à la croissance des paroisses et des organismes catholiques. Il encourage de plus la publication de monographies et de revues historiques. Mais c'est sous la gouverne de l'archevêque coadjuteur, M[gr] Émile Yelle, qu'un premier projet de classification des archives de la Chancellerie et des livres de la Bibliothèque de l'Archevêché est mis en œuvre, probablement au cours des années 1930.[47] Un deuxième projet de classement des archives a été réalisé au cours des années 1970 par l'historien Lionel Dorge, ce qui permet de classer les archives en ordre chronologique.[48] Il est probable que ces regains d'intérêt pour les archives de l'Archidiocèse de Saint-Boniface

[46] Louise Gagnon-Arguin. « L'Association des archivistes du Québec : Vingt cinq ans d'histoire » *Archives*, vol. 24, n°1-2, (été-automne 1992), p. 16.
[47] Léonide Primeau. « S. Exc. Mgr Émile Yelle, p.s.s. » *Les Cloches de Saint-Boniface*, n°1, (janvier 1948), p. 9. Mgr Yelle a été archevêque-coadjuteur de Saint-Boniface entre 1933 et 1941 avant de retourner au Québec.
[48] SASHSB. Fonds Lionel Dorge. « Recherches historiques – Alexandre Taché » 44/199/065.

aient contribué à favoriser la constitution d'archives dans les institutions et organismes religieux du territoire, ou tout du moins à en susciter l'intérêt.

En outre, la constitution synodale de l'archidiocèse de Saint-Boniface exige à l'article 2, section 4, que les paroisses, les dessertes, les missions, les collèges, les couvents et les autres établissements desservis par le clergé ou un supérieur conservent certains documents. Il s'agit des documents épiscopaux, d'un exemplaire des constitutions synodales, et du journal *Les Cloches de Saint-Boniface*. Les articles 69, 104, 296, et 997 énumèrent d'autres séries de documents que les institutions religieuses doivent conserver dans leurs archives tels, par exemple, les registres, les titres et documents paroissiaux, les documents d'approbation d'associations, les contrats, les livres de compte, les inventaires, les *codex historicus* ou les mandements.[49] L'institution religieuse se doit donc d'avoir au moins un endroit où déposer ces documents. Une étude effectuée en 1991 évalue à environ 521,2 mètres les archives concernant l'histoire du Manitoba français qui seraient éparpillées un peu partout dans la province. Sur ces 521,2 mètres, 416,4 mètres provenaient de dépôts d'archives religieuses (archives diocésaines, paroissiales ou de communautés religieuses).[50] Selon un autre rapport écrit en 1993 sur la possibilité de créer un centre d'archives francophones, les communautés religieuses et le diocèse seraient les mieux organisés pour la conservation du patrimoine.[51]

Mais entre ce qui est écrit et ce qui se fait, l'écart est souvent énorme. En 1980, la Société historique de Saint-Boniface et les Archives provinciales du Manitoba parrainent

---

[49] Lucien Chaput. « L'inventaire sommaire des archives paroissiales du diocèse de Saint-Boniface » dans Société historique de Saint-Boniface, *Actes du Colloque sur la situation des archives au Manitoba français*. Saint-Boniface, 1981, p. 37.

[50] SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. Gaboury Associés Architectes Inc. et Number Ten Architectural Group. *Centre du Patrimoine Franco-Manitobain : Étude de projet*, le 4 janvier 1991, section 2.3, PA 025. Fonds non traité. Les archives de communautés religieuses francophones catholiques étaient évaluées à 187,0 mètres.

[51] SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. IKOY. *Rapport préliminaire : Centre du patrimoine et des archives*, juin 1993, pp. 2-3. PA 025. Fonds non traité.

un projet d'inventaire des archives du diocèse de Saint-Boniface en vue de recenser les lieux d'entreposage des documents dans le but de faciliter la recherche. Selon le directeur du projet, Lucien Chaput, la situation n'est guère reluisante. Ce dernier déplore le fait que : « Les documents sont rarement gardés tous ensemble, les séries sont généralement incomplètes. Le personnel religieux laisse rarement ses documents dans les archives de la paroisse. Une seule paroisse avait des archives classifiées et un genre d'instrument de recherche. »[52] La question des archives n'est généralement pas ce qui préoccupe le plus les évêques... ni les curés, ni les religieux. Selon l'archiviste et conférencier Gilbert Comeault, plusieurs paroisses et communautés religieuses ne connaissent pas les techniques archivistiques et ne sont pas au courant de l'importance des fonds d'archives dont ils ont la responsabilité.

Les chercheurs, pour leur part, se plaignent souvent des difficultés d'accès aux archives d'institutions religieuses. Dans le cadre d'un projet sur l'histoire du catholicisme au Québec, les historiens Jean Hamelin et Nicole Gagnon constatent que « Les archives récentes sont trop souvent fermées et l'Église reste prudente sur ce point.... »[53] Souvent, c'est le manque de temps qui réduit l'accès aux archives des institutions religieuses. Il est très fréquent que l'archiviste d'une église ou d'un diocèse porte plusieurs chapeaux et que celui des archives ne soit pas celui qui pèse le plus lourd dans la balance. L'historienne Nicole Saint-Onge, par exemple, a dû interrompre ses recherches dans les archives de l'Archevêché de Saint-Boniface pendant une période de trois semaines lorsque l'archiviste, surchargée par d'autre travail, n'était pas disponible pour l'assister dans ses travaux.[54] Par contre, l'Église est généralement très ouverte à la diffusion de ses archives. C'est d'ailleurs

---

[52] Lucien Chaput. *Op. cit.*, p. 38.
[53] Jean Hamelin et Nicole Gagnon. *Histoire du catholicisme québécois*. Tome 1, Montréal : Éditions du Boréal Express, 1984, p. 9
[54] Laurent Gimenez. « Le chemin de croix des historiens » *La Liberté*, 1 au 7 décembre 1989, p. 15

pour mieux assurer la préservation et la diffusion de ses archives que l'Archevêché de Saint-Boniface décide de participer aux négociations en vue de la construction d'un centre du patrimoine francophone à Saint-Boniface pour pouvoir, par la suite, y déposer ses archives en 1998.[55]

Archives des communautés religieuses

Les archives des communautés religieuses ont tendance à êtres mieux préservées que les archives paroissiales. Bien souvent, la préservation de ces documents est exigée par la constitution même de la communauté. En fait, la préservation et la création de documents est une tradition des communautés religieuses, féminines autant que masculines, qui date du Moyen-Âge. La production de livres, l'illustration de manuscrits et autres productions de documents artistiques sont des activités valorisées dans les communautés de femmes. En Belgique, selon Jo Ann McNamara, les religieuses étudient la calligraphie, la peinture, et la broderie. Elles recopient les livres de leurs bibliothèques, qui sont souvent très imposantes, en guise de remerciement pour certains amis ou patrons. Elles se servent aussi des copies pour s'éduquer et éduquer les autres.[56] Les communautés se doivent en outre de conserver les titres de propriété et leurs constitutions afin de prouver leurs droits d'existence et de propriété auprès des souverains de l'époque. Les religieuses du Moyen-Âge se nourrissent des histoires glorieuses de leurs saintes fondatrices, et on lit souvent les histoires ou les documents qui les concernent au cours des repas. Elles doivent donc, très tôt, adopter certaines pratiques de conservation et de classement. En outre, les communautés religieuses sont souvent plus riches en ressources financières, matérielles et

---

[55] Société historique de Saint-Boniface, sous-comité des archives religieuses. *Projet de collaboration qui s'avère nécessaire pour la préservation et la consultation des archives diocésaines*, janvier 1997, p. 5-6.

[56] Jo Ann McNamara. *Sisters in Arms : Catholic Nuns through Two Millenia*, Cambridge, Harvard University Press, 1996, p. 135.

humaines, ainsi qu'en instruments de recherche et en locaux, que les diocèses et les paroisses. Ce qui, évidemment, favorise la création de leurs archives.

Dès le XVII[e] siècle, plusieurs communautés religieuses catholiques adoptent des règlements qui exigent de séparer les archives courantes des archives historiques. C'est le cas des Ursulines de Québec, par exemple, où l'on retrouve des procédures visant la protection contre les désastres naturels des documents dont « ...on prévoit n'avoir plus affaire que pour servir de mémoire de ce qui s'est passé autrefois... ».[57] L'histoire au sein des communautés religieuses a, selon Elizabeth Smyth, une valeur autant spirituelle qu'intellectuelle.[58] Jusqu'aux dernières décennies, l'histoire par les religieuses est une quête spirituelle empreinte de mysticisme et d'intervention divine. Le but des recherches est, en partie, de démontrer la présence de Dieu dans les actes de l'humain. Ce n'est que tout récemment que l'étude de l'histoire dans les communautés religieuses se fait plus « scientifique », faisant usage de théologie féministe et d'historiographie comme outils d'analyse. Un intérêt croissant pour l'histoire des femmes au sein de la société canadienne augmente aussi l'importance des archives des communautés féminines où l'on retrouve des dépôts entiers de documents créés par des femmes.

Face à cet intérêt de plus en plus marqué pour les archives religieuses, la Conférence religieuse canadienne (CRC) qui regroupe les supérieurs des communautés religieuses masculines et féminines du Canada, encourage une certaine uniformité dans les dépôts d'archives du pays à partir des années 1970. En mars 1974, la CRC tient sa première conférence sur les archives religieuses à l'Université Saint-Paul à Ottawa. En

---

[57] Christine Turgeon. « Les archives des Ursulines de Québec : de l'inaccessible à l'accessible », *Archives*, vol. 23, n°4, (printemps 1992), p. 6-7.
[58] Elizabeth Smyth. « 'Writing Teaches Us Our Mysteries' : Women Religious Recording and Writing History » dans Beverly Boutilier et Alison Prentice eds. *Creating Historical Memory : English Canadian Women and the Work of History*, Vancouver, UBC Press, 1997, p. 117.

1972, l'archiviste français, Étienne Taillemitte, remarque que les archives de communautés religieuses n'ont généralement rien à envier aux grands centres d'archives.[59] Elles sont même souvent mieux équipées et mieux établies. Mais bien que les communautés aient habituellement pris soin de conserver leurs archives, leur organisation « scientifique » ne prend vraiment son essor qu'en 1974 avec la publication du *Guide sommaire des archives des communautés religieuses du Canada* par la CRC et le Centre de recherche en histoire religieuse du Canada. C'est aussi au cours des années 1970 que la CRC émet des directives recommandant que tous les documents relatifs à l'administration, à l'apostolat et à l'histoire d'une congrégation soient conservés. Ces directives encouragent plusieurs communautés à centraliser, classifier et coder leurs documents afin de les rendre plus accessibles et plus utiles, et pour en assurer la sécurité. La fermeture d'écoles, de résidences et de missions au cours de ces années oblige aussi les communautés à mieux classifier leurs documents afin de pouvoir mieux absorber les archives de ces institutions et d'en assurer la conservation.

Une lettre circulaire de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église distribuée en 1999 aux évêques, rappelle aussi aux supérieurs de communautés religieuses l'urgence et la nécessité de veiller à leur patrimoine culturel, historique et artistique. Il leur demande d'en faire un inventaire. Il recommande de plus l'usage des médias électroniques et d'Internet, et exige un personnel qualifié pour la gestion des archives des communautés[60] Il rappelle de plus que :

> Grâce à une organisation efficace de ses propres inventaires-catalogues, l'Église pourra alors entrer à plein titre dans la culture de la « globalisation », en donnant un sens ecclésial aux informations documentaires qui dépendent d'elles, en faisant la démonstration de sa propre universalité par le moyen d'informations accessibles concernant

[59] Étienne Taillemitte. *Op. cit.*, p. 119.
[60] Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église. *Op. cit.*, p. 8, 44-45 et 57-58.

> l'énorme patrimoine à l'origine duquel elle se trouve et qu'elle continue à accroître, partout où elle est présente par l'intermédiaire de son action évangélisatrice.[61]

Au cours des années 1960-1970, les archivistes des communautés religieuses tentent de rendre leurs collections plus accessibles. Alors qu'autrefois ces documents étaient souvent réservés à la consultation par des membres de la communauté, les archivistes de la deuxième moitié du vingtième siècle cherchent à mieux organiser et à mieux promouvoir leurs archives. Ceci est en partie dû à l'évolution des structures religieuses et administratives, à l'augmentation de la masse documentaire et aux pressions des milieux de recherche en quête de nouvelles sources historiographiques.

Mais l'accès aux archives demeure un problème dans plusieurs communautés religieuses. Dans le cadre d'une étude sur les communautés de femmes catholiques effectuée en 1991, les sociologues Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne constatent que la situation varie énormément d'une communauté à l'autre. Alors que certaines communautés les accueillent à bras ouverts dans des archives très bien organisées, d'autres les reçoivent avec méfiance et les démarches pour obtenir la permission de consulter les archives sont souvent longues et ardues.[62] Parfois, la recherche ne peut se faire que par la religieuse elle-même qui en donne ensuite les résultats aux chercheurs. Les problèmes que rencontrent souvent les chercheurs ne viennent pas nécessairement de la mauvaise volonté des religieuses, mais plutôt du manque d'organisation des archives ou de l'horaire trop chargé de l'archiviste qui a souvent plusieurs autres responsabilités. Enfin, Christine Turgeon résume les problèmes d'accessibilité aux archives des communautés religieuses à ces questions : « ... le caractère

---

[61] *Ibid.* p. 61.

[62] Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne. *À la recherche d'un monde oublié : Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, Montréal, Le Jour Éditeur, 1991, p. 60-81

privé et religieux de ces archives, la finalité de leur conservation et la personnalité de certaines de leurs archivistes. »[63] Il faut se rappeler qu'une grande partie des documents qui se trouvent dans les archives des communautés religieuses concerne la vie privée des femmes qui s'y trouvent, et que les droits et le respect dus à ces femmes justifient la prudence des archivistes de ces communautés. C'est une chose à laquelle les chercheurs, qui ne perçoivent que le côté institutionnel de la communauté, ne pensent pas toujours et parfois, qu'ils ne respectent pas. Le caractère unique des archives de communautés religieuses, qui sont à la fois publiques et privées, force donc l'archiviste à étudier sérieusement ses politiques d'accès. Ainsi, selon un sondage effectué par l'archiviste Shelley Sweeney, il semblerait que la plupart des demandes de recherche soient évaluées individuellement et que l'accès soit accordé selon les mérites de la recherche.[64] Ainsi, on donne accès principalement aux chercheurs dits « sérieux ».

Le Concile Vatican II a également eu un impact très important sur les archives des communautés religieuses. Premièrement, les religieux et les religieuses ont de plus en plus la possibilité de choisir des carrières et des études selon leurs intérêts. Mais surtout, le Concile encourage les communautés à faire un « retour aux sources », afin de redécouvrir l'inspiration première qui a conduit à la création de leur ordre. L'histoire prend donc beaucoup plus d'importance au sein des communautés religieuses, et par le fait même, leurs archives sont de plus en plus utilisées. Suit une période de révisionnisme des histoires du passé qui avaient été dominées par la hiérarchie masculine. Avec la collaboration des spécialistes en histoire des femmes, les religieuses participent de plus en plus à l'écriture et à la diffusion de leur histoire au moyen d'un plus grand nombre de communiqués et de conférences. De 1970 à 1998, selon Robert Choquette, la situation des archives de

[63] Christine Turgeon. *Op. cit.*, p. 8.
[64] Shelley Sweeney. « An Act of Faith : Access to Religious Records in English-speaking Canada », *Archivaria*, n°30, (été 1990), p. 42-54.

communautés religieuses s'est grandement améliorée et la plupart des communautés disposent enfin d'un ou de plusieurs archivistes professionnels et d'archives bien organisées.[65]

Conclusion

Ce survol révèle que la formation d'un centre d'archives, quel qu'il soit, ne dépend pas seulement des documents qui y seront déposés et de l'institution qu'il desservira, mais aussi du milieu dans lequel il baigne. Dans le cas des archives des Sœurs Grises de Saint-Boniface, une des plus grandes influences provient des pratiques archivistiques et historiques du Canada francophone, principalement québécois et franco-manitobain. Comme dans bien d'autres domaines, les archivistes québécois et manitobains ont souvent collaboré et se sont influencés les uns les autres. L'influence de l'archivistique québécoise se fait souvent sentir au Manitoba. Plus d'un archiviste franco-manitobain, y compris l'archiviste des Sœurs Grises suivent des cours ou des ateliers d'archivistique au Québec. Les archivistes des Sœurs Grises reçoivent de plus les influences des traditions de la communauté anglophone dominante qui s'inspire de l'archivistique anglaise, américaine et dernièrement australienne. Toutes ces pratiques et ces idées jouent ainsi un rôle clé dans tous les aspects du travail de l'archiviste de la communauté religieuse, que ce soit l'évaluation, l'acquisition, la description ou la création de politiques d'accès par exemple.

Cependant, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, les traditions romaines ne sont pas à négliger lorsque l'on étudie l'histoire des archives des Sœurs Grises. Cette influence a conféré un caractère unique aux archives religieuses du pays. La valeur des documents d'archives est en outre rehaussée par le climat spirituel et religieux

[65] Robert Choquette. « Les archives religieuses : un patrimoine indispensable pour la recherche et le développement de l'histoire », *Actes du Congrès 1998 – Info-RAR*, vol. 14, n°3, (1999), p. 2-3.

qui est entré en jeu lors de leur création et de leur utilisation passée et présente. Les lois qui régissent la conservation des archives et l'administration des communautés religieuses a un impact direct sur les pratiques d'évaluation et de préservation des archives et, l'accès à ces archives. Il est donc important de bien cerner cet aspect des archives de communautés religieuses comme celle des Sœurs Grises, afin de mieux comprendre la nature du travail et le rôle de l'archiviste d'un tel organisme. Les Archives des Sœurs Grises représentent de surcroît un exemple typique de centre d'archive francophone en milieu minoritaire. C'est donc en gardant à l'esprit « le milieu ambiant » dans lequel le dépôt d'archives évolue que l'on peut désormais tenter de retracer l'histoire des archives des Sœurs Grises de Saint-Boniface.

Chapitre 3 : Les débuts des Archives des Sœurs Grises

Une fois esquissée cette mosaïque sur laquelle reposent les Archives des Sœurs Grises, on peut chercher à retracer leur évolution. Une telle étude peut s'avérer essentielle à la compréhension des documents qui se trouvent dans les archives des Sœurs Grises. Ainsi, en explorant la naissance et l'évolution de ces archives, on peut arriver à mieux en comprendre le contenu ainsi que le contexte dans lequel les documents sont créés, se sont transformés et sont préservés. Par conséquent, en poursuivant l'idée de Hans Booms qui veut que les archives soient le reflet de la société qui les ont créées, en étudiant l'évolution des archives des Sœurs Grises après les avoir placées dans leur contexte historique et social, il est possible de déterminer à quel point elles sont un reflet de la communauté religieuse.[1] C'est aussi en étudiant les pratiques et les politiques des archives que l'on peut mieux identifier ce qui n'est pas reflété dans le patrimoine documentaire des religieuses. Ce chapitre trace donc l'évolution des archives des Sœurs Grises au Manitoba à partir de leurs débuts jusqu'à la fin du vingtième siècle.

L'histoire des archives des Sœurs Grises du Manitoba débute en 1844 avec l'arrivée des premières religieuses à la colonie de la Rivière-Rouge. Influencée par la constitution de la communauté et par le milieu où les sœurs évoluent, la pratique archivistique des Sœurs Grises du Manitoba s'est beaucoup transformée au cours des années. Il s'agit donc ici d'examiner les règlements qui régissent la création et l'administration des documents au sein de l'institution avant d'étudier plus en détails les transformations qui s'opèrent sur le plan des pratiques archivistiques. Bien qu'elles soient, dans un sens, un reflet de la tendance générale de l'univers des archives religieuses du Canada, les archives des Sœurs

[1] Hans Booms. « Society and the Formation of a Documentary Heritage : Issues in the Appraisal of Archival Sources », *Archivaria*, n°24, (été 1987), p. 69-107.

Grises du Manitoba ont tout de même leur caractère unique. Nous tenterons donc d'examiner le contenu et l'organisation du service des archives des Sœurs Grises, ainsi que l'évolution de sa politique et des archivistes qui l'ont formulée. À partir des cafouillages des débuts jusqu'à l'expansion rapide du travail effectué dans les archives depuis les années 1970, les transformations qui s'opèrent au sein des Archives des Sœurs Grises sont assez considérables comme nous le verrons au cours des prochaines pages.

Les documents des archives des Sœurs Grises

Depuis sa fondation à Montréal, la communauté des Sœurs Grises est à l'origine d'un grand nombre de documents. Ceux-ci, qu'ils soient textuels, photographiques, cinématographiques ou audio, n'ont pas été préservés par hasard. Leur création, leur préservation et leur destruction sont régies par une série de règlements fédéraux, provinciaux, municipaux, religieux et communautaires. Pour la communauté des Sœurs Grises, ces règlements se trouvent principalement dans la constitution et les coutumiers[2]. Ainsi, par l'étude de ces règlements, on se fait déjà une idée des critères d'évaluation jouent un rôle primordial dans la formation des Archives.

Comme toutes les autres sphères de la vie et du travail des religieuses, la création de documents est régie par une série de règlements provenant de la constitution et des coutumiers des religieuses. La chronique, par exemple, est soumise à plusieurs règlements. Chaque communauté religieuse, chaque mission et chaque corporation de la congrégation se doit de tenir une chronique, journal dans lequel la chroniqueuse résume les activités principales de la journée. Ces chroniques sont aujourd'hui une source importante d'information sur l'histoire de la communauté et de ses missions. Elles documentent en

[2] Le coutumier est un livre qui énumère les règlements à suivre qui ne font pas partie de la constitution, mais qui font partie des pratiques courantes du couvent et que les religieuses doivent respecter par tradition et dans l'effort de rendre la vie communautaire plus facile.

outre l'histoire des collectivités où les religieuses ont œuvré et celles des autres communautés religieuses qui ont aussi travaillé dans la région. On y retrouve souvent des commentaires sur les élections municipales, provinciales ou fédérales, sur l'enseignement catholique et francophone dans les écoles manitobaines, sur les luttes de la collectivité franco-manitobaine pour la reconnaissance officielle de la langue française, sur les conversions de patients autochtones ou protestants, etc. En outre, s'y trouve une foule de renseignements sur les activités quotidiennes de la communauté religieuse et de la paroisse dans laquelle les religieuses travaillent comme, par exemple, des activités scolaires, la présentation d'un spectacle quelconque ou la visite d'un personnage important. Ainsi, les chroniques s'avèrent une importante source d'information pour l'étude de toutes les collectivités dans lesquelles les religieuses ont travaillé. Mais elles sont surtout essentielles à tous ceux qui s'intéressent aux activités et à l'évolution de la communauté religieuse. Par contre, il faut bien garder à l'esprit les pratiques mises en place pour la rédaction des chroniques en vue de mieux comprendre les renseignements qui s'y trouvent et de plus facilement détecter les données qui y sont omises.

Les Sœurs Grises de Saint-Boniface tiennent une chronique depuis 1844. Vu l'importance des documents de ce genre, il est normal que leur création soit régie par une série de procédures visant à les rendre plus uniformes. Un manuel pour la rédaction des chroniques publié en 1955 par la Maison mère de Montréal insiste particulièrement sur la précision des faits relatés et sur la propreté dans la présentation du travail.[3] Ce manuel contient des règlements très précis sur le format : positionnement des entrées, formulations à suivre, dimensions du papier et même son épaisseur. Quant au contenu, le manuel énumère une liste de choses que la chroniqueuse se doit obligatoirement de noter. La

[3] ASGM. Hôpital Général des Sœurs Grises de Montréal. *Comment rédiger le rapport du personnel et des œuvres destiné au secrétariat : Comment rédiger les chroniques.* Montréal. 1955, p. 23-27.

chroniqueuse doit noter les retours à Dieu dans les hôpitaux et les hospices, les décès chez les hospitalisés, la rentrée et la sortie des élèves, le nombre d'enfants admis aux sacrements, le nombre d'élèves finissantes, les réparations extraordinaires (avec le nom des contracteurs, coût des travaux, etc.), les statistiques du personnel à la fin de chaque année et toutes les particularités et les événements qui ont touché la communauté. À la fin de cette énumération, on ajoute : « On comprend qu'il ne s'agit pas de remplir un certain nombre de pages mais de recueillir avec précision et clarté, sans profusion inutile, ce qui sort de la routine journalière ou du règlement coutumier, et mérite par le fait même d'être mentionné. »[4] Évidemment, ces critères ne sont pas toujours respectés. Le 7 mars 1968, par exemple, la chroniqueuse de la Maison provinciale de Saint-Boniface avait noté pour seule entrée : « Depuis quelques jours il fait un temps magnifique ! Aujourd'hui la radio annonce 44° au-dessus de zéro. *Deo gratias* ! »[5]. Il faut remarquer cependant, que la chroniqueuse ne reçoit généralement aucune formation pour la rédaction des chroniques puisque c'est souvent une tâche qu'elle remplit soit en fin de carrière ou en plus de ses autres obédiences.

Il n'y a d'ailleurs pas que les chroniques qui soient soumises aux réglementations de la communauté. Plusieurs types de documents que les religieuses se doivent de créer le sont aussi. La sœur économe, par exemple, doit tenir un registre des dépenses lequel est vérifié régulièrement par la supérieure, l'évêque et d'autres administrateurs, ainsi qu'un registre des dons faits à la communauté.[6] La Supérieure provinciale se doit d'écrire un « Acte de visite » chaque fois qu'elle se rend dans une autre communauté ou une mission. Les constitutions de la communauté religieuse exigent en outre que la Supérieure

---

[4] *Ibid.*, p. 27.
[5] ASGM. Chroniques de la Maison provinciale Saint-Boniface, jeudi 7 mars 1968.
[6] ASGM. *Recueil de règles et constitutions à l'usage des filles séculières administratrices de l'hôpital général de Montréal dites les Sœurs de la Charité*. Montréal, 1781, AP7/03/07 p. 73-74 et p. 77

provinciale rédige plusieurs rapports au cours de l'année à remettre à la Supérieure générale et au Conseil provincial.[7] La secrétaire provinciale est responsable de la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de la correspondance officielle de la Supérieure provinciale. Ainsi, comme tout autre organisme public ou privé, la communauté des Sœurs Grises crée une variété de documents qu'elle doit obligatoirement conserver pour des raisons administratives et légales. Ces documents officiels doivent tous évidemment suivre une structure et un langage normalisé tel qu'exigé par les règlements de la communauté et par les lois municipales, provinciales et nationales.

En outre, la maison-mère et la communauté du Manitoba doivent également mettre en place des structures de communication dans le dessein de contrer les problèmes causés par la distance qui les séparent (qui était énorme aux premiers temps de la mission de la Rivière-Rouge). Une communication soutenue entre les deux communautés sert à renforcer les liens entre elles et entre toutes les missionnaires qui oeuvrent dans d'autres missions éloignées. Ainsi, les religieuses de Montréal et de la Rivière-Rouge s'écrivent régulièrement, autant que le permet le service postal de l'époque. On crée aussi les Annales dans les années 1930, lesquelles relatent les événements marquants des « maisons » en vue de consolider les liens entre elles. On organise aussi des retraites et des visites annuelles. En outre, comme le suggère Sioban Nelson, les nécrologies procurent aux religieuses décédées la gloire et le mérite qui leur avait été refusés au cours de leur vie religieuse.[8] Ces nécrologies publiées dans les Annales renforcent ainsi les liens entre les religieuses vivantes et leur rappelle la nature héroïque de leur travail. La distance géographique entre

---

[7] ASGM. *Constitutions et statuts des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal « Sœurs Grises »*. Montréal, 1971, AP7/03/01, p. 29.
[8] Sioban Nelson. *Say Little, Do Much : Nurses, Nuns, and Hospitals in the Nineteenth Century*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2001, p. 25.

les communautés et les missions encourage ainsi la création d'une autre série de documents.

Mais il n'y a pas que ces documents officiels qui soient soumis à une forme de normalisation, laquelle se prête bien d'ailleurs à l'étude diplomatique des documents telle que préconisée par l'archiviste Lucianna Duranti.[9] Le coutumier des Sœurs Grises de 1907, par exemple, met en pratique plusieurs éléments de normalisation pour la correspondance officielle et personnelle des religieuses.[10] On demande premièrement aux religieuses de ne pas passer trop de temps à l'écriture de lettres personnelles. Cela explique en partie pourquoi on retrouve si peu de correspondance personnelle des religieuses dans les Archives des Sœurs Grises. On demande aussi aux religieuses d'éviter les formules trop sentimentales ou affectionnées. À l'article 251 des constitutions, par exemple, on stipule que : « Dans les lettres, elle usera d'un style pur et simple, sans recherche ni affectation, ayant soin cependant de garder toutes les règles de convenances et les formes nécessaires... »[11] Le coutumier exige aussi que toutes les maisons des Sœurs Grises suivent une structure identique dans toute leur correspondance afin de favoriser la normalisation des documents. Ainsi la date, l'adresse et le format de la lettre doivent tous suivre le même modèle.[12] L'article 251 de la constitution de 1880 exige aussi que la secrétaire fasse usage d'un style d'écriture simple à partir de formules d'usages sélectionnées selon le destinataire.[13] Certains des interdits font en sorte que des documents sont éliminés d'emblée. En 1975, par exemple, la chroniqueuse raconte que « Sœur Bernadette [Poirier] nous met aussi en garde contre toutes les publications qui circulent,

---

[9] Lucianna Duranti. « Diplomatics : New Uses for an Old Science », *Archivaria*, n°28, (été 1989).
[10] ASGM. *Coutumier ou recueil des coutumes et usages*, 1907, pp. 39-43.
[11] ASGM. *Constitutions des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal dites communément « Sœurs Grises »*, Montréal, 1917, p. 104.
[12] ASGM. *Coutumier*, 1907, *Op. cit.*, p. 39-43.
[13] ASGM. *Constitutions des Sœurs de la Charité*,1880, p. 292.

même dans la maison. Elle demande que nous soyons bien prudentes dans le choix de nos lectures dont quelques-unes sont contre l'Église. »[14]

Parmi les archives des religieuses, on retrouve aussi toute une autre gamme de documents qui portent sur les activités publiques des religieuses. Les Archives des Sœurs Grises documentent non seulement l'histoire de la communauté religieuse, mais aussi toutes les sphères d'activités où elle s'implique. Ces documents témoignent de 160 ans de faits religieux et civils dans la province du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'ouest de l'Ontario, du Grand-Nord et du nord-ouest des États-Unis. Ainsi, les Archives des Sœurs Grises abritent des registres d'orphelinats, des registres d'enfants baptisés à la crèche et des registres de fondations. On y retrouve aussi les documents administratifs des maisons et des corporations des religieuses, des registres des malades et un très grand nombre de photographies.

Ces archives documentent ainsi, en grande partie, l'évolution des soins de santé, physique et mentale, dans l'Ouest canadien. Elles constituent également une grande part de l'histoire de l'éducation, de la femme, des marginaux, des arts, de l'architecture, de l'Église, des mentalités, des Métis, des Autochtones, des Franco-Manitobains, et de l'Ouest canadien en général pour ne donner que quelques exemples. Ce sont des documents indispensables à l'étude des collectivités où les religieuses ont œuvré. La correspondance des fondatrices de la communauté de la Rivière-Rouge trace un portrait de la société qui existe déjà dans la colonie, et de l'interaction des religieuses avec ses habitants. Les archives comprennent également une très grande collection de photographies qui dépeignent le travail des Sœurs Grises, la vie des collectivités où elles ont œuvré et des événements marquants. Comme dans la plupart des communautés religieuses, les archives

---

[14] ASGM. *Chroniques de la maison provinciale de Saint-Boniface*, vendredi 24 octobre 1975.

comprennent aussi une petite collection d'objets de musée et d'œuvres d'art. Les archives contiennent en outre des documents de nature plus privée pour les religieuses, soit quelques journaux personnels, des dossiers biographiques et nécrologiques des religieuses, des rapports personnels et de la correspondance.

Par contre, plusieurs documents ne sont pas conservés, ce qui nous prive de renseignements sur d'autres aspects de l'histoire de la communauté. Ainsi, même si on dispose des notices biographiques des religieuses qui ont œuvré au sein de la collectivité, il n'y en a pratiquement pas, sauf quelques rares exceptions, sur les sœurs auxiliaires ou les filles données qui ont aussi contribué au travail des religieuses. Ainsi, leurs origines, leur vie, leur travail et jusqu'à leur nom sont pratiquement oubliés. Les registres des orphelinats, souvent surchargés et moins bien financés que d'autres œuvres, sont généralement très incomplets et négligés, surtout si on les compare aux registres des hôpitaux, œuvres principales des Sœurs Grises qui profitent généralement de meilleures ressources. Bien qu'on fasse mention des sorties de certaines religieuses ayant choisi d'abandonner la vie religieuse, les raisons qui les poussent à le faire ne sont pas mises par écrit.

Les documents personnels des religieuses sont aussi rarement déposés dans les archives puisque les constitutions et les coutumiers en découragent la création. Même s'il s'en trouve, la correspondance personnelle, les journaux personnels ou autres documents des religieuses sont rares. En effet, lors d'une Conférence des religieux canadiens de l'Ontario, des historiens ont fait la remarque suivante :

> Une lacune qu'ils ont tous constatée lors de leurs recherches, est le manque de témoignages et d'écrits personnels dans nos archives. (...) Mais ils comprennent aussi le phénomène de l'abnégation de soi, qui explique

> pourquoi la relation d'un journal personnel existe rarement dans une communauté religieuse.[15]

Ainsi, les constitutions et la mentalité de la communauté découragent la religieuse d'accumuler et même de créer des documents personnels. Les règlements nuisent donc à la documentation de certains aspects de l'histoire de la communauté et l'insuffisance de ressources humaines et financières entraîne encore une fois certaines lacunes sur le plan de la documentation. De plus, la plupart des documents présentent le point de vue des religieuses.[16] Mais il y a très peu de documents dans leurs archives qui laissent entrevoir les impressions des gens avec lesquels elles travaillent. Il y a donc quelques visages de la communauté qui ne se reflètent pas dans le miroir des Archives des Sœurs Grises de Saint-Boniface. Il faut noter cependant que les Archives, avec l'aide du Musée de Saint-Boniface, tentent au cours des dernières années de combler cette lacune en organisant un projet d'histoire orale afin de préserver l'histoire vécue de plusieurs religieuses de la communauté.[17]

Ainsi, l'étude contextuelle postmoderne et la diplomatique se rencontrent.[18] En comprenant mieux les règles et les obligations qui régissent la rédaction et la conservation

---

[15] ASGM. Carole Boily et Sœur Dolores Lussier. *Extraits des revues des Sœurs Grises sur les Archives.* (tiré de Carole Boily « Aux Archives », *Sillage*, (septembre 1995), p. 136) Saint-Boniface : rapport non publié, 2000, p. 35.

[16] De plus, Bettina Bradbury ajoute : « *The reasons for writing the chronicles, combined with the kinds of vows the nuns made and the primacy of their spiritual priorities over individual or material ones, mean that their own subjective assessments are generally submerged in collective and often didactic reconstruction of events.* » dans Bettina Bradbury. « Elderly Inmates and Caregiving Sisters : Catholic Institutions for the Elderly in Nineteenth-Century Montreal » dans Franca Iacovetta et Wendy Mitchinson. *On the Case : Explorations in Social History*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 129 et155.

[17] Carole Boily et Lise Brémault. *Mille et un souvenirs de vie religieuse chez les Sœurs Grises du Manitoba.* Conférence présentée au Musée de Saint-Boniface le 29 novembre 2001.

[18] Voir par exemple : Tom Nesmith « Seeing Archives : Postmodernism and the Changing Intellectual Place of Archives », *The American Archivist*, vol. 65, (printemps/été 2002), p.

des documents, on peut arriver à mieux vérifier non seulement l'authenticité de ceux-ci, mais aussi la signification des documents qui ne suivent pas ces règles. On peut aussi mieux dépister les documents qui n'ont pas été conservés et pour quelles raisons ils ne l'ont pas été. Ainsi, comme le suggère Elizabeth Smyth par exemple, les anciens écrits des religieuses qui racontent l'histoire de femmes admirables et d'intervention divine ont de la valeur pour ce qu'ils représentent plutôt que pour les renseignements qu'ils contiennent. Smyth écrit donc que : « *Rather than summarily dismissing them as hagiographic, these tales need to be examined for what they were : venues for community development and instruction intended for an exclusive audience of nuns or sisters.* »[19] C'est aussi à cause de ces règles que la communauté religieuse des Sœurs Grises doit développer très tôt quelques pratiques de conservation de certains de leurs documents.

Les utilisateurs des archives des Sœurs Grises sont nombreux. Les principaux usagers sont évidemment les religieuses elles-mêmes. Elles s'en servent pour des fins administratives, commémoratives ou encore promotionnelles. Leur longue présence au Manitoba fait d'ailleurs de leur histoire un de leurs meilleurs outils publicitaires et des illustrations de leur arrivée à la Rivière-Rouge en canot ornent régulièrement leurs dépliants publicitaires. En 1994, 31 % des demandes sont des demandes internes. Ce nombre augmente de façon irrégulière jusqu'à atteindre 52 % en 2002.[20] Mais il n'y a pas que les religieuses qui consultent ces archives. Les généalogistes, qui sont les plus nombreux des chercheurs externes, consultent souvent les registres des orphelinats et des

---

24-41 ou Terry Cook. « Archival Science and Postmodernism : New Formulations for Old Concepts », *Archival Science*, vol. 1, n°1, 2001, p. 3-24 ou encore Luciana Duranti. *Op. cit.*

[19] Elizabeth Smyth. « 'Writing Teaches Us Our Mysteries' : Women Religious Recording and Writing History » dans Beverly Boutilier et Alison Prentice eds. *Creating Historical Memory : English Canadian Women and the Work of History*, Vancouver, UBC Press, 1997, p. 109.

[20] ASGM. Carole Boily *Pourcentage des demandes de recherche internes 1994-2002.* Saint-Boniface, 2002. Documents administratifs des Archives des Sœurs Grises du Manitoba.

hôpitaux. Les archives servent aussi aux historiens, aux anthropologues, aux sociologues, aux ethnologues, aux avocats et aux chercheurs en études féministes et autochtones. On s'en sert aussi pour la recherche médicale.[21] Les paroisses, les groupes et les organismes qui célèbrent des anniversaires trouvent souvent de la documentation utile dans les archives des religieuses qui ont œuvré chez eux. Les éditeurs, les producteurs et les médias se tournent de plus en plus régulièrement vers les archives des religieuses à la recherche d'illustrations et d'informations pour leurs reportages. Les écoles aussi cherchent à améliorer leur contenu pédagogique au moyen des archives des Sœurs Grises. Les linguistes y trouvent des renseignements utiles sur les langues autochtones ; les politicologues peuvent étudier l'impact des décisions politiques par le biais des chroniques et des procès-verbaux ; les théologiens y trouvent une importante documentation sur la théologie de la communauté et des missions. Les cartographes peuvent aussi examiner l'évolution des frontières et des perceptions du monde physique en étudiant les cartes géographiques qui se trouvent dans les archives des Sœurs Grises, et les architectes se servent de leurs plans pour la rénovation ou la construction de bâtiments historiques. Les possibilités ne sont limitées que par l'imagination et les courants du temps. Surtout, ces archives documentent la vie de femmes qui ont des expériences de vie uniques appelées à disparaître aujourd'hui avec le déclin rapide des communautés religieuses.[22]

---

[21] David Snowdon, par exemple, s'est servi des archives des School Sisters of Notre Dame au Minnesota pour mieux étudier les causes de la maladie d'alzheimer. Grâce aux dossiers biographiques des religieuses, Snowdon a pu faire une étude des habilités cognitives des religieuses bien avant que la maladie ne se déclare. Voir : Michael D. Lemonick et Alice Park. « The Nun Study : How One Scientist and 678 Sisters are Helping to Unlock the Secrets of Alzheimer's », *Time*, New York, vol. 157, n°19, (14 mai 2001), p. 54-62.

[22] Société historique de Saint-Boniface. *Une présence des Sœurs Grises au Manitoba pour les générations futures : Les archives des Sœurs Grises, la mémoire collective et le Centre du patrimoine*. Mémoire non publié, juin 2003, p. 8-9.

Les débuts des Archives des Sœurs Grises

Les pratiques archivistiques des Sœurs Grises du Manitoba débutent évidemment à Montréal, dans la maison-mère. Selon Brian Speirs, les communautés religieuses qui s'occupent d'établissements publics comme les hôpitaux ou les écoles ont tendance à se doter d'un système d'archives mieux établi que les autres.[23] C'est probablement le cas de la communauté des Sœurs Grises. Marguerite d'Youville est d'ailleurs reconnue pour ses talents d'administratrice, qualité essentielle pour une communauté qui cherche à assainir les finances d'un hôpital au bord de la faillite. Il semblerait qu'il y ait eu une certaine volonté de préserver quelques documents dès la fondation de la communauté des Sœurs Grises en 1737, puisque certains documents de la main de la fondatrice, Marguerite d'Youville, ont survécus. Il y aurait même des documents des Frères Charron dans les archives des Sœurs Grises à Montréal.

De plus, dans les *Instructions à l'usage du procureur* du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, rédigées par François de Citoys de Chaumaux (1673-1727), on suggère un classement thématique des archives, modèle probablement suivi par les Sœurs Grises qui sont très proches des Sulpiciens.[24] Un gros travail de réorganisation d'une certaine partie des archives a sûrement été fait vers 1849 lorsqu'un Sulpicien français, le Père Étienne-Michel Faillon (1799-1870), décide d'écrire une biographie de la fondatrice des Sœurs Grises qu'il publiera en 1852. Ainsi, son travail de recherche dans les archives de la communauté nécessite qu'on les organise. En outre, c'est en 1883, sous l'initiative du clergé, que débutent les travaux visant à la canonisation de Marguerite d'Youville. La canonisation exige de nombreuses années de recherche au cours desquelles un exemplaire

---

[23] Brian Speirs W. « Canadian Private Archives » dans Caya, Marcel. *Canadian Archives in 1992*, Ottawa, Canadian Council of Archives, 1992, p. 45.
[24] Paul Delsalle. *Une histoire de l'archivistique*, Québec, Presses universitaires du Québec, 1998, p. 62.

de chacun des documents de la main ou concernant la candidate doit être expédié au Vatican. Par conséquent, il faut organiser les archives concernant la fondatrice des Sœurs Grises de Montréal. Selon Sœur Clémentine Drouin, les religieuses doivent aussi soumettre au responsable du dossier une liste des documents contenus dans leurs archives. Celui-ci, dans une lettre, leur répond : « *The documents which were sent to me from your archives have fully satisfied Father Quentin. He marvelled at the beautiful photographic work on the two biographies as well as the beautifully detailed dossier of your archives.* »[25] En 1955, le manuel des chroniques souligne l'importance d'archives bien classées. On y lit ce qui suit : « Il est peu de jours où le département des archives ne se trouve en face d'une demande quelconque venant du dehors, ou d'un travail de recherche qui s'impose du dedans. On n'aura donc pas de peine à s'imaginer de quelle précieuse ressource sont des archives bien documentées et bien organisées… ».[26]

Au cours des années 1930 puis encore en 1973, les archives de la maison-mère sont à nouveau réorganisées et décrites dans le cadre d'un projet d'histoire de la communauté de Montréal. Ainsi, comme le démontre Huguette Lapointe-Roy, les communautés tendent à s'occuper de leurs archives « par à coup », généralement dans le cadre d'un projet d'histoire de la communauté ou de la fondatrice.[27] Le service des archives ne s'améliore ainsi qu'au rythme des projets. Il semble qu'il en soit de même avec les Sœurs Grises de Montréal comme de Saint-Boniface. En 1973 les archives de la maison-mère ferment leurs portes pour permettre leur déménagement dans de nouveaux locaux. Ainsi, l'abbé François Beaudin remarque en 1974, à l'occasion d'une visite, que les Sœurs Grises de Montréal ont placé leurs archives dans des locaux à l'épreuve du feu et qu'elles ont indexé leurs

---

[25] Sœur Clémentine Drouin. *Love Spans the Centuries volume II 1821-1853*, Montréal , Meridian Press, c1933, 1988, p. 285.
[26] ASGM. *Comment rédiger les chroniques*, *Op. cit.*, p. 11.
[27] Huguette Lapointe-Roy. « Complémentarité des archives religieuses françaises et québécoises du XVII et XX siècle », *Archives*, vol. 12, n°1, (juin 1980), p. 46.

documents.[28] Jocelyne Denault, dans un travail de recherche sur les activités cinématographiques des femmes du Québec, fait aussi remarquer que les archives des Sœurs Grises de Montréal comprennent des productions cinématographiques, car elles ont été très actives dans ce domaine. En 1996, les archives des Sœurs Grises de Montréal contiennent 23 films tous produits par des religieux et des religieuses.[29] De fait, en 1992, les archives des Sœurs Grises de Montréal comprennent 240 mètres de documents qui datent de 1663 à nos jours.[30] On y retrouve principalement des documents sur les œuvres de bienfaisances administrées par les religieuses tels les hôpitaux, les crèches, les orphelinats, les établissements pour handicapés, les foyers pour personnes âgées, ainsi que les rapports de la communauté. Il semble donc que les religieuses du Manitoba ont pu apporter avec elles plusieurs pratiques archivistiques héritées de la maison-mère à Montréal.

L'histoire comme telle des archives des Sœurs Grises du Manitoba voit le jour en même temps que la communauté, soit en 1844. En fait, le document le plus ancien des archives, selon l'archiviste Sœur Irène Drouin (1919-), date de 1843.[31] Il s'agit de l'acte de donation de M^{gr} Joseph-Norbert Provencher aux donatrices, signé à Montréal par le notaire Ovide Leblanc. Les quatre premières religieuses arrivées à la Rivière-Rouge ont donc conservé cet acte qui fait don de terres à la nouvelle communauté. Comme pour la plupart

---

[28] François Beaudin. « Les archives ecclésiastiques au Québec » Communication présentée le 4 octobre 1974 lors d'une réunion conjointe de la Society of American Archivists et de l'Association des archivistes du Québec à Toronto dans François Beaudin, *Archivistique québécoise*, Montréal, Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, 1975, p. 11.

[29] Jocelyne Denault. *Dans l'ombre des projecteurs : Les Québécoises et le cinéma*, Québec , Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 25.

[30] Madeleine Lamothe et coll. « Le patrimoine archivistique religieux : Une source indispensable pour comprendre l'histoire du Québec », *Archives*, vol. 24, n°1-2, (été-automne 1992), p. 160.

[31] Sœur Irène Drouin. « Table-ronde sur les archives paroissiales et religieuses » dans Société historique de Saint-Boniface. *Actes du Colloque sur la situation des archives au Manitoba français*, Saint-Boniface, Société historique de Saint-Boniface, 1981, p. 46.

des communautés religieuses d'Europe et du Québec, ces documents sont précieux puisqu'ils rendent légitimes les droits des religieuses sur ces terres en cas de différends ultérieurs. Ainsi, selon Paul Delsalle, la légitimation des possessions et des avantages ou privilèges des institutions religieuses repose sur les archives de la communauté qui doit, pour cette raison, les conserver précieusement.[32] Cette valeur est conférée à ces documents depuis le Moyen-Âge, ce qui explique pourquoi les Sœurs Grises de Saint-Boniface préservent tout naturellement une copie de l'acte de donation dans leurs archives.

Il semble donc que la nouvelle communauté commence à conserver des archives dès ses débuts. La première entrée des chroniques qui mentionne les archives date de 1849, soit 5 ans après l'arrivée des religieuses à la colonie de la Rivière-Rouge. On y fait mention de l'arrivée d'une lettre de M^{gr} Ignace Bourget (1799-1885). Selon la chroniqueuse « Cette lettre bénie fut jointe à celle qu'on possédait déjà du saint évêque. Ce sont des reliques vénérées dans les archives de l'Hôpital général de Saint-Boniface. »[33] Il semble ainsi qu'il y avait déjà un certain dépôt d'archives dans la communauté religieuse. D'ailleurs, selon un rapport du *Manitoba Council of Archives*, les religieuses auraient commencé à accumuler leurs archives dès 1844.[34]

Les archives, à cette époque comme aujourd'hui, sont placées sous la responsabilité de la secrétaire générale de la communauté.[35] En 1887, Sœur Mary Curran (1831-1906)[36]

---

[32] Delsalle. *Op. cit.*, p. 78.
[33] ASGM. Carole Boily et Sœur Dolores Lussier. *Extrait des Chroniques de la Maison provinciale concernant les Archives*. Rapport non publié, 2000, p. 1.
[34] Manitoba Council of Archives. *The Past is Present : A needs assessment and planning study for archives in Manitoba*, MCA, Winnipeg, 1988, p. viii.
[35] Dans les constitutions on peut lire à l'article 247 : « La secrétaire générale est chargée des documents concernant l'histoire et l'administration de l'Institut. Elle doit les mettre dans les archives et les conserver soigneusement. » ASGM. *Constitutions et statuts des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal dites communément « Sœurs Grises »*, Montréal, 1917, p. 103.
[36] Mary Curran, professe d'Ottawa a été prêtée à la communauté de Saint-Boniface en 1853. Elle meurt à la maison-mère le 25 février 1906.

devient une des principales rédactrices des premiers documents de la communauté en tant que secrétaire. Pendant ses trente-cinq années à la Rivière-Rouge elle travaille comme institutrice et secrétaire de M^gr^ Taché. Puisque la gestion de la plupart des documents administratifs est sous sa responsabilité, il est probable que Sœur Curran ait été responsable des archives non seulement de la communauté des Sœurs Grises mais aussi de celles du Diocèse de Saint-Boniface. En 1887, à son retour à Montréal, elle y poursuit son travail d'archiviste et travaille avec le révérend D. S. Ramsay venu d'Angleterre afin d'écrire une biographie de Marguerite d'Youville.[37] De plus, en 1869, à l'époque où elle était encore à la Rivière-Rouge, les chroniques rapportent un travail de transcription d'un document sur les origines de l'Académie Sainte-Marie de Winnipeg déposé dans les archives où il est préservé.[38]

Néanmoins, la toute première chroniqueuse des Sœurs Grises de Saint-Boniface, Sœur Youville (née Christine Lespérance[39]) déplore déjà en 1891 la perte de plusieurs documents. Dans une introduction où elle raconte l'histoire des débuts de la communauté, elle ajoute : « Avant de poursuivre cette narration, il est indispensable de faire connaître que les notes jetées jour par jour sur des fragments de papier par les premières Sœurs de la Rivière-Rouge, comme des jalons de souvenirs ont été détruites. Perte irréparable ! ».[40]

---

[37] Estelle Mitchell. *Les Sœurs Grises de Montréal à la Rivière-Rouge 1844-1984*, Montréal, Éditions du Méridien, 1987, p. 187 et Rév. D. S. Ramsay. *The Life of the Venerable M. M. Dufrost de Lajemmerais, Madame d'Youville*, Montréal, Grey Nunnery, 1895.

[38] Boily et Lussier. *Extrait des Chroniques de la Maison provinciale*, *Op. cit.*, p. 1

[39] Christine Lespérance est née à La Présentation, Québec le 3 juillet 1828. Elle entre au noviciat des Sœurs Grises de Montréal le 10 mai 1850. Elle termine son noviciat à la Rivière-Rouge et fait ses vœux perpétuels sous le nom de Sœur Youville. Elle a été la première enseignante à Saint-Vital en 1860, supérieure du couvent de Saint-François-Xavier en 1869, missionnaire au Lac la Biche jusqu'en 1887, supérieure du couvent de Saint-Norbert et devient la première chroniqueuse des Sœurs Grises en 1891 et économe des missions. Elle meurt le 5 février 1902 à Saint-Boniface.

[40] ASGM. *Chroniques de la maison provinciale de Sœur Lespérance 1844-1853*, Cahier I, 15 juin 1891.

Ainsi, les sœurs ne disposent probablement pas de système de conservation, d'acquisition ou même de classement au sein d'une communauté qui vivote toujours dans la nouvelle province où elles ont trop peu de main-d'œuvre et de ressources financières, et beaucoup trop de travail pour que la conservation de quelques documents occupe une place importante. En fait, la plupart des documents conservés au début le sont probablement pour leur valeur de relique, pour leur valeur spirituelle, parce qu'ils ont un lien avec leur communauté dans l'Est, parce que leur préservation est exigée par les constitutions ou encore par accident comme cela arrive souvent.

Par contre, la conscience historique d'une religieuse comme Sœur Youville révèle que, déjà dès 1891, des efforts sont faits pour sauvegarder l'histoire de la communauté. La religieuse en question ajoute dans sa chronique son désir de recueillir les souvenirs d'une des fondatrices de la communauté, Sœur Saint-Joseph, et de ses contemporaines afin de raconter les débuts de la mission des Sœurs Grises dans le Nord-Ouest.[41] La citation suivante révèle en outre que les archives de la communauté ont trouvé une alliée chez Sœur Youville. En effet, elle écrit dans son introduction : « J'avoue ingénuement que j'éprouve même un sensible plaisir à ramasser les débris oubliés, tant j'apprécie les anciennetés qu'on isole. N'y-a-t'il pas un charme particulier à être l'écho des temps passés ? »[42] Mais encore là, ce ne sont que des débris oubliés et isolés.

Les renseignements sur les activités des archives avant les années 1970 sont rares. Peu après 1931, Sœur Anna Poirier (1892-1961), chroniqueuse, « ...recevait aussi et renseignait les chercheurs qui désiraient faire des recherches sur l'histoire de l'Ouest

---

[41] ASGM. *Chroniques de la maison provinciale de Sœur Lespérance 1844-1853,* Cahier I, 15 juin 1891.
[42] ASGM. *Chroniques de la maison provinciale de Sœur Lespérance, 1844-1853. Épitre dédicatoire Hôpital général de Saint-Boniface*, Cahier I, 15 juin 1891.

canadien. »[43] Ainsi, on peut dire avec certitude qu'au moins à partir des années 1930, et probablement avant, il y avait un certain service d'archives ouvert non seulement aux religieuses mais aussi à certains chercheurs. En 1937, on aurait construit une voûte sous les marches de l'entrée du Noviciat où une partie des archives est entreposée.[44] Mais il semblerait que cela n'ait été qu'un seul des nombreux dépôts d'archives de la communauté. Ce qui veut dire que les archives des Sœurs Grises sont éparpillées dans plusieurs lieux d'entreposage du couvent.

C'est au cours des années quarante que les pratiques archivistiques des Sœurs Grises de Saint-Boniface s'étendent aux hôpitaux où la classification des archives médicales qui se font rapidement de plus en plus nombreuses devient un problème.[45] Sœur Éleonor Brennan travaille pendant quinze ans dans les hôpitaux d'Edmonton et de Saskatoon où elle invente son propre système de classification des archives. Selon sa nécrologie : « ... elle crée sa propre méthode, fait sa propre expérience, et organise dans un local de fortune, le dépôt de dossier dont, à bon droit, l'Hôpital Général d'Edmonton se glorifiera par la suite. »[46] Les chroniques font d'ailleurs quelques fois référence au travail fait par les religieuses dans le domaine des archives médicales où elles ont, sans nul doute,

---

[43] Société historique de Saint-Boniface et la Ligue féminine du Manitoba. *Femmes de chez nous*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1985, p. 99. Anna Poirier est née à Fall River, Massachussetts. Elle a travaillé comme enseignante à Sainte-Anne-des-Chênes, Saint-Norbert, et La Broquerie et a obtenu plus tard son B. A. en éducation. Elle meurt le 14 juillet 1961.

[44] ASGM. Irène Drouin. « Trouvailles précieuses » dans Carole Boily et Sœur Dolores Lussier *Extraits des revues des Sœurs Grises concernant les Archives*. (Tiré de *Sillage*, octobre 1981, p. 185), Saint-Boniface, 2000, p. 3.

[45] Voir Barbara Craig. « Hospital Records and Record-Keeping c1850-c1950. Part I : The Development of Record-Keeping in Hospitals », *Archivaria*, no. 30, (été 1990), p. 32.

[46] « Nécrologie de Sœur Eleonor Brennan ». *Annales des Sœurs de la Charité (Sœurs Grises) de l'Hôpital Général de Montréal destinées aux maisons de l'Institut.* Montréal, n°2, (mars-avril 1956), p. 135.

joué un rôle primordial. En 1946, par exemple, Sœur Marie Saint-Pierre (1899-1990)[47] entreprend des études en archives médicales et obtient un diplôme de l'Association canadienne des archives médicales et de l'Association américaine des archives médicales en 1949 et 1950 respectivement, en vue d'établir une école en archives médicales à l'Hôpital général de Saint-Boniface, en raison de l'augmentation rapide des documents médicaux. Sœur Saint-Pierre travaille ensuite comme archiviste à l'Hôpital La Vérendrye de Fort Frances en Ontario, de 1955 à 1964, puis à l'Institut Marguerite d'Youville.[48] Elle travaillera en outre aux archives de la Maison provinciale au début des années 1970. Ainsi, les Sœurs Grises prennent en main non seulement la création des dépôts d'archives médicales, mais s'occupent aussi de la formation de ses archivistes.

L'année 1944 marque probablement un point tournant pour les archives de la Maison provinciale des Sœurs Grises. C'est en effet le centenaire de l'arrivée de la communauté à la Rivière-Rouge. Pour marquer ces célébrations, les archives ont sûrement dû servir aux activités commémoratives de la communauté. L'abbé Léonide Primeau, justement, publie un livret portant sur le centième anniversaire des religieuses au Manitoba. Il note dans son introduction que les archives sont bien classées et qu'elles ont été mises à sa disposition par une religieuse.[49] Cette religieuse est peut-être Sœur Évangéline Mayrand (1903-1982).[50] Dans la Chronique provinciale de 1944 on note que

---

[47] Marie Saint-Pierre est née le 13 juin 1899 à Îles-des-Chênes, au Manitoba. Elle obtient son diplôme commercial en 1915 et travaille comme secrétaire quelques années avant d'entrer au noviciat. Elle fait sa profession en 1928 et travaille dans de nombreux endroits à divers postes administratifs. Au cours de la deuxième moitié des années 1960, elle devient secrétaire provinciale dans la province de Saint-Albert. Elle meurt en 1990.

[48] ASGM. *Notices biographiques*, 1990, 4/11.

[49] Léonide Primeau. *Le Centenaire des Sœurs Grises*, Montréal, L'Oeuvre des tracts, 1944, p. 3.

[50] Évangéline Mayrand est née le 14 mai 1903 dans le comté de Portneuf au Québec. Elle fait sa profession perpétuelle en 1931 et elle est nommée au secrétariat de la Maison provinciale de Saint-Boniface après plusieurs années passées en tant que patiente dans les sanatoriums. Elle devient conseillère provinciale en 1952 puis secrétaire générale vers

Sœur Mayrand se rend à Montréal dans le but d'étudier la méthode de classement des Archives de la maison-mère.[51] Il est probable que cette initiative ait été encouragée par les célébrations de l'année centenaire. On peut aussi supposer que Sœur Mayrand ait appris la méthode de classement encore en vigueur à l'époque, soit le classement thématique des archives.

Par contre, on dispose de très peu de renseignements sur les archives de cette période. Nous savons qu'en 1962, Sœur Maria Schmidt (1896-1981)[52] s'est occupée des archives de la Maison provinciale pendant quelques années. Sœur Schmidt avait été souffrante pendant les quelques années ayant précédé son arrivée aux Archives de la Maison provinciale. Il est possible qu'elle ait été à ce poste en raison de sa santé. Son travail aux archives était donc, en quelque sorte, une sorte de convalescence. Cela serait, il faut le noter, typique des obédiences habituelles. Comme l'indique Christine Turgeon, « Pour la religieuse, il s'agit d'une seconde carrière qu'elle occupe après avoir été professeur ou avoir rempli les hautes charges administratives du monastère. »[53] Ainsi, la supérieure provinciale nomme souvent des religieuses qui ne sont plus au sommet de leurs forces au poste d'archiviste, et il semble que ce soit toujours le cas au cours des années 1960. En plus, les archivistes des Sœurs Grises ne sont pas formées en archivistique et elles apprennent au jour le jour. Comme l'indique une archiviste de la communauté des

---

1957 jusqu'en 1967. Vers 1970 elle retourne à Pierrefonds où elle travaille comme collaboratrice au secrétariat et aux archives générales. Elle meurt le 25 janvier 1982.

[51] Boily et Lussier. *Extraits des Chroniques de la Maison provinciale*, *Op. cit.*, p. 1.

[52] Maria Schmidt est née à Ottenhausen en Autriche le 13 août 1896. Elle arrive à Winnipeg avec sa famille en 1900. Lorsque sa mère meurt en 1901 elle est placée à l'Orphelinat des Sœurs Grises de Saint-Boniface. Elle prononce ses vœux perpétuels en 1924 et travaille comme institutrice au Manitoba pendant presque toute sa vie. En 1948 elle aussi supérieure du couvent de La Broquerie , pour ensuite devenir supérieure du couvent de Lisieux, puis secrétaire provinciale en Alberta avant de revenir à La Broquerie. Elle meurt en 1981.

[53] Christine Turgeon. « Les archives des Ursulines de Québec : de l'inaccessible à l'accessible », *Archives*, vol. 23, n° 4, (printemps 1992), p. 9-10.

Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Manitoba, Sœur Hélène Chaput : « La formation s'y fait, pour ainsi dire, 'sur le tas'. »[54] On voit ainsi que le développement des archives n'est pas une des priorités de la communauté. Bien que l'âge et l'expérience de vie de l'archiviste profitent aux archives, sa santé déclinante ne peut que nuire au travail qui se fait ainsi beaucoup plus lentement et avec moins d'enthousiasme.

Période de transformations pour les Archives des Sœurs Grises

Mais comme dans la plupart des centres d'archives du pays, les activités archivistiques de la communauté des Sœurs Grises prennent vraiment leur élan à partir des années 1970. L'évolution rapide des archives est encouragée, comme on l'a déjà vu, par le vent de renouveau de Vatican II et par l'augmentation rapide de l'intérêt pour l'histoire religieuse et sociale et pour l'histoire des femmes ainsi que par la professionnalisation générale du milieu des archives. Le 20 mars 1970, déjà, les chroniques mentionnent que les archives sont placées dans un nouveau local situé près du noviciat, dans un ancien dortoir.[55] À cette époque, encore, les archivistes ne s'occupent pas seulement des documents papiers, iconographiques ou audio-visuels. Elles reçoivent aussi les objets et œuvres d'art qui font partie du patrimoine des religieuses, ainsi que les livres anciens de la bibliothèque. En 1972, par exemple, on dépose aux archives un des premiers Jésus de cire confectionné par les pionnières de la communauté à la Rivière-Rouge ainsi qu'une Nativité de cire et un berceau de bois appartenant au Noviciat.[56] Mais l'organisation des archives de la Maison provinciale prend un nouveau tournant avec l'arrivée de Sœur Irène Drouin, nommée archiviste en 1976.

---

[54]Société historique de Saint-Boniface, *Op. cit.*, p. 52.
[55] ASGM. *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*, 20 mars 1970.
[56] Boily et Lussier. *Extraits des Chroniques de la Maison provinciale*, *Op. cit.*, p. 1.

En octobre 1976, la nouvelle archiviste des Sœurs Grises du Manitoba, Sœur Drouin, part pour Pierrefonds où elle étudie l'organisation du système d'archives de la Congrégation sous la direction de Sœur Laurette Duclos. Comme on l'a vu au chapitre 2, c'est au cours de cette période que le travail dans les archives se professionnalise : les ateliers de formation se multiplient, les réseaux de communications entre archivistes se font plus nombreux, et les Sœurs Grises entrent de plein pied dans cette nouvelle direction. En 1979, Sœur Drouin part pour Ottawa où elle participe au séminaire sur les Principes et les Techniques de l'archivistique, offert par les Archives Nationales du Canada.[57]

Les activités de promotion des archives se multiplient entre les murs du couvent et même à l'extérieur. En 1979, par exemple, Sœur Drouin organise une exposition de photographies et de documents d'archives dans le parloir de la Maison provinciale en vue de souligner la Semaine internationale des Archives à l'occasion de laquelle elle participe aussi à une exposition organisée par l'*Association for Manitoba Archives* (AMA) aux Archives provinciales du Manitoba.[58] En 1984, les Archives de la Maison provinciale des Sœurs Grises collaborent avec l'AMA en vue de monter une exposition dans le centre commercial Saint-Vital.[59] Toutes les activités des archives sont d'ailleurs rapportées aux religieuses par le biais de la publication officielle de la communauté, la revue *Sillage*, dans laquelle on trouve régulièrement une chronique intitulée « Nouvelles des archives ».

Sœur Drouin continue de consulter d'autres experts afin d'organiser un meilleur système de classement des archives. En 1980, elle reçoit la visite de Sœur Catherine Leclair, archiviste pour sa communauté à Lexington au Massachussetts.[60] Sœur Leclair,

---

[57] ASGM. Boily et Lussier. *Extraits des revues des Sœurs Grises, Op. cit.,*. (Article « Échos de Saint-Boniface », *Sillage*, octobre 1979, p. 177). 2000.
[58] ASGM. *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*, 8 novembre 1979.
[59] ASGM. Boily etLussier. *Extraits des Chroniques de la Maison provinciale, Op. cit.*, p. 3.
[60] ASGM. *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*, 23 janvier 1981.

dont le séjour au Manitoba durera sept mois, travaille avec Sœur Drouin dans le service des archives. En mai 1981, Sœur Drouin assiste au 10e congrès de l'AAQ offert à Chicoutimi. Le congrès qui a pour thème « Le Régionalisme, une force à découvrir » offre des ateliers de traitement et de classement de divers documents comme des photographies, des documents cartographiques et des documents textuels. Dans un reportage sur l'atelier publié dans la revue *Sillage*, Sœur Drouin affirme ce qui suit : « Les notions apprises à ces sessions, les échanges avec des personnes qui travaillent dans le même domaine, la visite de quatre dépôts d'archives m'aideront à donner une meilleure qualité de soins aux pièces héritées de nos devancières... »[61]

C'est d'ailleurs au cours de l'année 1981 que les archives déménagent au sous-sol de la Maison provinciale dans des locaux spécialement aménagés pour leur préservation. Lors d'une présentation offerte dans le cadre du Colloque sur la situation des archives au Manitoba français organisé en 1981, Sœur Drouin explique qu'avant ces rénovations, les archives étaient entreposées en trois endroits dans la Maison provinciale où les conditions étaient loin d'êtres idéals. Elle mentionne même que certains documents avaient une odeur de moisi lorsqu'ils au moment de leur retrait de leur vieil entrepôt.[62] L'amélioration des conditions de préservation est énorme. Les Sœurs Grises sont désormais équipées d'une voûte d'une capacité de 600 pieds linéaires dans laquelle on a installé des étagères mobiles et des contrôles environnementaux. On s'assure aussi que la voûte soit à l'épreuve du feu. Les nouveaux locaux comprennent aussi une petite pièce réfrigérée à 4° Celsius pour l'entreposage du matériel audio-visuel. On inclus en outre un endroit où les chercheurs peuvent consulter les documents, ce qui révèle un intérêt de la part des religieuses d'accueillir les chercheurs dans leurs archives. Et surtout, les archives sont désormais toute

---

[61] Boily et Lussier. *Extraits des revues des Sœurs Grises*, *Op. cit.*, (Article par Irène Drouin « 10e Congrès de l'Association des archivistes », *Sillage*, juin 1981, p. 110), 2000, p. 1-2.
[62] Société historique de Saint-Boniface. *Op. cit.*, p. 50

rassemblées en un seul et même endroit, ce qui réduit la confusion et le risque de pertes. C'est aussi à partir de cette date que le service des Archives des Sœurs Grises commence sérieusement à utiliser des boîtes et des chemises de qualité archivistique.[63]

À partir de 1983, les chroniques font de plus en plus souvent référence aux activités des archives. Ceci est probablement dû en grande partie au fait que la chroniqueuse de l'époque, Sœur Anna Lussier, est aussi affectée aux archives. Mais il est aussi assez évident que le service des archives est plus actif qu'auparavant. Sœur Drouin bénéficie d'ailleurs de l'aide de trois autres religieuses qui l'assistent dans ses travaux, soit Sœur Anna Lussier, Sœur Blanche Brisebois qui travaille à l'élaboration d'un index et Sœur Gilberte Guibord. En outre, en été 1982, la communauté religieuse embauche trois étudiants qui feront l'inventaire des fonds d'archives. Les religieuses suivent ainsi les recommandations du rapport d'un archiviste des Archives nationales du Québec, Claude Minotto, sur les archives du Manitoba français. [64] Ce dernier recommande de faire l'inventaire des fonds archivistiques des organismes, paroisses et communautés franco-manitobaines. Mais il semble encore y avoir beaucoup de travail de classement à faire. Sœur Drouin mentionne d'ailleurs à la fin de son rapport présenté au Colloque sur la situation des archives au Manitoba français qu' « Il me faudra recourir à la compétence d'un archiviste pour me conseiller dans l'élaboration de ce classement. »[65]

C'est pourquoi, en 1983, la supérieure provinciale, Sœur Marie Bonin, invite le Frère Georges Lapointe, archiviste de la communauté des Frères de Saint-Gabriel au Québec, à venir les conseiller en matière de système de classification pour leurs archives.

---

[63] Boily et Lussier. *Extraits des revues des Sœurs Grises*, *Op. cit.*, (Article par Irène Drouin. « Archives – Local rénové – son histoire » dans *Sillage*, octobre 1982, p. 242), 2000, p. 5-6.

[64] *Ibid.*,(Article par Irène Drouin. « Inventaire des Archives par STEP » dans *Sillage*, juillet-août 1982, p. 159) p. 4. Voir : SASHSB. Fonds Société historique de Saint-Boniface, S1/823/458 pour le rapport Minotto.

[65] Société historique de Saint-Boniface. *Op. cit.*, p. 50.

Au cours de cette visite, les religieuses décident de classer leurs documents suivant un système alphanumérique dans lequel la lettre identifie le fonds et le numéro l'endroit où la pièce d'archive se trouve. Un tel classement devrait, selon le Frère Lapointe, accélérer le repérage des documents. C'est ainsi qu'on commence déjà à parler de fonds d'archives. Dans une des présentations du colloque sur la situation des archives au Manitoba français, Sœur Drouin divise les archives en deux catégories dans le cadre de son exposé : 1. Documents de la Province de Saint-Boniface (fondation, administration, ressources humaines, registres, maisons et œuvres) et 2.Documents révélant les relations avec l'extérieur (évêques, autres communautés religieuses, autres Sœurs Grises et direction générale).[66] Ainsi, même si les archives n'ont pas encore été classées, l'archiviste semble déjà adopter une division. Dans les chroniques de 1985 on mentionne que le temps de Sœur Drouin est souvent accaparé par le service offert aux chercheurs et le classement des documents.[67] En même temps, Sœur Gilberte Guibord, qui apporte son aide aux archives, travaille à la création d'un index pour les publications officielles des Sœurs Grises, telles les Chroniques et *Sillage*. Leur travail est d'ailleurs mis à l'épreuve dès 1985 lorsque Sœur Estelle Mitchell de Montréal arrive à Saint-Boniface dans le dessein d'écrire un livre sur l'histoire des Sœurs Grises au Manitoba.[68]

Les méthodes d'acquisition sont assez simples. Les archives prennent ce que les religieuses leur apportent. Il est entendu que les documents qui doivent être conservés, comme il est stipulé dans les constitutions et le Code de droit canonique, sont versés régulièrement aux archives. Généralement, ces documents sont sous la responsabilité de la secrétaire provinciale. Mais souvent, les photographies, lettres, journaux, documents

---

[66] *Ibid.*, p. 45.
[67] ASGM. Boily et Lussier. *Extraits des chroniques de la Maison provinciale*, *Op. cit.*, p. 3.
[68] Voir Estelle Mitchell. *Op. cit.*

d'activités, etc. arrivent aux portes des archives au bon gré des religieuses. Ainsi, comme l'indique Carol Couture : « Dans le cas des archives religieuses, l'association entre l'individu et l'institution peut être tellement poussée que la distinction entre archives institutionnelles et archives non institutionnelles s'estompe et les archives des individus sont acquises à l'intérieur des archives institutionnelles. »[69] D'où le caractère à la fois privé et public des archives de communautés religieuses. Ainsi, l'archiviste de la communauté religieuse reçoit et ne va pas chercher les archives. Elle n'en a d'ailleurs probablement pas le temps, puisqu'elle est déjà inondée par le travail accumulé du passé.

Sœur Drouin participe en outre régulièrement et très activement aux activités de l'AMA et du Regroupement des archivistes religieux depuis leur fondation, et joue ainsi un rôle important dans la création des archives au Manitoba. Par contre, elle n'a pas que les archives en tête. Elle doit partager son temps entre les documents de la communauté et l'énorme travail qu'elle accomplit au sein de l'organisme Développement et Paix, et cela après une longue carrière comme infirmière. Elle est aussi coordonnatrice d'un projet de rencontres de prières dans un foyer du Parc Windsor, s'occupe des recherches bibliques et apprend le système métrique afin de l'enseigner aux autres religieuses. Ainsi, son temps dans les archives est limité par de nombreuses autres activités ce qui ralentit la progression du travail. Les chercheurs ont aussi beaucoup moins accès aux archives puisqu'ils doivent attendre que l'archiviste soit disponible. Ce qui n'empêche pas leur nombre d'augmenter assez rapidement. Le nombre de chercheurs passe de 13 en 1971 à 65 dix ans plus tard, pour atteindre à 157 en 1991 puis à 586 en 2001.[70]

---

[69] Carol Couture. *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999, p. 156.

[70] Il faut noter cependant qu'il y a eu un plus grand effort au cours des dernières années de conserver des statistiques sur les nombres de recherches aux Archives des Sœurs Grises, ce qui peut expliquer l'écart énorme entre 1991 et 2001. ASGM. *Demandes de recherches aux Archives des Sœurs*. Documents administratifs des Archives des Sœurs Grises, 2002.

En octobre 1986, Sœur Irène Drouin doit quitter précipitamment le Manitoba et sera remplacée par Sœur Geneviève Rocan[71] qui est alors directrice du Centre Laurent, un centre de redistribution pour les plus démunis. Au cours de son « règne » aux archives des Sœurs Grises, Sœur Drouin a donc réussi à organiser les activités des Archives, à offrir un service mieux organisé et plus ouvert aux chercheurs et à faire d'importantes acquisitions. Elle a réussi en outre à trouver des locaux convenables aux documents de la congrégation. Sœur Rocan a donc de grands souliers à remplir lorsqu'elle prend les rênes, ce qu'elle fait avec compétence.

Cette dernière devient rapidement membre de la Commission des Associés du Musée de Saint-Boniface et du *Heritage Act Committee*, formés dans le cadre de discussions portant sur l'ancien couvent des Sœurs Grise. Elle donne ainsi une voix à la congrégation sur la question de la conservation du patrimoine franco-manitobain. D'ailleurs, selon un rapport du *Heritage Act Committee* :

> *The Proposals to designate the museum as a heritage site has also awakened on the part of the Grey Nuns and their collaborators a keen interest in the whole question of how best to preserve the heritage (...) now owned by the Grey Nuns, by the Archdiocese of Saint-Boniface and by other religious orders....* [72]

Ainsi, pour préserver leur patrimoine documentaire et grâce à plusieurs subventions, Sœur Rocan réussit à financer le classement et la description des archives.

Enseignante de formation, la nouvelle archiviste doit en outre suivre de nombreux ateliers, dont un atelier en classification des archives offert par la Société historique de

---

[71] Sœur Geneviève Rocan est née à Sainte-Geneviève en 1919. Elle fait son B.A. à l'Université Carleton. Elle travaille comme hospitalière à Lebret, Montréal, Saint-Norbert et Sainte-Anne-des-Chênes et travaille aussi comme enseignante à Chesterfield Inlet et St. Michael au Dakota du Nord. Elle devient supérieure et directrice du Hostel à Nicolet, de St. Michael puis de l'Hôpital général de Saint-Boniface avant de travailler au Centre Laurent. Elle est aujourd'hui bibliothécaire à la Maison provinciale de Saint-Boniface.

[72] SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. The Heritage Act Committee. *Archival Development in Saint-Boniface : Concept Document*, 25 septembre 1986, p. 2. PA 025, fonds non traité.

Saint-Boniface, pour mieux s'y préparer. En 1988, Sœur Rocan reçoit la visite de Karen Myrholm du *Manitoba Heritage Conservation Services* avec qui elle conçoit la première politique des archives ainsi qu'un encadrement pour la classification des photographies. Elle suit aussi un atelier sur le nettoyage et la réparation de plans architecturaux et de diplômes. Elle étudie aussi la monition de la température des locaux ainsi que les méthodes de classification des diapositives et des cassettes.[73] Le travail ne s'arrête donc pas avec le départ de Sœur Drouin et les archives sont de mieux en mieux équipées pour faire face aux défis contemporains. Mais le problème d'accès demeure. Les archivistes sont très accaparées par toutes sortes de travaux à l'extérieur des archives et ces dernières ne sont accessibles que sur rendez-vous avec l'archiviste. Ainsi, une étude du *Heritage Act Committee* révèle que : « *...their archives are not easily accessible to scholars who, in recent years, have been seeking this access with increasing frequency.* »[74] Dans ce même rapport on remarque que les archives ne sont pas encore cataloguées et qu'une grande partie des anciens documents n'ont pas encore été traités.[75]

En 1986, les Sœurs Grises sont, avec la Société historique de Saint-Boniface et l'Archidiocèse de Saint-Boniface et d'autres individus de la collectivité, au cœur des discussions visant la création d'un centre collectif où seraient conservées les archives des organismes et des paroisses franco-manitobains. En fait, c'est dans le cadre de négociations pour la vente du terrain où se trouvait l'ancien couvent des Sœurs Grises que la question de la préservation du patrimoine franco-manitobain fait surface. Le *Heritage Act Committee*, fondé en 1985 et formé de représentants des Sœurs Grises, de l'Archidiocèse et de la Société historique de Saint-Boniface, propose la création d'une section française des

---

[73] ASGM. *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*, 30 mars 1988.
[74] SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. The Heritage Act Committee. *Archival Development in St. Boniface : Concept Document*, 25 septembre 1986, p. 2. PA 025, fonds non traité
[75] *Ibid.*, p. 2.

Archives provinciales à Saint-Boniface suite à un échange de terrain entre les Sœurs Grises et la ville de Winnipeg.[76] Les négociations n'aboutissent pas et on décide alors d'embaucher la firme CERECO pour effectuer une étude de faisabilité relative à la construction d'un centre d'archives à Saint-Boniface. En 1988, dans le cadre d'une étude du Comité de développement des archives de Saint-Boniface (dont les Sœurs Grises font partie et dont Sœur Jacqueline St-Yves, supérieure provinciale des Sœurs Grises, est présidente), la congrégation déclare qu'elle serait prête à déposer ses archives dans un tel centre à condition que leur confidentialité et leur intégrité soient respectées et qu'une personne, préférablement une sœur Grise, soit affectée à leurs archives.[77] Mais la maison-mère de Montréal s'oppose à un tel arrangement et demande aux Sœurs Grises du Manitoba de se retirer du comité et des travaux.

En 1989, on fonde l'organisme Archives Saint-Boniface qui œuvre pour la création d'un Centre du patrimoine franco-manitobain. Le Centre du patrimoine, géré par la Société historique de Saint-Boniface ouvre ses portes le 25 septembre 1998, mais les Sœurs Grises décident de garder leurs archives chez elles. La chroniqueuse ajoute qu': « Il est à noter que nous désirons conserver sur les lieux, les documents de la congrégation et nos œuvres. Toutefois, il y aurait possibilité après étude, de céder certains documents d'intérêt général. »[78] Ainsi, comme toutes les communautés religieuses, à l'exception des Oblats de Marie Immaculée, les Sœurs Grises préfèrent s'occuper de la gestion de leurs archives.

---

[76] SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface, procès-verbaux, lettre d'Henri Grimard, président de la Société historique de Saint-Boniface à Laurent Desjardins, président d'Archives Saint-Boniface, 12 août 1991. PA 025, fonds non traité.
[77] SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. Le Comité de développement des archives de Saint-Boniface *L'opportunité d'établir un centre d'archives du Manitoba français*, décembre 1988, p. 71-72.
[78] ASGM. Boily et Lussier. *Extraits des chroniques des Sœurs Grises*. 28 avril 1993, *Op. cit.*, p. 8.

En 1989, la Société historique de Saint-Boniface prête une de ses employés, Carole Boily, aux Archives des Sœurs Grises. Cette dernière est chargée de dresser un inventaire et de classer l'imposante collection de photographies des Sœurs Grises en partie grâce à une subvention du *Manitoba Heritage Foundation.* Elle a d'ailleurs déjà pris de l'expérience chez les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie où elle a travaillé au classement et à la conservation de la collection de photographies et des documents textuels, des plans d'architecture, des diapositives et des supports audio de 1987 à 1988. À son arrivée, les photographies se trouvent dans quelques cartables et plusieurs boîtes. Elles sont classées par sujet, sans index ni instrument de recherche pour en faciliter le repérage.[79] Comme l'archiviste reçoit de plus en plus de demandes de recherche, il est devenu nécessaire d'améliorer le système de classement. Les archivistes décident donc de classer, d'évaluer et d'identifier les photographies individuellement dans un système de fiches. C'est aussi à partir de 1989 qu'on commence à conserver les renseignements sur l'origine des photographies (ex. donateur, date d'acquisition, etc.) avant qu'elles ne se fondent dans le reste de la collection.

Ce projet entraîne de nombreux changements dans les archives des Sœurs Grises. On normalise le vocabulaire des descriptions, on approfondit les niveaux de descriptions pour y joindre plus de renseignements et, surtout, on révise la politique d'évaluation des documents. Dans le cadre d'un atelier sur la préservation des photographies offert en avril 2002, Carole Boily affirme que les critères d'évaluation des photographies n'ont pas été

[79] Carole Boily. « Aux Archives des Sœurs Grises », *Bulletin de la Société historique de Saint-Boniface*, n°1, (automne 1989), p. 8.

assez rigides auparavant.[80] Ainsi, Sœur Rocan et Carole Boily décident d'éliminer un grand nombre de photographies.

L'année suivante, soit en mars 1990, la Société historique de Saint-Boniface prête à nouveau les services de Carole Boily aux Sœurs Grises. Dans sa description de tâches on peut lire qu'elle est responsable de la rédaction de la politique et des documents administratifs nécessaires au fonctionnement des Archives, de la supervision du personnel, de la préparation et de la gestion du budget des Archives, de la gestion des demandes de subvention, du classement et de la description des fonds d'archives, du service aux chercheurs, du contrôle des prêts de documents, de la participation à des comités selon les recommandations de la secrétaire-trésorière provinciale ou du directeur général de la Société historique, et du développement professionnel.[81] Elle permet donc ainsi à Sœur Rocan de se retirer des archives où elle revient comme aide en 1991.

Sœur Rocan laisse les archives en très bon état. Selon un rapport de la firme IKOY qui étudie, entre autres, l'état des archives religieuses francophones : « Elles [les archives] peuvent être des installations superbement équipées et gérées, comme celles des Sœurs grises... »[82] En 1990, les archivistes travaillent au traitement des coupures de presse, à un inventaire partiel du pré-archivage, à la réorganisation des dossiers des religieuses, au classement des *Annales*, au classement des *Cloches de Saint-Boniface*, à la création de tables des matières et à la réorganisation des documents sur l'Église catholique et des

---

[80] Notes de conférence prises lors de l'atelier *Introduction to the Management of Photograph Collections* offert par l'AMA le 12 avril 2002 à la Maison provinciale des Sœurs Grises du Manitoba.
[81] SASHSB. Fonds Société historique de Saint-Boniface. *Rapport annuel de la Société historique de Saint-Boniface 1990-1991*, p. 21.
[82] SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. IKOY. *Rapport préliminaire : Centre du patrimoine et des archives*, juin 1993, p. 20. PA 025, fonds non traité.

autres communautés religieuses.[83] Les Archives viennent d'ailleurs de s'informatiser, ce qui, avec le temps, facilitera la recherche. En 1990, Carole Boily obtient son certificat de cours en archivistique des Archives nationales du Canada, et un certificat du programme d'éducation en archivistique de l'AMA en 1993.[84] En 1991, les projets se poursuivent avec le traitement et le classement des registre, des plans d'architecture et des négatifs.

Ainsi, il est évident qu'il y a eu une importante réorganisation des archives qui s'est faite au cours des années 1990. Les archives sont rassemblées en un seul endroit et peu à peu, les documents sont divisés en fonds. Comme un grand nombre d'archives d'institutions religieuses, les Sœurs Grises adoptent une approche minimaliste du fonds d'archives.[85] Ainsi, plutôt que d'avoir un seul fonds, divisé en sous-fonds, l'archiviste a tendance à créer plusieurs fonds avec les divers organismes, missions, ou résidences de la communauté. Quant à leur description, par contre, bien que le travail soit commencé, la plupart des fonds n'ont toujours pas de descriptions suivant les normes de description des RDDA.

En 1996, Carole Boily quitte l'emploi de la Société historique de Saint-Boniface pour devenir une employée permanente des Sœurs Grises. En 1998, Sœur Geneviève Rocan devient bibliothécaire et laisse donc les archives aux mains de son ancienne assistante. Ainsi, pour la première fois depuis les débuts de la communauté, c'est une laïque qui est responsable de la gestion des documents historiques des religieuses. C'est donc là que s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire des archives des Sœurs Grises du Manitoba. Comme un grand nombre de communautés religieuses qui doivent compenser

---

[83] ASGM. Boily et Lussier. *Extraits des revues*, *Op. cit.*, (Tiré de Éric Sylvestre « Projet Archives Été 1990 – Maison provinciale des Sœurs Grises de Saint-Boniface » dans *Sillage*, juillet-août 1990, p. 145), p. 29.

[84] ASGM. Boily et Lussier. *Extraits des Chroniques de la Maison provinciale*, *Op. cit.*, p. 15.

[85] Louis Garon. « L'archivistique au-delà des différences linguistiques et culturelles : Encourager la coopération », *Archives*, vol. 24, n°4, (printemps 1993), p. 31.

pour la baisse de leurs effectifs, et aussi en reconnaissance de la formation spécialisée qu'exige le travail, les Sœurs Grises acceptent pour la première fois de laisser leurs archives entre les mains d'une femme qui n'est pas membre de leur communauté. C'est un phénomène typique de cette fin du vingtième siècle.

En tant qu'archiviste, Carole Boily est désormais responsable de la préservation du patrimoine documentaire de la communauté religieuse. Selon le mandat et la politique d'acquisition des Archives des Sœurs Grises, rédigés en 1990, le rôle du service est de faire l'acquisition de documents qui témoignent de l'histoire de la communauté des Sœurs Grises dans la province canonique de Saint-Boniface, et des documents qui concernent les œuvres et les corporations des Sœurs Grises. Ces acquisitions sont faites par dons ou par versements selon les ententes signées avec les corporations. L'accès prioritaire aux archives est réservé à la Supérieure et à son Conseil, puis aux autres membres de la communauté, et enfin au public en général.[86]

En 1996, le travail des Sœurs Grises dans le domaine patrimonial est reconnu par la Ville de Winnipeg qui décerne à la communauté religieuse le « *Heritage Winnipeg Preservation Award* » en l'honneur du travail qu'elles ont fait pour la préservation de leur ancien couvent. Pourtant, c'est ce même patrimoine qui est mis en danger l'année suivante lorsque la crue de la rivière Rouge menace les archives, dont les locaux sont au sous-sol de la Maison provinciale située à une centaine de mètres de la rivière. On doit déménager les archives aux étages supérieurs jusqu'à ce que le danger soit passé.[87] Ainsi, les locaux des archives ne sont pas dans un endroit idéal. C'est pourquoi les religieuses embauchent en 1998 Linda White qui se charge de faire un rapport sur les conditions de conservation des

---

[86] ASGM. *Mandat et politique d'acquisition des Archives des Sœurs Grises*, 28 novembre 1990.

[87] ASGM. *Chroniques de la Maison provinciale de Saint-Boniface*, lundi 28 avril 1997, p. 41.

archives des Sœurs Grises.[88] Ce rapport recommande le déménagement permanent des archives à un étage supérieur et l'élaboration d'un plan d'urgence en cas de désastre. En 2001, aucune des deux recommandations n'a encore été mise en place.

En 1999, une nouvelle laïque est embauchée en permanence aux Archives des Sœurs Grises. Le service dispose ainsi d'une archiviste et d'une assistante qui s'occupent de la gestion des collections, du service aux chercheurs, de l'acquisition et de la description des documents ainsi que de la conservation des documents. C'est aussi au cours de cette année que les Archives des Sœurs Grises font l'acquisition des archives de l'École des infirmières de l'Hôpital général Saint-Boniface, qui vient de fermer ses portes. En 2000, encore une fois, le travail des Sœurs Grises pour la préservation de leur patrimoine est reconnu, cette fois par l'AMA qui remet une plaque aux Sœurs Grises pour leur contribution au domaine des archives dans la Province du Manitoba. En 2001, les projets se multiplient et parmi ceux-ci on compte un projet d'histoire orale, élaboré conjointement avec le Musée de Saint-Boniface et qui vise la préservation d'une partie de la mémoire des religieuses qui ont œuvré dans plusieurs sphères d'activités. Les Archives travaillent aussi à la production d'un index pour les chroniques et à la transcription de chroniques plus anciennes.

Ainsi, à l'aube du 21^{e} siècle, les Archives des Sœurs Grises semblent être en assez bonne position. Avec ses deux employées permanentes, les Archives des Sœurs Grises sont probablement mieux équipées que la plupart des centres d'archives du Manitoba si l'on considère l'espace linéaire des archives à gérer. Les archivistes des Sœurs Grises ont aussi la chance de travailler au sein d'un organisme prêt à financer leurs activités. Les Archives

[88] ASGM. Linda White. *Archives des Sœurs Grises : Conservation Assessment*, rapport non publié, 1998.

bénéficient donc ainsi d'un revenu stable (un budget de 60 000$ à 74 999 $ par année, augmenté par d'autres subventions spéciales[89]), ce qu'un très petit nombre d'institutions ont le privilège d'avoir. Leur archiviste conseille en outre régulièrement les archivistes des autres communautés religieuses francophones de la province, et celle-ci tente de faire la promotion de la conservation du patrimoine par le biais d'ateliers, de journées portes-ouvertes, de causeries et d'expositions, ou par son travail auprès de l'AMA.

Les religieuses reconnaissent donc l'importance de leur riche patrimoine documentaire et semblent toujours intéressées à poursuivre leur travail archivistique commencé dès 1844. Leur histoire de pionnières au Manitoba leur a d'ailleurs longtemps servi comme outil de recrutement et de promotion de leurs œuvres. C'est donc par son ancienneté dans la province que la communauté peut réclamer ses lettres de noblesse. Ainsi, la promotion de l'histoire de la communauté religieuse est un instrument important de recrutement et de financement, et la préservation de cette histoire devient donc essentielle. Pourtant, le prochain chapitre révélera que la situation des archives des Sœurs Grises au Manitoba est précaire et leur avenir, comme celui des archives des communautés religieuses, sérieusement remis en question. C'est donc un examen de la situation actuelle des Archives des Sœurs Grises du Manitoba qui va, dans le chapitre suivant, retenir notre attention.

---

[89] *Ibid.*

Chapitre 4 : Situation actuelle des Archives des Sœurs Grises

Aujourd'hui, les Archives des Sœurs Grises font face à des défis de taille. Bien que les Sœurs Grises du Manitoba aient réussi à surmonter un grand nombre d'obstacles dans la création d'un service d'archives efficace et bien géré, le vingt et unième siècle leur réserve encore bien des surprises. En effet, malgré l'avance qu'elles ont prise sur la plupart des centres d'archives de la province, la situation des archives des Sœurs Grises est maintenant précaire, comme c'est le cas de la plupart des communautés religieuses présentement. C'est une situation qui devient d'ailleurs très alarmante et qui découle principalement de deux difficultés. La question des écoles résidentielles, qui touche presque toutes les communautés religieuses qui y ont enseigné, menace la survie économique de ces congrégations. Les Sœurs Grises ne font pas exception. C'est une question qui a d'ailleurs un impact direct sur le travail de l'archiviste de la communauté religieuse. À cela, il faut ajouter la question inquiétante du vieillissement des communautés religieuses. Celle des Sœurs Grises, comme la plupart des autres en Amérique du Nord, bat de l'aile. Les œuvres et les missions ferment à un rythme de plus en plus rapide. Des communautés entières disparaissent et leurs archives, souvent, s'évanouissent avec elles.

Les écoles résidentielles et le vieillissement des communautés religieuses sont des problèmes qui éclipsent souvent les autres difficultés auxquelles les archivistes doivent faire face. Par exemple, l'embauche d'archivistes laïques dans la communauté suscite un questionnement sur l'identité de l'archiviste au sein de l'institution. Dans un monde où son rôle est déjà à redéfinir, cette question d'identité prend un double sens dans le cas de l'archiviste laïque qui doit déterminer l'étendue de son influence et de l'importance de sa position au sein de la communauté religieuse. L'archiviste des Sœurs Grises travaille aussi dans un milieu où on ne reconnaît pas toujours l'importance des archives qu'elle gère. La

place qu'occupe les archives religieuses du Manitoba est remise en question, d'un côté en raison du caractère privé de l'institution pour laquelle elle travaille, en raison de l'espace limité laissé aux préoccupations des petits centres d'archives au sein des discussions archivistiques. Si on ajoute à cela tous les problèmes théoriques et pratiques auxquels font face tous les archivistes du pays et auxquels l'archiviste des Sœurs Grises n'échappe pas, on peut dire que celle-ci n'est pas au bout de ses peines. Dans ce chapitre, nous examinerons donc la situation actuelle des Archives des Sœurs Grises de Saint-Boniface ainsi que les défis qu'elles devront relever pour que leur passé ait un avenir.

La situation des archives religieuses dans l'univers archivistique

Avec ses quelques mètres de documents, les Archives des Sœurs Grises ne font pas partie des grandes institutions d'archives (qui sont généralement gouvernementales et publiques, ou universitaires). Elles font donc partie des petits centres d'archives qui dominent le pays en nombre, mais pas en influence. Un fossé de plus en plus profond semble se creuser entre les grands et les petits centres d'archives du pays comme l'ont d'ailleurs remarqué Michael Gourlie et Tim Hutchinson lors d'une conférence qu'ils ont donnée à la Conférence annuelle de l'*Association for Canadian Archives.*[1] Ils remarquent que la perception des petits centres d'archives, et par le fait même de la plupart des archives de communautés religieuses, nuit au développement de ces derniers. Les discussions dans la communauté archivistique laissent l'impression que la profession perçoit les archivistes qui travaillent pour des communautés religieuses comme moins éduqués et moins bien entraînés pour le travail qu'ils ont à faire. On a pris l'habitude de

[1] Michael Gourlie et Tim Hutchinson. *Generation X Enters the Archives : Thoughts on the Archival Odyssey from Recent Entrants to the Archival Profession*, présenté à la Conférence annuelle de l'Association of Canadian Archivists, le 7 juin 2001 au Centre culturel de Saint-Boniface au Manitoba.

croire que l'élite du monde archivistique se trouve aux Archives nationales ou du moins, provinciales. En outre, on a très peu consulté les petits centres d'archives, surtout ceux qui sont loin d'Ottawa et de Montréal pour l'élaboration de normes archivistiques comme les RDDA par exemple. Ainsi, il devient difficile pour un centre d'archives comme celui des Sœurs Grises d'attirer des archivistes professionnels ou même des ressources, puisqu'il se voit relégué à un rang inférieur. Les quelques manuels publiés pour les petits centres d'archives s'adressent généralement à des bénévoles ou à des employés sans formation. Ainsi, le manuel de l'*Archives Association of British Columbia*, utilisé par les Archives des Sœurs Grises, se présente comme étant un manuel « *...for the archivist in a small repository – for the volunteer, the one-day-a-week employee, the part-time archivist* »[2] Il n'y a pas de place pour la théorie ou les débats de grands principes. On perpétue donc l'idée que les archivistes professionnels, d'expérience ou avec formation, n'ont pas leur place dans les petits centres d'archives.

On peut conclure que pour prendre leur place sur un pied d'égalité avec « l'élite » des archives canadiennes, les archivistes des Sœurs Grises et d'autres petits centres d'archives devraient tenter de mieux faire connaître leurs besoins. Déjà, plusieurs auteurs réclament le rapprochement entre les centres d'archives publics et privés.[3] La faute est peut-être en partie du côté des associations nationales qui, par le prix élevé de leurs

---

[2] Archives Association of British Columbia. *A Manual for Small Archives*, Vancouver, Small Archives Committee, 1988, p. 5. Pour d'autres exemples de manuels pour des petits centres d'archives voir : Michael Cook. *Archives Administration : A Manual for Intermediate and Smaller Organizations and for Local Government*, London, Dawson, 1977 ou Richard Cox. *Managing Institutional Archives : Foundational Principles and Practices*, New York, Greenwood, 1992.

[3] Voir, par exemple : Judi Cumming. « Beyond Intrinsic Value Towards the Development of Aquisition Strategies in the Private Sector : The Experience of the Manuscript Division, National Archives of Canada » , *Archivaria*, n°38, (automne 1994), p. 39 et Adrian Cunningham. « Beyond the Pale ? The 'flinty' relationships between archivists who collect the private records of individuals and the rest of the archival profession », *Archives and Manuscripts*, vol. 24, n°1, (mai 1996), p. 20-26 et Eldon Frost « Acquiring Private Records in a Shrinking Archival Universe », *L'Archiviste*, n°112, (1996), p. 26.

conférences, par leurs projets ou par leurs publications, semblent favoriser les grands centres d'archives qui ont plus de ressources. Mais elle réside aussi chez les petits centres d'archives qui ne participent pas au dialogue et qui ont souvent tendance à se replier sur eux-mêmes. Ainsi, bien que très actives au niveau provincial, les archivistes des Sœurs Grises participent très peu au discours national, comme la majorité des centres d'archives religieux du pays d'ailleurs. Un des défis que l'archiviste de la communauté religieuse a à relever, c'est de démontrer que son travail, les documents qu'elle gère, ses idées et ses besoins ont la même valeur et la même importance que le discours qui domine présentement. En participant plus activement et en s'affichant plus ouvertement, les archivistes des petits centres d'archives se rendront peut-être compte que l'impression qu'ils avaient d'être sans importance n'émanait que d'eux-mêmes.

La nouvelle identité de l'archiviste

Il est d'autant plus difficile de former un archiviste religieux qu'il doit non seulement être formé en théorie archivistique, mais qu'il doit aussi s'y connaître en théologie, bibliothéconomie, muséologie, pastorale, conservation et gestion de documents. Comme l'indique August R. Suelflow :

> *There is no postgraduate course except that of intense specialization in certain areas to the detriment of others. Conferences and workshops of the various professions frequently discuss the training of a professional workshop on gouvernmental levels but rarely consider the broad interests and requirements of those who serve in the area of Church records.*[4]

L'archiviste d'une communauté religieuse comme celle des Sœurs Grises doit non seulement connaître les principes et la terminologie assez spécialisée du monde des archives, mais doit en outre être versé dans le langage souvent ésotérique de la

[4] August R. Suelflow. « The Struggle of Church Archives for Respectability », *The American Archivist*, vol. 24, n°4, (octobre 1961), p. 405.

communauté religieuse dans laquelle elle travaille. En outre, l'archiviste des Sœurs Grises n'est pas seulement archiviste, mais aussi bibliothécaire et conservatrice d'un petit musée. Or, non seulement il n'existe aucune formation pour les archivistes religieux, il existe également très peu de manuels ou de guides qui portent sur leurs besoins spécifiques. De plus, la plupart des écrits sur les archives religieuses, comme celui de Suelflow par exemple, traitent uniquement des archives diocésaines ou paroissiales, et négligent les archives de communautés religieuses.[5] Il n'y a vraiment qu'au Québec, où les membres de l'Église catholique ont été vraiment les pionniers de l'archivistique et où l'Église a eu la plus grosse emprise, que les écrits sur les archives de communautés religieuses paraissent encore assez fréquemment.

Les lettres pastorales et le Code de droit canonique publiés par le Vatican s'adressent presque exclusivement aux archevêques, et négligent les couvents et les monastères.[6] Les archivistes de communautés religieuses se retrouvent donc dans une classe à part. Les obligations des communautés religieuses en ce qui concerne leurs archives découlent de leurs constitutions. Bien que l'archevêque d'un diocèse soit responsable de la gestion des archives des paroisses et des institutions religieuses, il n'a officiellement aucune autorité sur les archives des communautés religieuses. Il peut, par contre, se servir de son influence pour diriger l'évolution des archives des communautés religieuses qui sont dans son diocèse, ce qu'il fait très rarement. L'archiviste des communautés religieuses occupe donc une place à part par rapport aux archivistes responsables des documents diocésains ou paroissiaux.

---

[5] August R. Suelflow. *Religious Archives : An Introduction*, Chicago, Society of American Archivists, 1980.

[6] La Société internationale de droit canonique et de législations religieuses comparées. *Code de droit canonique*, s.l., Conférence des évêques catholiques du Canada, 1984.

Ainsi, l'archiviste de la communauté des Sœurs Grises a une identité qui diffère quelque peu de la « grande » communauté archivistique du pays. Mais son identité au sein de la communauté religieuse est aussi remise en question. Jusqu'en 1990, l'archiviste a toujours été une religieuse. Mais l'archiviste laïque qui a pris la relève n'est pas membre de la communauté dont elle gère les documents. Elle ne participe donc plus à l'histoire et à l'administration de la communauté de la même manière que ses prédécesseurs. Ses opinions, en tant que laïque, n'ont pas le même poids auprès de l'administration que si elle avait été religieuse. Elle n'est pas, non plus, familière avec le mode de vie, le vocabulaire, les croyances et les traditions de la communauté comme l'avaient été celles qui y avaient travaillé avant elles. Sa formation et ses habitudes de vie viennent de l'extérieur des murs du couvent. Elle impose donc nécessairement une nouvelle vision sur les archives de la communauté religieuse. Le défi des archivistes laïques est de bien comprendre la communauté pour laquelle elles travaillent et de ne pas trahir les documents qu'elles gèrent lorsqu'elles en font l'évaluation, la description ou la classification. De plus, si elles veulent vraiment remplir leur devoir tel que le voudrait le Vatican, les archivistes de la communauté se doivent d'être, en un sens, agentes de pastorale. Ce qui peut être un défi pour une archiviste laïque qui n'a pas nécessairement d'entraînement dans ce domaine ou même de désir de remplir ce rôle.[7]

Avec la disparition rapide des religieuses dans un monde qui se dit de plus en plus athée, le rôle de l'archiviste des Sœurs Grises prend de nouvelles proportions. Elle doit non seulement conserver les documents de la communauté, mais elle doit aussi en préserver la

[7] Le président de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église, par exemple, écrit que « En vertu de sa valeur pastorale, le patrimoine historique et artistique est destiné à l'animation du peuple de Dieu. Il favorise l'éducation à la foi et la croissance du sentiment d'appartenance des fidèles à leur propre communauté.» Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église. *Nécessité et urgence de l'inventoriage et du catalogage des biens culturels de l'Église*, Cité du Vatican, le 8 décembre 1999, p. 31.

signification. Avec le vieillissement des communautés religieuses, comme l'indique Jean Simard s. r. c., il ne sert à rien de protéger les documents et les objets qui servent de reliques si on ne protège pas aussi la signification.[8] Les archives des Sœurs Grises contiennent, par exemple, des documents qui ont principalement servi au cours de cérémonies religieuses (bibles, missels, crucifix, sculptures, images saintes, reliques, etc.) mais qui ne contiennent pas vraiment de valeur informative. Des lettres reçues de certains archevêques ou même du pape, bien qu'elles ne contiennent pas d'informations essentielles, ont souvent une très grande valeur aux yeux des religieuses. Avec le déclin des grandes religions en Amérique du Nord, les nouveaux archivistes ne seront plus familiers avec ces concepts, ces valeurs et ce vocabulaire religieux. L'archiviste des Sœurs Grises doit donc veiller aujourd'hui à ce que la signification des documents qu'elle préserve ne soit pas oubliée demain. Le classement et la description des archives deviennent ainsi primordiaux à la compréhension des documents qu'elle a sous sa garde. L'archiviste doit aussi devenir l'interprète des documents de la communauté. Mais en tant que laïque, elle donne une nouvelle interprétation à ces documents puisqu'elle les voit d'un œil nouveau, avec une compréhension de ce qu'ils représentent pour les religieuses et pour le public.

Pour une bonne interprétation des documents, l'archiviste des Sœurs Grises doit donc s'assurer de bien comprendre la communauté pour laquelle elle travaille et même y participer. Ainsi, l'archiviste devrait s'impliquer dans le « cycle de vie » du document, pour s'assurer qu'elle comprenne bien le rôle qu'il joue dans l'organisation, et pour en faciliter l'acquisition. Un organisme comme celui des Sœurs Grises se prête d'ailleurs bien

---

[8] Jean Simard s. r. c. « Le patrimoine immatériel des communautés religieuses », *Les Cahiers des Dix*, n°53, (1999), p. 253. Voir aussi : Jim Burant « Ephemera, Archives, and Another View of History », *Archivaria*, n°40, (automne 1995), p. 189-198 et James O'Toole. « The Symbolic Significance of Archives », *The American Archivist*, vol. 56, (printemps 1983), p. 246.

à la création d'un calendrier de conservation comme l'a recommandé d'ailleurs Claude Jutras pour les archives des Filles de Jésus.[9] En outre, une approche proactive, comme le préconise David Bearman et Daniel Ducharme, devient pratiquement essentielle à la gestion des documents électroniques.[10] L'archiviste, avec une bonne connaissance des règlements, des constitutions, et des coutumiers qui régissent la création et la conservation des documents, pourrait ainsi s'impliquer dans la gestion de ces derniers en obtenant la coopération des religieuses.

Donc, comme l'indique Carol Couture : « Le responsable des archives doit sortir de son bureau et devenir un gestionnaire qui se positionne avantageusement dans son institution. (...) Ce nouveau statut permet la valorisation de son travail et contribue à augmenter sa motivation, sa visibilité et sa crédibilité. »[11] Ainsi, en tant que « gardienne de la mémoire de la communauté », l'archiviste des Sœurs Grises pourrait en assurer une meilleure préservation en s'impliquant davantage dans le processus de création et dans l'administration de la communauté. Elle saurait ainsi mieux démontrer l'importance et l'utilité de son travail auprès des autorités et obtenir un meilleur support. D'ailleurs, la Direction des Archives de France affirme qu'« Il ne peut y avoir de bonne politique d'archivage sans une prise de conscience de son importance et une validation au niveau le

---

[9] Claude Jutras. « Les archives des Filles de Jésus », *Archives*, vol. 24, n°4, (printemps 1993), p. 62.

[10] David Bearman. « Record-Keeping Systems » dans *Archivaria*, n°36, (automne 1993) et Daniel Ducharme. « L'identification de critères d'évaluation pour les archives informatiques : Enquête auprès d'archivistes québécois », *Archives*, vol. 32, n°2, (2000-2001), p. 22. L'historien Fernand Ouellette revendiquait d'ailleurs déjà en 1956 une plus grande implication de l'archiviste dans le processus de création du document. Archives nationales du Québec. Fernand Ouellette. *Archives dans la province de Québec : Situation et perspectives*, résumé d'un mémoire sur le problème des Archives dans la province de Québec, 1956, p. 9.

[11] Carol Couture et coll. *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999, p. 35.

plus haut de la hiérarchie de l'institution productrice, soit au niveau de la direction générale. »[12]

Jusqu'à ce jour, on a fait très peu d'efforts dans ce sens chez les Sœurs Grises, malgré un rapport qui suggérait la création d'un comité des archives au sein de la communauté en vue d'augmenter la visibilité du service.[13] L'archiviste Carole Boily a tout de même obtenu des religieuses que les chroniques soient imprimées sur du papier sans acide et gardées en format électronique afin de faciliter la recherche. Elle a aussi tenté d'influer sur le contenu de ces chroniques en offrant quelques ateliers sur la rédaction de ces documents. Elle n'a pas, par contre, augmenté son influence au sein de l'administration de la communauté. Ainsi, on a conservé la même méthode d'acquisition des archives qu'autrefois. Les documents arrivent de façon aléatoire, selon le bon vouloir des religieuses individuelles ou selon les périodes de ménage dans les bureaux de l'administration. Les documents n'arrivent donc pas de façon régulière aux archives et ne sont triés par l'archiviste qu'une fois à l'étape du préarchivage. Dans le cas des documents administratifs, ils sont dirigés aux bureaux de la secrétaire provinciale. C'est à cet endroit que les documents sont transférés dans des chemises de qualité archivistique avant d'être envoyés aux archives.

Il semblerait en outre que la religieuse (habituellement la secrétaire générale) reclasse ses documents avant de les transférer aux archives dans un ordre qu'elle croit être plus utile pour les chercheurs. Bien que ce nouveau classement révèle, d'une certaine façon, la signification que la religieuse prête aux divers documents créés dans le cadre de son administration, le triage qu'elle fait empêche l'archiviste de préserver les documents

---

[12] Direction des Archives de France. *Les archives électroniques : Manuel pratique*, Paris, La documentation française, 2002, p. 69.
[13] ASGM. Linda White. *Archives des Sœurs Grises : Conservation Assessment*, rapport non publié, 25 mars 1998, p. 1.

dans l'ordre dans lequel ils ont servi au cours de leur vie active. Une partie de leur histoire est ainsi perdue. Les religieuses ont aussi souvent tendance à considérer les archives un peu comme une sorte de poubelle où elles apportent leurs documents jugés inutiles. C'est d'ailleurs une question qui préoccupe bien des archivistes privés et Elizabeth Yakel, dans son manuel sur la gestion des archives, avertit bien que « *In short, the historical records program must demonstrate that it can be an integral part of the institution, is able to contribute to the overall mission of the institution, and that the archives are not just an executive broom closet.* »[14] Ainsi, en s'impliquant davantage dans le processus menant au transfert des documents aux archives, l'archiviste pourrait s'assurer que le plus gros du triage soit déjà fait avant le transfert, réduisant ainsi le travail de l'archiviste et assurant la préservation de certains documents qui risqueraient, autrement, de disparaître. De plus, comme le suggère Carol Couture, l'archiviste a besoin de travailler en collaboration avec les utilisateurs et les créateurs de ces documents afin de vraiment pouvoir en faire une bonne évaluation.[15] En consultant les religieuses et les chercheurs, l'archiviste n'a plus le fardeau de juger seule la valeur des archives. Néanmoins, les archivistes des Sœurs Grises ont adopté une approche plus historique qu'administrative. Ainsi, les documents courants sont négligés au profit des documents plus anciens. Le rôle et l'influence de l'archiviste est donc limité aux archives dites historiques. Mais en regardant vers le passé, on néglige l'avenir.

---

[14] Elizabeth Yakel. *Starting an Archives*, Lanham, Society of American Archivists, 1994, p. 23.
[15] Carol Couture. *Op. cit.*, p. 121.

Les nouvelles technologies

Comme tous les centres d'archives, les Archives des Sœurs Grises doivent faire face au problème des médias qui nécessitent un appareil pour être consultés. On retrouve plusieurs rubans audio et quelques films dans les voûtes des Sœurs Grises ainsi qu'un petit nombre de vieilles disquettes électroniques. Ces supports n'occupent pas le premier rang dans la hiérarchie des priorités des Archives, loin de là. D'ailleurs, un rapport de conservation effectué en 1998 affirme que les documents électroniques sont au bas de la liste des priorités de conservation alors que tout en haut, on retrouve les procès-verbaux du Conseil provincial et les chroniques.[16] Il y a très peu de migration des données sur des formats plus récents dans les Archives des Sœurs Grises et aucun programme en place pour veiller à ce que tous les documents soient toujours accessibles. La seule migration qui a vraiment eu lieu officiellement est celle des chroniques originales en version dactylographiée et en microfilm.[17] Par contre, les religieuses ont fait construire une voûte réfrigérée pour assurer la conservation de ces médias électroniques, ce que très peu de centres d'archives peuvent offrir. Comme dans un trop grand nombre de cas, ce manque d'inquiétude pour la conservation des documents électroniques se résume dans ces paroles de l'archiviste australien Adrian Cunningham :

> *While there is some awareness of the electronic records time bomb that is ticking away in the pre-custodial personal records environment, the approach has been to ignore it in the hope that by the time the suspect device is offered for transfer someone will have discovered an easier way of defusing it than is currently available.*[18]

---

[16] ASGM. Linda White. *Op. cit.*, p. 44.

[17] Les microfilms des chroniques jusqu'en 1931 ont été déposés aux Archives provinciales du Manitoba.

[18] Adrian Cunningham. « The Archival Management of Personal Records in Electronic Form : Some Suggestions », *Archives and Manuscripts*, vol. 22, n°1, (mai 1994), p. 99.

Il faut noter cependant que le peu d'intérêt que présente les médias électroniques aux yeux de l'archiviste provient en partie du fait que l'informatique occupe toujours une petite place au sein de la communauté. Les documents créés à l'ordinateur sont conservés dans leur format papier. Ce format a d'ailleurs été le format dans lequel le document a été vu et utilisé. L'archiviste a néanmoins encouragé la préservation des chroniques en copie électronique pour faciliter la recherche. C'est à cause du peu d'importance des documents électroniques que la préservation de ceux-ci se retrouve au bas de la liste des priorités.

Cela dit, au niveau administratif, l'informatique occupe de plus en plus de place et le courrier électronique fait son apparition. Pour l'instant, les messages électroniques sont imprimés pour conservation à la discrétion du récipiendaire. Comme il n'y a pas eu d'étude ou d'inventaire pouvant mesurer l'importance de ce nouveau moyen de communication, il est difficile de juger combien de documents sont perdus dans les méandres du réseau informatique. Les Sœurs Grises du Manitoba ont aussi un site web pour lequel aucun moyen de conservation n'a été mis en place.[19] Encore une fois, la création d'un calendrier de conservation, avec révisions périodiques, permettrait aux Archives de mieux se préparer à faire face au « problème électronique » et à vraiment prendre la mesure des types de documents qui sont importants pour l'administration et l'histoire de la communauté. L'archiviste Yves Marcoux suggère même que l'archiviste participe à la création même du système informatique de l'organisme afin d'identifier les besoins relatifs aux archives et d'adapter le système et les formats à leur conservation.[20]

---

[19] Voir l'adresse suivante : http://www.sgm.mb.ca (avril 2004). Ce site sert principalement d'outil de recrutement.

[20] Yves Marcoux. « Les formats de documents électroniques en archivistique : La solution passe-t-elle obligatoirement par les formats normalisés de documents structurés ? », *Archives*, vol. 26, n°1-2, (été-automne 1994), p. 94.

Le départ des archives

La situation est la même dans la très grande majorité des communautés religieuses, toutes religions confondues. L'archiviste travaille à l'arrière plan et son travail n'est vraiment visible qu'aux fêtes commémoratives ou autres événements du genre. Mais la situation a quelque peu changé au cours des dernières années. En effet, la question des écoles résidentielles attire une nouvelle sorte de chercheurs dans les archives des religieuses et fait de l'archiviste une partenaire essentielle à l'administration de la communauté. De plus en plus d'accusations sont aujourd'hui portées contre les religieux et les religieuses des institutions catholiques et protestantes qui ont œuvré dans les écoles résidentielles au cours des années 1880 jusqu'aux années 1960. Les Sœurs Grises, qui ont travaillé dans plusieurs écoles résidentielles de l'Ouest canadien, n'y échappent pas et ont été impliquées dès 1991. À partir de cette date, déjà, la supérieure provinciale de l'époque, sœur Jacqueline St-Yves, siège sur le Comité aviseur des évêques, comité chargé de conseiller les évêques sur la question des écoles résidentielles.[21] Au cours des dernières années, les Archives des Sœurs Grises reçoivent les visites de plus en plus fréquentes des avocats qui doivent consulter les archives pour préparer leur plaidoyer.

La question des écoles résidentielles présente certains avantages aux archivistes des Sœurs Grises. Elle donne aux archivistes plus d'importance au sein de la communauté. L'archiviste est aujourd'hui essentielle à la communauté et aux religieuses qui doivent se défendre devant les tribunaux. C'est elle qui permet à la communauté de rencontrer les exigences juridiques en procurant aux avocats de la défense les documents nécessaires. Ainsi, lorsque les premières accusations sont portées, plusieurs archivistes de communautés religieuses y ont vu une occasion d'améliorer leurs services et leur statut.

---

[21] ASGM. *Chroniques de la Maison provinciale du Manitoba du Manitoba*, jeudi 21 mars 1991, p. 27.

Dans plusieurs cas, on augmente les ressources réservées aux archives, souvent par des marges assez importantes. En plus, selon l'archiviste des Sœurs Grises, Carole Boily, les exigences des avocats ont amené l'amélioration des instruments de recherche et la création de bases de données.[22]

En outre, on fait des copies de nombreux documents afin de réduire l'usage de certains originaux pour éviter qu'ils se dégradent trop vite à l'usage. Cette situation met la question de l'accessibilité et de la conservation de ces documents beaucoup plus près du sommet des priorités de la communauté religieuse et de la société, et pousse John FitzGerald et Kathleen Mackenzie à écrire : « *But as an historian who has testified as an expert witness for the Church in a Supreme Court case, we submit that there are even more reasons for putting in place a professionally-administered archival programme, and preserving ecclesiastical documents in Church archives* ».[23] Avec la couverture médiatique souvent donnée à cette question, les archivistes sont en bonne position pour sensibiliser la population en général sur leurs besoins et sur les problèmes qui les préoccupent, ainsi que sur l'importance de leur travail.

Mais les avantages sont de courte durée chez les Sœurs Grises comme dans la plupart des communautés impliquées. Les archivistes, dans un sens, n'ont pas pu vraiment profiter de la situation. Les exigences des avocats accaparent tout leur temps et l'archiviste des Sœurs Grises ne peut presque plus se consacrer au travail régulier des archives. En fait, lors d'une entrevue, l'archiviste Carole Boily admet qu'elle a l'impression d'être devenu une recherchiste pour des bureaux d'avocats et qu'elle n'a pas vraiment pu faire de travail

---

[22] Entrevue avec Carole Boily par Jacinthe Duval à Saint-Boniface, le 27 août 2002.
[23] John FitzGerald et Kathleen Mackenzie. « Talk on the Preservation of Church Archives in Canada, Halifax NS », *Bulletin of the Canadian Catholic Association*, XVII, n°1, (printemps 2003), p. 7.

d'archiviste depuis à peu près une année.[24] Le séjour de chercheurs légaux dans les archives, qui peut durer des semaines ou des mois parfois, veut dire que l'archiviste doit consacrer toutes ses énergies à répondre à leurs besoins. Ainsi, les Archives des Sœurs Grises doivent fermer leurs portes aux autres chercheurs de plus en plus souvent parce qu'elles n'ont pas le temps de s'en occuper. Plusieurs communautés religieuses ont d'ailleurs dû carrément fermer les portes de leurs archives en permanence à cause de cela. Par conséquent, les archives religieuses qui s'étaient lentement ouvertes au public après Vatican II se ferment à nouveau, ce qui nuit généralement à la réputation de la communauté religieuse et ne fait que renforcer leur image de cachottières. Les archives religieuses effectuent donc un recul par rapport à ce qu'elles avaient accompli par le passé en matière d'accès.

Malgré la nouvelle importance des archives, selon plusieurs archivistes, les autorités religieuses comprennent difficilement le travail qui est exigé de leurs archivistes, ce qui prive ces dernières d'un appui et des ressources nécessaires. Le travail qui résulte de la question des écoles résidentielles est d'ailleurs souvent très difficile pour l'archiviste, non seulement au niveau administratif, mais aussi au niveau émotif. Il semblerait que plusieurs archivistes soient de plus en plus appelés à servir d'épaules où viennent s'épancher plusieurs victimes ou accusées. Ou encore, ils jouent le rôle de bouc émissaire lorsque le Ministère des Affaires Indiennes, qui détient une grande partie des documents nécessaires, est lent ou refuse de coopérer, comme c'est parfois le cas.[25] Carole Boily affirme que c'est un travail épuisant qui peut même pousser l'archiviste à la paranoïa. [26]

---

[24] Entrevue avec Carole Boily par Jacinthe Duval, Saint-Boniface, le 19 août 2002.
[25] David Ashdowne, Sheree Bonaparte, Diane Haglund et Teresa Thompson. *Sins of the Father : A Panel on Litigation and the Archival Record of Residential Schools*. Présenté à la Conférence annuelle de l'Association of Canadian Archivists, Saint-Boniface, 8 juin 2001.
[26] Entrevue avec Carole Boily par Jacinthe Duval, Saint-Boniface, le 27 août 2002.

Ainsi, elle doit se méfier de tous les chercheurs qui entrent dans les archives, qui pourraient vouloir se servir des documents pour accuser les religieuses. Le travail est rendu d'autant plus difficile lorsque les religieuses accusées sont des femmes avec qui l'archiviste a travaillé ou avec qui elle s'est liée d'amitié. Pendant que les archivistes des Sœurs Grises, frustrées, épuisées et débordées, s'occupent à répondre aux exigences des avocats, ailleurs les documents continuent à s'empiler au préarchivage, des documents négligés se détériorent, et les ressources s'amenuisent.

L'aspect financier qui découle des débats juridiques des religieuses pose d'ailleurs un autre problème aux Archives des Sœurs Grises. Chaque accusation coûte très cher, financièrement et moralement, à la communauté religieuse. Les ressources financières s'amenuisent rapidement et certains, comme les Oblats de Marie Immaculée par exemple, sont déjà au bord de la faillite. Ce manque d'argent ne peut qu'avoir un effet négatif sur les archives de la communauté incapable d'assumer tous ses coûts. À un rythme de plus en plus effréné, les communautés religieuses coupent là où elles le peuvent et, de plus en plus, ferment carrément leurs portes. C'est également le cas des Sœurs Grises qui en souffrent aussi et la Maison-mère de Montréal décide d'installer une religieuse à Edmonton avec pour responsabilité les procès relatifs aux écoles résidentielles. Pour couper les dépenses, la Maison-mère décide aussi de fermer plusieurs missions partout au pays et de concentrer ses ressources à Montréal.

À cet état précaire vient s'ajouter un autre problème typique des communautés religieuses d'Amérique du Nord. La main d'œuvre dans les communautés se fait de plus en plus rare alors que les religieuses vieillissent et que la relève est pour le moins inexistante. C'est une situation inquiétante qui menace directement les archives des communautés religieuses du Manitoba. Effectivement, à l'exception de quelques communautés comme les Missionnaires Oblates fondées au Manitoba et les Sœurs du Sauveur dont la maison-

mère en France a fermé ses portes, les maisons-mères de la grande majorité des communautés religieuses sont à l'extérieur de la province, voir même du pays. Or, lorsqu'une communauté religieuse ferme ses portes, elle envoie généralement ses archives à la maison-mère. Face aux problèmes financiers de plusieurs d'entre elles et surtout à la baisse rapide du personnel, la survie de toutes les communautés religieuses du Manitoba est problématique. En 1984-85, par exemple, pour des raisons financières et d'espace, les archives des Oblats de Marie Immaculée ont été centralisées aux Archives Deschâtelets à Ottawa.[27] En 1994, de plus, le Comité conjoint du Centre du patrimoine et des archives déplore le départ des archives des Jésuites du Manitoba, envoyées à Saint-Jérôme au Québec. Ainsi, la fermeture des communautés religieuses de la province et le départ de leurs archives videraient la province de son histoire catholique et priveraient toutes les paroisses francophones d'une partie de leur histoire, puisque chacune d'elle a été touchée par une communauté religieuse qui arrivait souvent juste après la fondation de la paroisse.

Les Sœurs Grises du pays sont victimes du même phénomène. Au cours des dernières décennies, le nombre de religieuses décline rapidement et la maison-mère de Montréal n'a pas assez de ressources humaines ou financières pour conserver toutes ses corporations qui s'étendent à la grandeur du pays. L'avenir des archives religieuses au Manitoba et même au pays est donc menacé. Les Sœurs Grises du Manitoba commencent déjà à préparer leur départ en l'an 2000 en créant la Corporation Catholique de la santé du Manitoba composée surtout de laïcs et qui prend en main les œuvres de la congrégation. En 2003, la communauté franco-manitobaine apprend la décision des Sœurs Grises d'envoyer les archives de la Maison provinciale de Saint-Boniface à la maison-mère de Montréal. La communauté manitobaine perd ainsi tout le patrimoine apporté et créé par et pour les

[27] SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. Rapport du Comité conjoint du Centre du patrimoine et des archives. *Le Patrimoine franco-manitobain : les besoins et le projet.* Saint-Boniface, février 1994, p. iii. PA 033. Fonds non traité.

religieuses qui y sont depuis ses balbutiements, et se retrouve privée d'une partie de son identité culturelle et historique comme le proclame Monique et Michèle Boisvert en ces mots :

> Tant pour l'Église que pour les sociétés, des défis nouveaux apparaissent au regard de la mondialisation de la culture. Pour l'Église, ce phénomène appelle et attend une ouverture à la transcendance pour préserver son caractère humain dans le respect, toutefois, de l'autonomie de chaque culture. Ce phénomène engendre également, pour chaque peuple, le devoir de connaître sa propre identité. Ce nouveau contexte fait apparaître, croyons-nous, l'importance primordiale des archives, puisque, par leur contenu, celles-ci conservent les sources du développement historique de toute communauté, sacrale ou non.[28]

Une partie essentielle de l'histoire du Manitoba et de l'Ouest canadien quitte ainsi le territoire pour se diriger vers Montréal.

Le déménagement des archives semble d'ailleurs inévitable. La maison provinciale est dorénavant destinée à d'autres fonctions puisqu'on y construira une série d'appartements pour les religieuses et les laïcs. En 2002, la maison-mère de Montréal publie une annonce dans le journal *La Liberté* avec l'espoir de trouver une nouvelle archiviste. Parmi les tâches citées, celle-ci est au premier rang : « ...créer un projet collectif au sein de la Communauté des Sœurs Grises mettant à profit la collaboration et la « mémoire » des religieuses pour documenter et centraliser progressivement les archives détenues dans six sites différents. »[29] Il semblerait donc que le transfert des archives des Sœurs Grises du Manitoba est déjà décidé en 2002. En fait, la décision a peut-être été prise bien des années auparavant. Il y a donc une volonté chez les Sœurs Grises de conserver leurs archives chez elles aussi longtemps que possible.

---

[28] Monique Boisvert et Michèle Boisvert. « Les archives ecclésiastiques » dans Louise Gagnon-Arguin et Jacques Grimard dir. *La gestion d'un centre d'archives : Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Sainte-Foy , Québec, 2003, p. 287-288.

[29] Section « Emplois et avis », *La Liberté*, 27 juin au 3 juillet 2002, p. 21.

Les Sœurs Grises affirment avoir pris cette décision pour des raisons d'ordre surtout financier. De plus, pour les religieuses, ces documents font partie de leur histoire privée et elles tiennent à les conserver pour elles. Un article du journal *La Liberté* cite la supérieure provinciale, Sœur Lucille Damphousse, qui aurait expliqué l'importance de retourner les chroniques à Montréal en ces mots : « Ce ne sont pas des documents publics parce qu'ils racontent nos "histoires de famille" ».[30] Dans une lettre au président de la Société historique de Saint-Boniface, Sœur St-Yves explique aussi que les religieuses se servent régulièrement de leurs archives et doivent donc les garder auprès d'elles pour répondre aux diverses demandes qui leur sont adressées.[31] Les Archives des Sœurs Grises sont, après tout, des archives « privées » dans le sens qu'elles appartiennent à la communauté religieuse.

Le problème, c'est qu'effectivement, ce sont des archives d'un organisme privé, mais qui a œuvré dans le domaine public.[32] Certains documents sont aussi d'une double nature. Les chroniques, par exemple, sont publiques dans le sens qu'elles s'adressent à l'ensemble de la communauté religieuse, pas seulement à la religieuse qui les a écrites. En outre, ces documents sont rendus accessible au public au cours des dernières décennies et

---

[30] Mylène Crête. « Le déménagement est retardé », *La Liberté*, 28 août au 3 septembre 2003, p. 18.

[31] Sœur St-Yves écrit : « Personnellement, nous avons souvent recours à nos archives pour des recherches courantes et pour répondre à des demandes spéciales venant de diverses instances. » ASHSB. Dossiers administratifs de la Société historique de Saint-Boniface. Dossier « Service des archives – Archives des Sœurs Grises ». Lettre de Sœur Jacqueline St-Yves à Michel Lagacé en date du 1er mai 2003.

[32] La nature à la fois publique et privée des archives des communautés religieuses, est souvent à la source des remous que crée leur départ ou leur dépôt dans un centre public. L'archiviste August R. Suelflow écrit : « *Even as it is difficult to distinguish between religious and secular history, so it is difficult to isolate strictly ecclesiastical source material from the secular. For the mass of material we call church records and church archival materials enters variously upon almost every area – social, economic, genealogical, governmental, frontier, geographical, and local. Shifts in population, agricultural history, land settlement, Indian history, and many other subjects are closely intertwined with the history of the church, either local or regional.* » August R. Suelflow, 1961, *Op. cit.*, p. 403.

ont pour mission de préserver et de propager l'histoire et la foi de la congrégation. Par contre, elles sont aussi privées dans le sens qu'elles ne sont créées officiellement que pour l'usage des membres de la communauté religieuse qui les ont rédigées.[33] C'est un peu comme les histoires de famille qu'on garde précieusement chez soi. Les registres d'hôpitaux, de foyers ou d'orphelinats sont aussi créés aux fins de l'administration de ces institutions. Par contre les renseignements qu'ils renferment, comme les noms des résidants, les dates de leur décès, la nature des maladies, leur occupation, le nom de leurs parents ou époux(se) par exemple, touchent directement les membres de la famille de ces individus et font de ces registres des documents d'intérêt public. De plus, depuis que le gouvernement a pris en main l'administration des soins de santé et des services à la famille, les documents des corporations des Sœurs Grises viennent souvent d'institutions qui sont désormais publiques.

Ainsi, le déménagement des archives vers une autre province ne peut se faire sans causer de remous. L'importance que l'on accorde aux archives dans la création d'une identité franco-manitobaine, comme on l'a vu au chapitre 2, devient alors évidente. Par exemple, dans son rapport présenté lors de l'Assemblée annuelle de la Société historique de Saint-Boniface en mai 2003, le président Michel Lagacé affirme que :

> Premièrement, ce sont les Franco-Manitobaines et les Franco-Manitobains qui ont accueilli et appuyé les Sœurs Grises depuis 1844 (...) Et un nombre important de Franco-Manitobaines se sont consacrées à cette communauté et y oeuvrent encore aujourd'hui. C'est dire que, depuis 1844, les Sœurs Grises, les Franco-Manitobaines et les Franco-Manitobains ont tissé de

[33] Voir Bettina Bradbury. « Elderly Inmates and Caregiving Sisters : Catholic Institutions for the Elderly in Nineteenth-Century Montreal » dans Franca Iacovetta et Wendy Mitchinson. *On the Case : Explorations in Social History*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 130 et 131. et Elizabeth Yakel. « Reading, Reporting, and Remembering : A Case Study of the Maryknoll Sisters Diaries » dans I-Chora. *The First International Conference on the History of Records and Archives :Conference Programme and Participants' Papers*, 2 au 4 octobre 2003, p. 142.

> nombreux liens intimes qui rendent le cheminement des uns quasi inséparables des autres.[34]

Les francophones du Manitoba expriment à plusieurs reprises leur crainte de perdre des morceaux de leur histoire vers une province éloignée où la signification des archives et des lieux qu'elles documentent ne saura être comprise.

Les Sœurs Grises doivent faire face à plusieurs contestations, dirigées par la Société historique de Saint-Boniface qui espérait accueillir les archives au Centre du patrimoine. Des négociations avec les Sœurs Grises du Manitoba ont d'ailleurs déjà été entamées en 2003 pour le dépôt de leurs archives au Centre. Mais des directives de Montréal mettent rapidement fin à ces négociations. Lorsque l'annonce du départ des archives arrive aux médias, le président de la Société historique, Michel Lagacé, affirme que : « Nous ne voulons pas qu'une partie de notre histoire disparaisse. (...) Légalement, ces archives leur appartiennent, mais moralement, elles ont une responsabilité à assumer. »[35] Dans le cadre de son Assemblée annuelle, la Société historique organise une table-ronde publique pour débattre de la question des archives religieuses.[36] Lors de cette table-ronde, les participants expriment leur désir de faire comprendre aux religieuses que la communauté franco-manitobaine s'oppose à ce déménagement. Suite à cette rencontre, et avec l'encouragement de la Société historique de Saint-Boniface, plusieurs individus et organismes envoient des lettres aux Sœurs Grises pour leur faire part de leur désaccord. Le président-directeur général de la Société franco-manitobaine, Daniel Boucher, pour ne citer qu'un exemple, écrit à Sœur Jacqueline St-Yves : « ... nous vous implorons de reconnaître qu'une partie de votre patrimoine est également le nôtre. (...) Nous vous saurions gré, Sœur St-Yves,

---

[34] SASHSB. Société historique de Saint-Boniface. Rapport du président. *Un avenir pour notre passé : Rapport annuel de la Société historique de Saint-Boniface 2002-2003*, Centre culturel franco-manitobain, 29 mai 2003, p. 6.
[35] Dominique Philibert. « Archives en exil... », *La Liberté*, 1 au 7 mai 2003, p. 7.
[36] Voir : Jean-François Brulotte. « Garder la mémoire ici », *La Liberté*, du 5 au 11 juin 2003, p. 10.

d'entreprendre un dialogue avec le Centre du Patrimoine afin que nous puissions conserver une partie de cet héritage ici même au Manitoba. »[37]

En juin 2003, la Société historique de Saint-Boniface fait parvenir un mémoire aux Sœurs Grises avec l'espoir de leur faire changer d'idée.[38] Dans ce document, la Société historique réitère son désir de collaborer avec les religieuses afin d'assurer la présence des archives de la communauté au Manitoba tout en respectant les besoins des Sœurs Grises. Les arguments du mémoire reposent principalement sur le principe de territorialité et sur les conseils du Vatican qui recommande aussi que les documents demeurent sur les lieux où ils ont été créés.[39] De plus, le Vatican recommande une collaboration avec les centres d'archives laïcs. On entretient également qu'il est important pour la communauté des Sœurs Grises elle-même que les archives restent au Manitoba.[40] Ce mémoire est envoyé à la maison-mère de Montréal avec l'appui de plusieurs individus et organismes de la communauté francophone.

À l'extérieur de la province, la Société historique obtient des appuis importants au Québec, comme celui de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs qui signale à la communauté des Sœurs Grises qu'elle s'oppose au déménagement des archives des sœurs de Saint-Boniface à Montréal.[41] Ce dossier les

---

[37] SASHSB. Dossiers administratifs de la Société historique de Saint-Boniface. Lettre de Daniel Boucher à Sœur St-Yves, le 2 juin 2003.

[38] Société historique de Saint-Boniface. *Une présence des Sœurs Grises au Manitoba pour les générations futures : Les archives des Sœurs Grises, la mémoire collective, et le Centre du patrimoine*, juin 2003.

[39] *Ibid.*

[40] Dans une entrevue, le directeur exécutif de la Société historique de Saint-Boniface, Gilles Lesage affirme que : « Si les archives sont transférées à Montréal, il y a un risque qu'elles soient moins consultées, (...) Si elles sont moins consultées, nous allons oublier ce que les Sœurs grises (sic) ont fait ici. » Mylène Crête. « Risquer l'oubli », *La Liberté*, 28 août au 3 septembre 2003, p. 19.

[41] SASHSB. Dossiers administratifs de la Société historique de Saint-Boniface. Lettre de Marcel Masse, président de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs à Sœur Aurore Larkin, supérieure générale des Sœurs Grises, 14 juillet 2003.

touche de près dans le sens que la province du Québec travaille depuis plusieurs années à encourager la régionalisation des archives. Dans sa lettre à la Supérieure générale, le président de la Commission, Marcel Masse, affirme que :

> Les marques concrètes de votre passage, laissées au sein des communautés à l'intérieur desquelles vous avez œuvré, ont besoin des archives, non seulement en raison de la valeur informationnelle de ces dernières, mais aussi pour leur caractère muséologique susceptible de créer l'émotion nécessaire chez le grand public pour que des lieux d'histoire deviennent de véritables lieux de mémoire.[42]

Ainsi, le départ des archives du Manitoba va à l'encontre du travail effectué par la Commission au cours des dernières années. En outre, le Québec fait face à une situation très semblable en ce qui concerne les archives religieuses. Plusieurs communautés religieuses, comme les Jésuites ou les Ursulines par exemple, trouvent leurs origines à l'extérieur du pays. Il est donc dans l'intérêt des partisans du patrimoine culturel religieux de la province de Québec d'encourager les congrégations religieuses à collaborer avec les centres d'archives laïcs afin de veiller à ce que les archives demeurent dans les lieux où elles ont été créées.

Par contre, à l'extérieur du milieu francophone, il y a très peu d'appui. La communauté franco-manitobaine n'a pas su attirer l'attention des médias et de la communauté historique anglophone. Lors de son assemblée annuelle, par exemple, *l'Association for Manitoba Archives* réitère sa position sur la question en ces mots :

> Les Archives des Sœurs Grises *served for many years as a model archive for the Manitoba community. While we regret its loss to the province, we acknowledge the reasons for the move and are confident that the archival material will be treated as well in their new home as they were here.*[43]

Ainsi, la communauté archivistique du Manitoba ne se prononce pas sur la question en choisissant de respecter la décision des Sœurs Grises sans discussion. Ce silence pourrait

---

[42] *Ibid.*

[43] Association for Manitoba Archives. *Annual Report 2002-2003*, Winnipeg, 25 septembre 2003, p. 1.

avoir des conséquences malheureuses, dans un certain sens. Les religieuses et les religieux d'autres communautés risquent de recevoir pour message que leurs archives, en fin de compte, n'intéressent qu'eux. Dans un monde où les fermetures de couvents et de monastères risquent de se multiplier, il est essentiel de présenter une alternative à ces communautés si l'on veut éviter le départ en masse de leurs archives et de notre histoire. La communauté archivistique rate aussi une occasion de faire connaître un peu plus ses préoccupations au grand public qui reste dans l'ignorance alors que son patrimoine s'échappe sans que personne ne construise de digue pour le retenir. L'archiviste Robert Garon critique d'ailleurs cette tendance à l'inaction de la communauté archivistique. Il ajoute d'ailleurs que :

> Comme naviguateur sous le vent, le directeur d'un service d'archives a le choix entre trois attitudes devant le changement : se laisser ballotter jusqu'à ce que le calme revienne, manœuvrer pour tirer le meilleur parti possible de la situation ou l'accélérer en jouant de ses voiles. La première attitude ne permet pas d'améliorer sa position concurrentielle ; elle doit être écartée, à moins que la soudaineté de l'orage ait empêché toute prévision.... [44]

En réagissant au départ des Sœurs Grises, plutôt que de se laisser aller dans le vent, la communauté archivistique du Manitoba aurait pu influer sur la direction du vent de changement qui souffle sur le monde des archives religieuses.

En automne 2003, les Sœurs Grises annoncent que le départ des archives sera retardé de quelques mois, le temps d'en faire le tri.[45] Par contre, leur intention de déménager les archives à Montréal est ferme. Néanmoins, sœur Jacqueline St-Yves, la secrétaire générale et religieuse responsable du dossier soumet quelques suggestions. Les religieuses offrent, par exemple, de dupliquer sur microfilms, ou sous forme numérique,

---

[44] Robert Garon. « Vivre dans le changement » dans Louise Gagnon-Arguin et Jacques Grimard dir. *La gestion d'un centre d'archives : Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 36.

[45] Mylène Crête. « Le déménagement est retardé », *La Liberté*, 28 août au 3 septembre 2003, p. 18.

leurs documents d'archives. Ces exemplaires seraient déposés au Centre du patrimoine afin de donner accès à leurs documents aux chercheurs qui s'intéressent aux Sœurs Grises et à leurs œuvres.[46] Ce qui inquiète la Société historique, c'est le volume de documents, le temps et les coûts d'une telle entreprise, surtout si l'on songe que la communauté des Sœurs Grises a décidé de déménager ses archives afin de réduire ses dépenses. Il y a toujours la possibilité de dupliquer une sélection de documents. Mais qui peut deviner quels documents seront utiles dans une trentaine d'années ? Encore moins dans cent ans. Comme le dit si bien l'historienne Micheline Dumont : « ...l'histoire a toujours répondu aux interrogations de l'aujourd'hui. Or, qui sait quelles sont les questions que nous poserons demain ? » [47]

Lors d'une réunion sur l'avenir des archives religieuses au Manitoba, organisée par la Société historique de Saint-Boniface le 21 mai 2003, on propose de publier les instruments de recherche et inventaires sur Internet ou ailleurs.[48] D'ailleurs, de telles démarches ont déjà été entreprises et la Société historique de Saint-Boniface et les Sœurs Grises de Montréal espèrent créer une forme de partenariat afin d'obtenir du financement pour mettre des documents ou des instruments de recherche en ligne.[49] C'est une solution

---

[46] Dans une lettre adressée à Michel Lagacé, président de la Société historique de Saint-Boniface, Sœur Jacqueline St-Yves écrit : « Nous sommes prêtes à travailler en étroite collaboration avec vous, le Centre du patrimoine et le Musée de Saint-Boniface, pour trouver des moyens tels que microfilms, dépôt d'objets et autres, afin de garder la mémoire de notre histoire bien vivante en terre manitobaine. » . ASHSB. Documents administratifs de la Société historique de Saint-Boniface. Dossier « Service des archives – Archives des Sœurs Grises ». Lettre en date du 1er mai 2003.

[47] Micheline Dumont. *Découvrir la mémoire des femmes : Une historienne face à l'histoire des femmes*, Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage, 2001, p. 90.

[48] ASHSB. Dossiers administratifs de la Société historique de Saint-Boniface. Dossier « Service des archives – Archives des Sœurs Grises ». Lettre de Jacinthe Duval à Sœur Laura Gosselin s.n.j.m., le 26 mai 2003.

[49] SASHSB. Dossiers administratifs de la Société historique de Saint-Boniface. Correspondance électronique entre Gilles Lesage, directeur exécutif de la Société historique de Saint-Boniface et Suzanne Morin, archiviste des Sœurs Grises de Montréal, septembre-octobre 2003.

qui semble beaucoup plus envisageable. Cela permettrait en outre aux deux communautés, soit la communauté manitobaine et la communauté des Sœurs Grises, d'avoir accès aux archives. Bien qu'il n'y en ait qu'une seule des deux qui puisse avoir accès aux documents originaux, l'instrument de recherche permet au moins de mieux cibler ceux qui intéressent le chercheur. Par contre, si les Sœurs Grises sont à centraliser leurs archives, l'archiviste de Montréal risque d'être débordée pendant quelques années et la création d'inventaires retardée. Cela pourrait être long, surtout si l'archiviste doit recommencer le travail à zéro et travailler avec des documents qu'elle ne connaît pas. Au Manitoba, comme partout ailleurs, la plupart des centres d'archives ont plus de travail que de personnel. Le temps risque aussi de leur manquer.

Sœur St-Yves recommande la discussion avec les anciennes corporations des Sœurs Grises; telles l'Hôpital général de Saint-Boniface, le Centre hospitalier Taché, ou le Foyer Valade par exemple. Ces organismes pourraient être encouragés à déclarer qu'ils ont besoin des archives de leurs institutions pour leur bon fonctionnement. Ainsi, Sœur St-Yves croit que la direction de Montréal pourrait se croire obligée de laisser les documents de ces corporations au Manitoba.[50] Le désavantage de cette solution, c'est qu'il faut, dans ce cas, diviser les documents qui se trouvent dans les voûtes des archives des Sœurs Grises du Manitoba. Ainsi, les documents des corporations resteraient dans la province tandis que les autres seraient dirigés vers Montréal. Le cas échéant, l'intégralité du fonds serait détruite. On ne peut conclure que dans une telle situation, il n'y a pas de solutions gagnantes. Il n'y a que des compromis. C'est ce qui rend la question des archives religieuses si capitale.

La fermeture des communautés religieuses pose un dilemme intéressant mais malheureux dû en grande partie à la nature « organique » du document d'archive qui le

[50] Stéphane Michaud. « Zones grises », *La Liberté*, 27 novembre au 3 décembre 2003, p. 3.

rend dépendant de son milieu. En quittant la province, les archives perdent leur contexte territorial. L'archiviste qui s'en occupera n'a aucun lien avec les habitants, la géographie, l'histoire, la politique et la culture communautaire des endroits où et pour lesquels les documents ont été créés. Par contre, en restant sur place dans un centre d'archives public, les archives perdent le contexte communautaire et religieux dans et pour lequel elles avaient aussi été créées. Les femmes, les coutumes, la foi, le contexte administratif dans lesquels ces documents ont servi ne fera plus partie intégrante de la « vie » du document. Alors des deux, ni l'un ni l'autre n'est désirable, mais les Sœurs Grises doivent faire un choix. Si on regarde vers l'avenir, il devient évident que si la tendance se maintient la communauté des Sœurs Grises sera appelée à disparaître complètement en Amérique du Nord.[51] La Société historique de Saint-Boniface, dans un mémoire envoyé aux Sœurs Grises, posait d'ailleurs la question : « Si plus tard les archives des Sœurs Grises à Montréal ferment avec la diminution du nombre de membres de la communauté, où trouverons-nous les archives en provenance du Manitoba ? Serons-nous à négocier le rapatriement de ces archives comme cela s'est fait dans le domaine muséal avec le cas du "géant Beaupré" ? »[52] Les documents de la communauté religieuse ne pourront plus rester dans ce milieu. Mais en les laissant dans le territoire où elles ont été créées, les archives conservent, du moins, cette moitié de leur histoire. En 1980, d'ailleurs, l'archiviste des Sœurs Grises, Sœur Irène Drouin, annonçait que « ... notre dépôt d'archives est une partie

---

[51] Des chiffres publiés par la Conférence religieuse canadienne révèlent qu'en 1991, plus de la moitié (51,3 %) des religieux et près des deux tiers (63,0 %) des 30 707 religieuses catholiques du Canada étaient âgés de 65 ans ou plus. Évidemment ces chiffres ont changés au cours des dix dernières années, en augmentant. Ces données sont tirées des ASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. Rapport du Comité conjoint du Centre du patrimoine et des archives. *Le Patrimoine franco-manitobain : les besoins et le projet.* Saint-Boniface, février 1994, p. 11-12, PA 033, fonds non traité.

[52] Société historique de Saint-Boniface. *Une présence des Sœurs Grises au Manitoba pour les générations futures : Les archives des Sœurs Grises, la mémoire collective et le Centre du patrimoine*, juin 2003, texte non publié, p. 4.

du patrimoine manitoba (*sic*), et je peut (*sic*) dire, je crois, une partie de grande valeur à cause de leur ancienneté; elles ont commencé 27 ans avant la naissance du Manitoba. »[53] Mais il n'est pas facile pour une communauté de regarder vers l'avenir et de prévoir sa fin. Il n'est pas aisé, non plus, de laisser la garde de son histoire, de son passé et de sa vie même, entre les mains d'étrangers.

Mais selon les consignes du Vatican, en restant sur le territoire, les archives peuvent d'ailleurs y poursuivre l'œuvre pastorale que les Sœurs Grises ont commencée. Ainsi, leur travail ne prendra pas fin avec la disparition de la communauté. Dans un mémoire adressé aux religieuses, la Société historique de Saint-Boniface insiste à dire que : « Cette riche documentation doit servir à maintenir vivant le témoignage de la présence des Sœurs Grises au Manitoba. »[54] et ainsi, d'ajouter le Vatican, le témoignage de la présence de l'Église et de Dieu au sein de la communauté manitobaine. Mais pour ce faire, les archives publiques ou privées qui prendront peut-être un jour les archives des Sœurs Grises en mains doivent s'assurer de bien conserver la Tradition, le message et la foi qui ont mené à leur création afin de préserver autant que possible le contexte religieux dans lequel elles ont été créées. En conservant aussi des descriptions et des modèles administratifs et organisationnels des communautés d'où proviennent les archives, on réduit les dégâts.

Le problème de la disparition des communautés religieuses en préoccupe plus d'un depuis de nombreuses années. En Belgique flamande, par exemple, on fonde en 1976 un centre d'archives spécialisé, le *Catholic Documentation and Research Center* (KADOC). C'est un centre dans lequel sont déposées les archives ecclésiastiques et des communautés religieuses ou même tout simplement d'intérêt religieux. Le centre KADOC est un centre pluridisciplinaire de la *Katholieke Universiteit Leuven* créé avec l'appui des évêques

---

[53] Société historique de Saint-Boniface. *Actes du Colloque sur la situation des archives au Manitoba français*, Saint-Boniface, Société historique de Saint-Boniface, 1980, p. 45.
[54] Société historique. *Une présence*, *Op. cit.*, p. 4.

belges et d'importantes institutions catholiques belges. Il assure la préservation, l'organisation et la diffusion des archives de personnes et d'institutions dont le contenu est d'intérêt pour l'histoire religieuse de Belgique. Aux États-Unis, par exemple, le Diocèse de Youngstown en Ohio dépose ses archives à la *Kent State University*.[55] Au Canada, certaines communautés religieuses décident de déposer leurs archives dans des centres publics. Les Archives provinciales de l'Alberta, par exemple, reçoivent des archives d'organismes catholiques (dont les Oblats de Marie Immaculée de la province Saskatchewan-Alberta) et protestants. L'exemple du centre KADOC est d'ailleurs une option que considère la Conférence canadienne des évêques catholiques.[56] C'est aussi une approche suggérée par la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église en 1997.[57] Certains, comme l'archiviste Teresa Thompson, suggèrent même la création de centres d'archives interconfessionels.[58] Un tel centre constituerait justement un dépôt pour les documents créés dans le cadre d'activités œcuméniques. Un projet semblable a d'ailleurs été entrepris par des organismes laïcs à Nanaimo en Colombie-Britannique. Dans ce dernier cas, plusieurs organismes de la ville ont mis leurs ressources en commun afin

---

[55] James W. Geary. « Catholic Archives in a Public Institution : A Case Study of the Arrangement Between Kent State University and the Diocese of Youngstown, Ohio », *American Archivist*, vol. 46, n°2, (printemps 1993), p. 175-182.

[56] Voir Charles Picot *Les Archives ecclésiastiques à l'ère électronique*, Ottawa, Faculté de droit canonique à l'Université Saint-Paul, 1995, p. 24 et ASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. Rapport du Comité conjoint du Centre du patrimoine et des archives. *Le Patrimoine franco-manitobain : les besoins et le projet*. Saint-Boniface, février 1993, p. 11-12, PA 033, fonds non traité. Voir aussi Claude Galarneau. « Le livre au Québec 1760-1860 » dans *Info-RAR*, vol. 16, n°1, (automne 2000), p. 12 qui ajoute : « ...l'esprit de conservation doit l'emporter sur l'esprit de clocher. »

[57] Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Église. « Lettre circulaire » Cité du Vatican, le 2 février 1997 dans *La documentation catholique*, 79e année, T. XCIV, 6 juillet 1997, no. 3, p. 618.

[58] Teresa Thompson. « Ecumenical Records and Documentation Strategy : Applying Total Archives », *Archivaria*, n°30, (été 1990), p. 104-109.

d'assurer la préservation de leurs archives.[59] À Nicolet, au Québec, on a créé un musée des religions qui abrite des objets et des archives de toutes les confessions, améliorant ainsi les sources de financement et de documentation, modèle qui pourrait aussi servir de solution aux archives religieuses.[60] Ici au Manitoba, le Centre du patrimoine a ouvert ses portes en 1998 avec l'espoir que les communautés religieuses y voient une alternative au déménagement de leurs archives vers les maison-mères.[61] Les Sœurs Grises de Saint-Boniface ont d'ailleurs déjà une petite expérience de collaboration dans ce domaine puisqu'elles ont accepté de préserver les documents des Sœurs de la Providence du Manitoba lorsque celles-ci ont dû quitter la province pour de bon.[62]

De telles entreprises ne peuvent avoir de succès sans remplir certaines conditions. Il doit y avoir une certaine confiance et une bonne communication entre les partenaires. En outre, l'archiviste responsable de la gestion de ces documents doit être sensible au caractère unique de chaque organisme ou communauté. Un des mandats essentiel de l'archiviste est de préserver la « saveur » de chaque collection et de l'organisme dont elle origine. Les partenaires doivent vraiment participer à la gestion d'un tel centre. Il faut également un système dirigé de façon à réserver une part égale à tous les participants. La fusion des ressources permet un financement assez stable et offre un choix moins coûteux aux communautés religieuses. Les archives, dans ce cas, ne sont pas propriétaires des

---

[59] Jane Turner. « Working Cooperatively for a Sustainable Future : Total Archives in Nanaimo », *Archivaria*, n°39, (printemps 1995).

[60] Madeleine Lamothe et coll. « Le patrimoine archivistique religieux : Une source indispensable pour comprendre l'histoire du Québec », *Archives*, vol. 24, n°1-2, (été-automne 1992), p. 170-171.

[61] ASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface. IKOY. *Rapport préliminaire : Centre du patrimoine et des archives*, juin 1993, p. 2-3. PA 025. Fonds non traité.

[62] Les avocats des Sœurs de la Providence ont encouragé le dépôt des archives de la communauté dans un endroit situé au Manitoba pour des raisons légales. Les Sœurs de la Providence avaient surtout travaillé à l'Orphelinat de Winnipeg. Comme cette institution avait été fondée par les Sœurs Grises, les Sœurs de la Providence ont cru bon de déposer leurs archives dans une communauté qui connaissait leur œuvre.

documents, mais n'en sont que les dépositaires. Dans un tel système, l'archiviste est au service de la communauté ... et la communauté est au service de l'archiviste. Une participation accrue de la communauté religieuse peut d'ailleurs rassurer cette dernière. Elle a ainsi toujours l'impression d'avoir un contrôle et un certain pouvoir sur ses documents. C'est un élément essentiel puisque les centres d'archives publics doivent combattre une crainte qui date de plusieurs siècles du côté de l'Église catholique, soit qu'on se serve de ses documents pour lui faire du tort. Évidemment, la question des écoles résidentielles renforce cette attitude.

M^gr André Gaumond suggère aussi un plus grand intérêt de la part de l'évêque pour les archives des communautés religieuses et des organismes religieux qui sont sous sa tutelle.[63] Même si ces archives ne relèvent pas de son autorité selon le Code de droit canonique, l'évêque peut encourager la collaboration de ces institutions pour la préservation de leurs archives. Il suggère même une collaboration accrue avec des organismes civils, publics ou privés. Il ajoute que « Toute collaboration, peu importe avec qui elle est établie, devra se développer à partir de solides conventions entre les parties, reposant sur des lois (...) bien compris de part et d'autre, et tout cela afin d'assurer toutes les conditions nécessaires à la sauvegarde de l'intégrité et de l'intégralité des fonds d'archives (...). »[64] Ainsi, les archives religieuses peuvent continuer à être le « ...lieu de mémoire des communautés chrétiennes et un facteur culturel au service de la nouvelle évangélisation. »[65] Bernard Weilbrenner, un grand avocat de la régionalisation des archives, affirme que le régionalisme et le principe de territorialité (qui stipule que le

---

[63] M^gr André Gaumond. « Les archives religieuses : un patrimoine ecclésial au service de la pastorale et de la nouvelle évangélisation », *Regroupement des archivistes religieux – Actes du Congrès 1998. Info-RAR*, vol. 14, n°3, (1999), p. 16.

[64] *Ibid.*, p. 17.

[65] Robert Choquette. « Les archives religieuses : un patrimoine indispensable pour la recherche et le développement de l'histoire. », *Regroupement des archivistes religieux – Actes du Congrès 1998. Info-RAR*, vol. 14, n°3, (1999), p. 11.

document devrait, autant que possible, demeurer dans le lieu où il a été créé), est essentiel pour les archives. Il suggère même que « Tous les documents régionaux, sauf ceux d'un intérêt plutôt local, peuvent être réunis sous forme de copies, dans un lieu central, sans en déposséder les archives locales. »[66] La visite de la région où le document a été créé est essentielle à l'étude des documents qui y ont été produits et la centralisation, selon, lui, risque de devenir excessive.[67]

Dans le cas des Sœurs Grises, qui ne semblent pas encore vouloir déposer leurs archives dans des centres publics ou privés, il est important de trouver d'autres solutions qui pourraient s'avérer plus intéressantes pour elles. La publication et le partage d'instruments de recherche entre Montréal et le Manitoba pourraient au moins permettre aux chercheurs des deux provinces de faire des recherches préliminaires chez eux.[68] On réduirait ainsi les déplacements et on allègerait le travail des archivistes qui pourraient partir de recherches déjà faites. Mais pour cela, il faut que l'instrument de recherche soit bon et que des archivistes des deux provinces soient familiarisés à cet instrument et aux fonds d'archives et disponibles pour répondre aux besoins des chercheurs. Il faudrait aussi que la communauté du Manitoba garde un œil sur les documents envoyés à Montréal pour que ceux-ci leur reviennent sans trop de heurts si la communauté des Sœurs Grises venait à disparaître. Il faudrait également que les deux groupes restent en contact constant et collaborent pour mieux anticiper l'avenir et s'y préparer. Un dialogue honnête et ouvert est essentiel si l'on veut réduire la distance qui sépare la communauté de son histoire.

---

[66] Bernard Weilbrenner. « Les Archives et le régionalisme » dans Mason Wade dir. *Regionalism in the Canadian Community 1867-1967*, Toronto, University of Toronto Press, 1969, p. 271.
[67] *Ibid.*, p. 271.
[68] Voir Claude Galarneau. « Le livre au Québec 1760-1860 », *Info-RAR*, vol.16, n°1, (automne 2000), p. 12.

Ainsi, le cas des Sœurs Grises est un reflet de ce qui se passe dans presque tout le monde religieux au pays, aux États-Unis et en Europe. L'avenir des archives de toutes ces communautés est remis en question et c'est la société canadienne en général qui en sera touchée, qu'elle en soit consciente ou non. Il est essentiel que les communautés religieuses et archivistique communiquent et collaborent afin de trouver une solution face au problème de la disparition des communautés religieuses. Les Sœurs Grises du Manitoba oeuvrent à la sauvegarde de leur patrimoine depuis près de 160 ans. Ces efforts doivent se poursuivre, dans un nouveau contexte sûrement, mais espérons que ce soit avec autant d'énergie.

Ainsi s'achève un nouveau chapitre de l'histoire des archives des Sœurs Grises au Manitoba. Cette discussion met en évidence les nombreux problèmes auxquels les archivistes de communautés religieuses doivent faire face aujourd'hui. Mais ces défis leur donnent tout de même certains avantages. La complexité de leurs collections et la nature à la fois privée et publique de leurs archives, donne à l'archiviste une expérience tout à fait unique. Le vocabulaire parfois ésotérique qui fait partie de leur quotidien leur confère une spécialisation et une compréhension d'un univers qui devient de plus en plus exclusif. Ces qualités font de l'archiviste des communautés religieuses une personne hautement qualifiée, surtout de nos jours, alors que les communautés commencent à fermer. Si les institutions publiques sont appelées à gérer les collections des communautés religieuses, l'archiviste qui a les connaissances et l'expérience du milieu pourrait devenir une denrée plutôt en demande. Pour cela, il faut que l'identité de l'archiviste de communautés religieuses se redéfinisse, et que cette nouvelle identité se fasse mieux connaître au sein de la communauté archivistique canadienne. Ainsi, les questions cruciales que doivent se poser les dirigeants des communautés religieuses trouveront peut-être réponse dans un

nouveau dialogue avec la communauté archivistique, qui sera plus sensibilisée aux problèmes auxquels font face ces organismes religieux.

La question des écoles résidentielles, qui coûte très cher aux communautés religieuses impliquées, comme celle des Sœurs Grises, accélère un processus déjà enclenché depuis les années 1960. Avec le vieillissement de plus en plus rapide des communautés religieuses et avec le manque de main-d'œuvre, les ressources des religieux et des religieuses s'amenuisent à un rythme effarant. Si l'on veut préserver les archives de ces institutions, il y a grand besoin de solutions. Les Sœurs Grises, en expatriant les archives de Saint-Boniface à Montréal, décident de garder le contrôle exclusif sur leurs documents. Elles privent ainsi la province qui les a vues naître d'une énorme partie de son histoire. Mais en laissant tout derrière elle, la communauté religieuse se priverait-elle d'une partie de la sienne? La solution réside dans la collaboration entre la congrégation, les autres organismes religieux et les centres d'archives publics. Puisque les documents sont des deux natures, soit privées et publiques, il est logique que la solution se trouve sur les deux plans. Mais une telle collaboration ne peut exister dans le secret. La communication entre les divers **partenaires** est essentielle. Il faut travailler ensemble pour s'assurer que le passé, le présent et l'avenir subsistent.

Conclusion

Les discussions qui ont précédé nous révèlent que la situation des archives des Sœurs Grises est critique. Malheureusement, elles ne sont pas seules dans cette situation. Une partie de plus en plus importante de notre patrimoine documentaire est en danger à mesure que les communautés et même les paroisses ferment leurs portes. Le cas des Sœurs Grises du Manitoba illustre bien les défis auxquels non seulement les archivistes de ces communautés auront à faire face, mais aussi auxquels nous serons tous confrontés d'une façon ou d'une autre. Il est devenu essentiel de sensibiliser la société à ces dangers, car elle risque de souffrir de troubles de mémoire si son histoire continue à disparaître au rythme des couvents.

Une étude comme celle qui vient d'être faite est donc encore plus utile étant donné la situation. Les archives transférées dans de nouveaux centres et administrées par de nouveaux gestionnaires doivent retenir l'histoire de leur vie antérieur au sein de l'organisme qui les ont créées. On pourrait même dire qu'elles ont besoin de conserver la « culture » pour être bien interprétées. Ainsi, en traçant un historique des archives des Sœurs Grises, on arrive à mieux comprendre leur signification, leur importance et le rôle qu'elles ont joué et pourraient encore jouer dans la société. L'historien Henry Petroski, dans une étude sur les bibliothèques, remarque que : « *...for all the attention even the most observant of us pays to useful things, we all but ignore the infrastructure upon which they rest.* »[1] C'est pour ne pas se rendre coupables de cette négligence qu'une telle étude est essentielle.

L'histoire de la communauté religieuse nous permet de mieux identifier les documents créés dans le cadre de ses activités. On peut aussi en retracer la signification. Par exemple, si l'on considère la distance qui sépare la maison-mère de Montréal de la

[1] Henry Petroski. *The Book on the Bookshelf*, New York, Vintage Books, 1999, p. 7.

mission de la Rivière-Rouge, et les systèmes de communication de l'époque qui nous concerne, on peut déterminer l'importance des lettres, expliquer pourquoi il y en a autant ou si peu, et mieux comprendre leur rôle réel. Il en va de même pour les chroniques ou les *Annales* par exemple. En replaçant les archives des Sœurs Grises dans leur contexte historique on peut mieux en déterminer la signification et la valeur. Une étude sociologique de la communauté est aussi importante puisqu'elle nous permet de mieux connaître les femmes qui ont créé ces documents et leur relation avec le monde. Comme le soutien Jean Simard s. r. c., c'est une étude essentielle si l'on veut comprendre la culture dans laquelle les archives sont créées et gérées.[2] Il faut aussi apprendre le langage souvent ésotérique spécifique à la communauté et qui est important pour la compréhension du document et pour la détermination de sa valeur symbolique et spirituelle. Une telle étude est donc essentielle pour l'archiviste qui doit non seulement préserver le document mais aussi sa signification.

Pour ce faire, il ne s'agit pas seulement d'étudier l'histoire de la congrégation, il faut aussi prendre en considération le contexte géographique, social et culturel dans lequel travaille la communauté. Il est aussi important d'étudier les forces qui poussent à la préservation des archives. Comme l'écrit l'archiviste Brien Brothman : « *The reason for this is rooted in the fact that archives do not live in hermetic isolation from the rest of the world, for they do not transcend the social and cultural forces that have shaped our modern, information-hungry, knowledge-based (or is it knowledge-basing) society...* ».[3] La nature « organique » de l'archive, pour citer Carol Couture, la rend dépendante de son milieu et du contexte historique, social, politique, culturel, etc., dans lequel elle a existé,

---

[2] Jean Simard s.r.c. « Le patrimoine immatériel des communautés religieuses », *Les Cahiers des Dix*, n°53, (1999), p. 253-283.
[3] Brien Brothman. « Orders of Value : Probing the Theoretical Terms of Archival Practice », *Archivaria*, n°32, (Été 1991), p. 86.

existe et existera.[4] Il est donc essentiel pour l'archiviste et pour son travail de bien comprendre ce contexte pour le préserver et pour réussir à anticiper les besoins de l'avenir.

C'est pourquoi, dans le cadre de ce travail, il a d'abord fallu examiner l'histoire de la communauté des Sœurs Grises. Cette étude met en évidence les diverses sphères d'activités qui ont mené à la création et à la destruction de documents. On parvient donc ainsi à identifier un des points d'origine des documents, essentiels à leur compréhension. Mais les traditions, le mode de vie, la culture des religieuses et du monde qui les entoure est aussi un des points d'origine des documents et une étude complète de l'histoire de la congrégation et des femmes qui en font partie est donc nécessaire au travail de l'archiviste.[5] Depuis les débuts de la communauté religieuse dans les rues de Montréal, en passant par leur départ missionnaire, leur arrivée à la colonie de la Rivière-Rouge, jusqu'à leur évolution au sein de la collectivité manitobaine, les nombreux documents qui sont parvenus aux Archives des Sœurs Grises du Manitoba ont connu une évolution parallèle à celle de la communauté religieuse et à la société dans laquelle elle évolue. Que cela passe par les changements administratifs de la congrégation, les nouveaux moyens de communication, l'identité et la culture des créateurs et des usagers des documents, ou par la personnalité de l'archiviste, par exemple, l'histoire des créatrices, des gestionnaires, des usagers et des documents sont intimement liés les unes aux autres. Une bonne connaissance de ces histoires permet non seulement à l'archiviste de mieux comprendre le

---

[4] Carol Couture. « Les archives, miroir de la société, mémoire de l'humanité : Une ressource essentielle pour l'éducation au XXIe siècle », *Archives*, vol. 27, n°2, (automne 1995), p. 19.

[5] Tom Nesmith prétend qu'on ne peut identifier qu'un seul point d'origine pour un document ou un groupe de documents. Il écrit : « *...in one way or another, **the** full origins of the record elude us.* » dans Tom Nesmith. « Still Fuzzy, But More Accurate : Some Thoughts on the « Ghosts » of Archival Theory », *Archivaria*, n°47, (printemps 1999), p. 141.

document dont elle a la garde, mais aussi de mieux se préparer contre de nouveaux défis en apprenant du passé et en anticipant pour l'avenir.

Pour ce faire, il faut aussi retracer l'évolution des diverses tendances archivistiques qui ont certainement eu un impact sur les Archives des Sœurs Grises du Manitoba. Les tendances archivistiques canadiennes, canadiennes-françaises et franco-manitobaines ont marqué la pratique archivistique des religieuses qui sont fortement influencées par ces « cultures » archivistiques. En passant du classement thématique à l'apprentissage « sur le tas » des premiers archivistes jusqu'à l'arrivée d'archivistes professionnels et laïques, la formation et les méthodes des archivistes ont évolué. Les méthodes d'évaluation, de classement et de description se transforment ce qui change immanquablement la signification des archives et la sélection des documents. Les lois et les traditions qui gouvernent les archives de l'Église catholique jouent un rôle prédominant dans l'évolution des archives des Sœurs Grises. Ces lois et ces traditions ne découlent pas de l'expérience canadienne, mais datent plutôt de coutumes beaucoup plus anciennes d'origines européennes. Ainsi, la pratique archivistique des communautés religieuses est soumise à des forces qui lui sont uniques. Son expérience l'est donc forcément aussi.

Un examen de l'impact de la collectivité franco-manitobaine sur les Archives des Sœurs Grises met aussi en relief l'impact des archives sur la société. Des portes-paroles franco-manitobains considèrent que leur patrimoine documentaire est essentiel à la « survivance » et à l'épanouissement de la minorité manitobaine. Par exemple, à l'allocation d'une demande de subvention, l'organisme Archives Saint-Boniface affirme que : « Tous ces documents réunis assurent une mémoire collective qui nous rappelle et nous permet d'étudier et de connaître les faits et gestes des hommes du passé qui ont

dessiné les possibilités d'avenir pour l'épanouissement de la francophonie manitobaine. »[6] Les archives religieuses forment un élément unique et essentiel à la préservation de l'identité francophone au Manitoba. Les Archives des Sœurs Grises et la question de l'identité franco-manitobaine sont donc irrémédiablement liées l'une à l'autre. On ne peut imaginer l'histoire de l'une sans l'histoire de l'autre. Une étude contextuelle des archives de la communauté religieuse est alors aussi utile à la compréhension de l'histoire et de l'identité de la société dans laquelle elle a évolué.

L'archiviste doit aussi bien comprendre les coutumes, les traditions et les lois qui ont mené à la création des documents qui constituent les archives. Ainsi, un examen des constitutions et des coutumiers des Sœurs Grises met en lumière les lois qui régissent la création et la « non-création » de documents. Cette étude permet aussi à l'archiviste d'évaluer la signification spirituelle et symbolique d'un document, ce qui en soit, peut être très révélateur des croyances et de la culture de la congrégation. En regardant comment les archives ont été constituées et gérées, on en arrive à mieux connaître les forces qui ont dirigé l'administration des archives. Les archivistes du passé figurent au nombre des créateurs des Archives des Sœurs Grises, tout comme ceux qui ont produit les documents, et ceux qui sont la raison pour laquelle le document a été créé. Il est donc important de comprendre les décisions prises par le passé pour savoir comment les buts et les attentes concernant les archives se sont transformés au cours du temps.

La situation des Archives des Sœurs Grises illustre bien la nécessité d'une telle étude contextuelle. Leur départ pour Montréal risque d'effacer une grosse partie du passé des documents et de leur valeur. Si, comme l'affirme Brien Brothman, c'est la société qui décide si un document a une valeur ou non, une meilleure connaissance de la société est

---

[6] SASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface, Dossier *Subventions – Comité archive*, s. d., PA 025, fonds non traité.

nécessaire pour bien juger la valeur du document.[7] Comme les valeurs d'une société changent avec le temps, la valeur des documents change avec elle. En partant pour le Québec, les documents des Sœurs Grises du Manitoba prennent une nouvelle valeur. Il est important pour la nouvelle archiviste de bien comprendre les valeurs qu'ont eues les documents dans leur communauté d'origine pour en préserver la signification et que les générations futures comprennent pourquoi ceux-ci ont été conservés, le rôle qu'ils ont joué et le rôle qu'ils auront à jouer à l'avenir. Une étude contextuelle permet à l'archiviste et au chercheur d'utiliser un document à son plein potentiel puisque la valeur qu'il a eu par le passé, qu'il a au moment présent et qu'il aura peut-être à l'avenir est conservée par l'archiviste.

La situation des archives de communautés religieuses sert donc d'exemple pour tous les centres d'archives. Aujourd'hui, ce sont les communautés religieuses qui ferment leurs portes. Il est donc plus que jamais nécessaire de s'assurer que les documents et leur passé soient préservés. Une collaboration entre divers secteurs des domaines archivistique, religieux et public s'avère nécessaire pour une telle entreprise. Qui sait quelles archives seront menacées demain ? Il est important d'élaborer des politiques au sein des centres d'archives d'aujourd'hui afin de s'assurer que l'histoire des archives même soit préservée pour les archivistes de l'avenir qui auront peut-être à s'occuper de collections sorties de leur contexte d'origine. La signification symbolique des documents doit être consignée par l'archiviste pour que les chercheurs de l'avenir puissent vraiment voir la valeur du document, celle qu'elle avait par le passé et celle du temps présent. L'archiviste Marie-Anne Chabin affirme que le moment où la décision de préserver ou d'éliminer un document est prise « ...se doit aussi d'être en harmonie avec le moment où les archives ont

[7] Brien Brothman. *Op. cit.*, p. 81.

été créées et le moment où l'historien va les utiliser. »[8] L'archiviste est le traducteur du passé pour les chercheurs de l'avenir. Le contexte est un outil indispensable pour que l'archiviste puisse accomplir ce travail. Un nouveau chapitre s'ouvre pour les Archives des Sœurs Grises du Manitoba. Mais un livre qui n'a que le dernier chapitre ne mérite pas d'être lu. Les Sœurs Grises doivent donc s'assurer de laisser tout le livre aux générations qui vont suivre pour que leur passage puisse laisser une trace là où elles ont posé le pied et où elles ont tant fait.

[8] Marie-Anne Chabin. *Je pense donc j'archive : L'archive dans la société de l'information*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 11.

Annexe
Liste des œuvres des Sœurs Grises du Manitoba

Saint-Boniface, Manitoba	
1844	Éducation, soins de santé, instruction religieuse
1845-1969	Noviciat
1854-1935	Orphelinat de Saint-Boniface
1868-1898	Académie Taché
1871	Hôpital général de Saint-Boniface **1895-1942** Hôpital Saint-Roch **1897** École d'infirmières **1971** Fondation de recherches **1981** Centre de soins psychiatriques McEwen **1987** Centre de recherches
1882-1897	École Normale
1886-1899	Académie Provencher
1889-1905	École résidentielle de Saint-Boniface
1896-1903	Jardin d'enfance de Saint-Boniface
1898	Hospice Taché / Centre hospitalier Taché (1973)
1908-1926	Ferme Youville – agriculture et maison de retraites
1962	Ministères de pastorale pour les vocations
1965-1969, 1985-1988	St. Boniface Diocesan High School*
1972-1975	Soins infirmiers et de santé public
1975-1993	Fondation Youville / Plan de santé Sœur Clermont (1986) – soins gériatriques
1975	Foyer Saint-Boniface / Foyer Valade (1988)
1976-1982	Service Valade Vitae – Pro-vie
1978	Centre Marie-Berthe Dorais – construction de logements variés pour les projets des Sœurs Grises
1978	Sara Riel Inc. – Centre de réhabilitation pour jeunes adultes souffrant de maladies psychiatriques
1978	Institut d'éducation pastorale
1978-1985	Conférence religieuse canadienne – Administration de la région Ouest
1979-1989	Centre Laurent – centre de redistribution de vêtements
1979-1981	Commandite de réfugiés
1982	Associés des Sœurs Grises
1984	Clinique Youville – clinique familiale
1987-1993	Association catholique de la santé du Manitoba – travail administratif
1988	Hôtel Taché – résidence pour patients ou les familles de patients à long terme de l'Hôpital général de Saint-Boniface et le Centre hospitalier Taché

Saint-François-Xavier, Manitoba	
1850-1969	Pensionnat et éducation
Saint-Norbert, Manitoba	
1858-1970	Pensionnat et éducation
Saint-Vital, Manitoba	
1860-1887, 1897-1917	Éducation
1931	Sanatorium de Saint-Boniface
	Hôpital de maladies chroniques de Saint-Boniface (1961)
	Centre Saint-Amant (1974) – résidence et centre d'éducation pour handicapés
Winnipeg, Manitoba	
1867-1871	École St. Charles
1869-1874	Académie Sainte-Marie
1900-1938	Orphelinat Saint-Joseph
1958-1970	Assiniboia High School*
1973-1976	Pastorale auprès des plus démunis et éducation
1981-1985	Soins publics
1987	Pastorale – Centre des sciences de la santé
Fort Totten/St. Michael, Dakota du Nord	
1874-1973	Pensionnat et éducation*
Sainte-Anne-des-Chênes, Manitoba	
1883-1992	Pensionnat et éducation
	Soins de santé
	Pastorale auprès des aînés
Lebret, Saskatchewan	
1884-1975	École résidentielle*
Minneapolis, Minnesota	
1888-1906	École Notre-Dame-de-Lourdes
Saint-Jean-Baptiste, Manitoba	
1893-1895	Éducation
Lestock, Saskatchewan	
1897-1932	École résidentielle*
Kenora, Ontario	
1898-1930	École St. Anthony*
Fort Frances, Ontario	
1906-1974	École résidentielle*
1941-1975	Hôpital La Vérendrye
1975	Réserve Couchiching

Régina, Saskatchewan

1907-1974	Hôpital des Sœurs Grises de Régina
1961-1978	Pastorale auprès des malades

La Broquerie, Manitoba

1912-1983	Éducation

Gravelbourg, Saskatchewan

1927	Hôpital Saint-Joseph
1961	Foyer d'Youville

Chesterfield Inlet, Territoires du Nord-Ouest

1931	Hôpital Sainte-Thérèse*
1954-1969	Éducation et pensionnat*
1968-1979	Centre de soins infirmiers*

Berens River, Manitoba

1937-1975	Soins de santé et éducation

Sainte-Rose-du-Lac, Manitoba

1938	Hôpital générale de Sainte-Rose
	École d'infirmières
	Ministère paroissial auprès des réserves environnantes

Lisieux, Saskatchewan

1958-1968	Éducation*

Sao Paolo, Brésil

1962-1970	Ministère paroissial

Woodridge, Manitoba

1967-1972	Éducation*

Pelly Bay, Territoires du Nord-Ouest

1969-1977	Ministère paroissial
	Soins de santé
	Éducation*

Roseau River, Manitoba

1969-1978	Ministère paroissial

Igloolik, Territoires du Nord-Ouest

1970-1973	Ministère paroissial
	Éducation*

Réserve de Sandy Bay, Manitoba

1972-1974	Éducation*

Laurier, Manitoba

1973-1977, 1988-1991	Éducation*
Norway House, Manitoba	
1974-1978	Éducation*
Saint-Laurent, Manitoba	
1974-1977	Éducation*
Rankin Inlet, Territoires du Nord-Ouest	
1975	Coordonnation du cathéchisme pour le Diocèse de la Baie d'Hudson Ministère paroissial Éducation
Richer, Manitoba	
1976-1979	Éducation*
God's Lake Narrows, Manitoba	
1987	Ministère paroissial
God's Lake River, Manitoba	
1987	Ministère paroissial
Esterhazy, Saskatchewan	
1989	Hôpital St. Anthony
1993	Ministère paroissial[1]

[1] * Œuvres qui n'appartiennent pas aux Sœurs Grises. Les religieuses y ont participé en collaboration avec d'autres organismes.

Bibliographie

Sources primaires

ASGM. Archives des Sœurs Grises du Manitoba.

ASHSB. Fonds Société historique de Saint-Boniface. Séries Administration et Archives.

ASHSB. Fonds Société historique métisse.

ASHSB. Fonds Archives Saint-Boniface.

ASHSB. Fonds Association Saint-Jean-Baptiste du Manitoba.

ASHSB. Fonds Lionel Dorge

ASHSB. Collection générale de la Société historique de Saint-Boniface

Textes non publiés

ASSOCIATION FOR MANITOBA ARCHIVES. *Annual Report 2002-2003*, Winnipeg, 25 septembre 2003.

BOILY, Carole et Sœur Dolores LUSSIER. *Extraits des chroniques de la Maison provinciale concernant les Archives*, rapport non publié, Archives des Sœurs Grises, 2000.

LEBRUN, Anne Stéphanie. *L'homme de l'avenir est celui qui a la mémoire la plus longue... Splendeurs et misères d'une histoire populaire*. Conférence présentée à la Conférence annuelle de la Société d'histoire du Canada, juin 2002.

LESAGE, Gilles. *Resilience in fragilité : Métis and Franco-Manitoban Archives*. Texte présenté lors de la Conférence annuelle de l'Association des archivistes du Canada à Saint-Boniface, le 9 avril 2001.

OUELLETTE, Fernand. *Les Archives dans la province de Québec : Situation et perspectives*. Résumé d'un mémoire sur le problème des archives dans la province de Québec, 1956.

WALDRON, Florence Mae. *Québécois Migrants and the French Canadian « Nation » : Redefining Manhood through Americanization »*, présenté à la Conférence annuelle de la Société d'histoire du Canada à Ottawa les 27-29 mai 2002.

WHITE, Linda. *Archives des Sœurs Grises : Conservation Assessment*, rapport non publié, Archives des Sœurs Grises, 1998.

Notes de conférences

ASHDOWNE, David, Sheree BONAPARTE, Diane HAGLUND et Teresa THOMPSON. *Sins of the Father : A Panel on Litigation and the Archival Record of Residential Schools*. Présenté lors de la Conférence annuelle de l'Association canadienne des archivistes, Saint-Boniface, 8 juin 2001.

BOILY, Carole et Lise BRÉMAULT. *Mille et un souvenirs de vie religieuse chez les Sœurs Grises du Manitoba* présentée au Musée de Saint-Boniface le 29 novembre 2001.

GOURLIE, Michael et Tim HUTCHINSON. *Generation X Enters the Archives : Thoughts on the Archival Odyssey from Recent Entrants to the Archival Profession*. Causerie présentée lors de la Conférence annuelle de l'Association canadienne des archivistes, Saint-Boniface, 7 juin 2001.

ROBERTO, Claude, Michel BARRIAULT et Gilles LESAGE. *Odyssée fragile : Archives and the Preservation of Francophone Culture Outside of Québec*. Causerie présentée lors de la Conférence annuelle de l'Association canadienne des archivistes, Saint-Boniface, 9 juin 2001.

Sources secondaires

- « Vie apostolique de la religieuse », *Les Cloches de Saint-Boniface*, vol. 66, n° 6, (juin-juillet 1967), p. 292-295.

- « Exhortation apostolique de Sa Sainteté le Pape Paul VI à l'occasion du dix-neuvième Centenaire du martyre des saints Apôtres Pierre et Paul », *Les Cloches de Saint-Boniface*, vol. 66, n° 6, p. 312-313. Lettre en date du 22 février 1967 portant sur un discours livré en 1966

- *Annales des Sœurs de la Charité (Sœurs Grises) de l'Hôpital Général de Montréal destinées aux Maisons de l'Institut*. Montréal.

ARCHIVES ASSOCIATION OF BRITISH COLUMBIA. *A Manual for Small Archives*, Vancouver, Small Archives Committee, 1988.

ASSEMBLY OF QUÉBEC BISHOPS. *Parish Archives and Records : A Guide to their Management and Enhancement*, Québec, 1999.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC. *30 ans d'action : des pionniers aux nouvelles technologies*, Québec, Éric Tremblay, 2001.

BARNABÉ, Carole. *Le service des archives du Collège universitaire de Saint-Boniface : son établissement et son avenir*, 2002, Thèse de maîtrise en histoire, Université du Manitoba.

BEAUDIN, François. *Archivistique québécoise*, Montréal, Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, 1975.

BELL, Chauncey. *Re-membering the Future Organizational Change : What is it, and what does it mean for records professionals ?*, Keynote adress to the Annual Meeting of the National Association of Government Archivists and Records Administrators (en ligne) Sacramento, Californie, juillet 1997, (consulté le 5-7-2002). Sur Internet : <URL :http://www.rbarry.com/nagara1.html>.

BEARMAN, David. « Record-Keeping Systems », *Archivaria*, n °36, (automne 1993).

BEYEA, Marion. « Archives and Religious Records », *Archivaria*, n° 4, (été 1977), p. 208-213.

BIBBY, Reginald W. *La religion à la carte : pauvreté et potentiel de la religion au Canada*, Montréal, Éditions Fides, 1988.

BOILY, Carole. « Aux Archives des Sœurs Grises », *Bulletin de la Société historique de Saint-Boniface*, n°1, (automne 1989), p. 8-9.

BOILY, Carole. « Aperçu de la collection de photographies des Sœurs Grises », *Bulletin de la Société historique de Saint-Boniface*, n°3, (printemps 1990), p. 17.

BOILY, Carole. « Les Soeurs Grises et les Oblats : 154 ans de collaboration. », *Études oblates de l'Ouest 5*, Saint-Boniface, Presses universitaires de Saint-Boniface, 2000, p. 91-110.

BOUCHARD, Carmen, Manon GENDRON et Yves DUCASSE. « Les archives médicales et administratives dans les établissements de santé du Québec : Deux services parallèles ? », *Archives*, vol. 24, n° 1-2, (été-automne 1992), p. 263-272.

BOUCHER, Ghislaine. *Le premier visage de l'Église du Canada : Profil d'une Église naissante, la Nouvelle-France 1608-1688*, Montréal, Éditions du Bellarmin, 1986.

BOYD, Diane. *The Rise and Development of Female Catholic Education in the Nineteenth Century Red River Region : The Case of Catherine Mulaire*, 1999, Thèse de maîtrise en histoire, Université du Manitoba.

BRADBURY, Bettina. « Elderly Inmates and Caregiving Sisters : Catholic Institutions for the Elderly in Nineteenth-Century Montreal » dans IACOVETTA,

Franca et Wendy MITCHINSON. *On the Case : Explorations in Social History*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 129-155.

BRADLEY, Jon G. « The Teaching of History in Quebec », *Bulletin de la Société historique du Canada*, vol. 28, n° 1, 2002, p. 2.

BROSNABAN, Maureen. *Manitoba's Grey Nuns : The Future Challenges*, Saint-Boniface, Dépliant créé pour le Chapitre général, s. d. (vers 1986).

BROTHMAN, Brien. « Orders of Value : Probing the Theoretical Terms of Archival Practice », *Archivaria*, n°32, (été 1991), p. 78-100.

BRULOTTE, Jean-François. « Garder la mémoire ici », *La Liberté*, 5 au 11 juin 2003, p. 10.

BURANT, Jim. « Ephemera, Archives, and Another View of History », *Archivaria*, n° 40, (automne 1995), p. 189-198.

CARR, Ian et Robert E. BEAMISH. *Manitoba Medicine : A Brief History*. Winnipeg, The University of Manitoba Press, 1999.

CAYA, Marcel. *Canadian Archives in 1992*, Ottawa, Canadian Council of Archives, 1992.

CHABIN, Marie-Anne. *Je pense donc j'archive : L'archive dans la société de l'information*, Paris, L'Harmattan, 1999.

CHADWICK, Owen. *Catholicism and History : The Opening of the Vatican Archives*, London, Cambridge University Press, 1978.

CHOQUETTE, Robert. « Les archives religieuses : un patrimoine indispensable pour la recherche et le développement de l'histoire », *Regroupement des archivistes religieux – Actes du Congrès 1998. Info-RAR*, vol. 14, n°3, 1999, p. 1-14.

COLLABORATION. *De Archivis et Bibliothecis missionibus atque scientiae missionum inservientibus*, Rome, Pontificia Universita Urbaninana de Propaganda Fide, 1968.

COMEAULT, Gilbert. *Le défi archivistique : redéfinir les priorités en fonction des années 80*. Communication présentée à Parcs Canada, Région des Prairies (Winnipeg) dans le cadre d'un colloque sur le projet Riel, 19 septembre 1980.

COOK, Michael. *Archives Administration : A Manual for Intermediate and Smaller Organizations and for Local Government*, London, Dawson, 1977.

COOK, Terry. « The Impact of David Bearman on Archival Thinking : An Essay of Personal Reflection and Critique », *Archives and Museum Informatics*, n°11, 1997.

COOK, Terry. « Archival Science and Postmodernism : New Formulations for Old Concepts », *Archival Science : International Journal on Recorded Information*, vol. 1, n° 1, 2001, p. 3-24.

COMMISSION PONTIFICALE POUR LES BIENS CULTURELS DE L'ÉGLISE. « Lettre circulaire » Cité du Vatican, le 2 février 1997, *La documentation catholique*, 79e année, T.XCIV, n°3, (6 juillet 1997), p. 618.

COMMISSION PONTIFICALE POUR LES BIENS CULTURELS DE L'ÉGLISE. *Lettre circulaire : Nécessité et urgence de l'inventoriage et du catalogage des biens culturels de l'Église*, Cité du Vatican, 8 décembre 1999.

COMMISSION PONTIFICALE POUR LES BIENS CULTURELS DE L'ÉGLISE. *Lettre circulaire de Mgr Francesco Marchisano, président de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église*, Cité du Vatican, 15 juillet 2000.

COURNOYER, Jean. *La mémoire du Québec : de 1534 à nos jours*, Montréal, Stanké, 2001.

COUTURE, Carol et Jean-Yves ROUSSEAU. *Les archives au XXe siècle : Une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1982.

COUTURE, Carol. « Les archives, miroir de la société, mémoire de l'humanité : Une ressource essentielle pour l'éducation au XXe siècle », *Archives*, vol. 27, n°2, (automne 1995).

COUTURE, Carol et collaborateurs. *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999.

COUTURE, Carol. « Un bilan de l'évolution de l'archivistique québécoise », *Archives*, vol. 32, n°1, (2000-2001), p. 37-48.

COX, Richard. *Managing Institutional Archives : Foundational Principles and Practices*, New York, Greenwood, 1992.

CRAIG, Barbara. « Hospital Records and Record-Keeping c : 1850-c :1950. Part I : The Development of Record-Keeping in Hospitals », *Archivaria*, n°30, (été 1990), p. 21-38.

CRAIG, Barbara. « A Look at a Bigger Picture : The Demographic Profile of Archivists in Canada based on a National Survery », *Archivaria*, n°49, (été 2000), p. 20-52.

CRÊTE, Mylène. « Le déménagement est retardé », *La Liberté*, 28 août au 3 septembre 2003, p. 18.

CRÊTE, Mylène. « Risquer l'oubli », *La Liberté*, 28 août au 3 septembre 2003, p.19.

CUMMING, Judi. « Beyond Intrinsic Value Towards the Development of Acquisition Strategies in the Private Sector : The Experience of the Manuscript Division, National Archives of Canada », *Archivaria*, n°38, (automne 1994).

CUNNINGHAM, Adrian. « The Archival Management of Personal Records in Electronic Form : Some Suggestions. », *Archives and Manuscripts*, vol. 22, n°1, (mai 1994).

CUNNINGHAM, Adrian. « Beyond the Pale ? The 'flinty' relationships between archivists who collect the private records of individuals and the rest of the archival profession », *Archives and Manuscripts*, vol. 24, n°1, (mai 1996), p. 20-26.

D'ESCHAMBAULT, Antoine (Mgr). « Société historique de Saint-Boniface », *Les Cloches de Saint-Boniface*, XL, (avril 1941), p. 101-104.

DANYLEWYCZ, Marta. *Taking the Veil : An Alternative to Marriage, Motherhood and Spinsterhood in Québec, 1840-1920*, Toronto, McClelland and Stewart, 1987.

DARSIGNY, Maryse et coll. *Ces femmes qui ont bâti Montréal*. Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1994.

DAUPHINAIS, Luc. *Histoire de Saint-Boniface : À l'ombre des cathédrales*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1991.

DELSALLE, Paul. *Une histoire de l'archivistique*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998.

DENAULT, Bernard et Benoît LÉVESQUE. *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975.

DENAULT, Jocelyne. *Dans l'ombre des projecteurs : Les Québécoises et le cinéma*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996.

DENAULT, Jocelyne. « Archives filmiques et vidéographiques des religieuses du Québec », *Bulletin de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, vol. 11, n°2, (juin 2001), p. 2-3.

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. *Les instruments de recherche dans les archives*, Paris, La documentation française, 1999.

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. *Les archives électroniques : Manuel pratique*, Paris, La documentation française, 2002.

DROUIN, Clémentine. *Love Spans the Centuries volume II 1821-1853*, Montréal, Meridian Press, c1933, 1988.

DUBÉ, Pascal. « Une partie de notre histoire », *La Liberté*, le 1 au 7 mai 2003, p. 4.

DUCHARME, Daniel. « L'identification de critères d'évaluation pour les archives informatiques : Enquête auprès d'archivistes québécois », *Archives*, vol. 32, n°2, (2000-2001), p. 17-32.

DUCHESNE, Lorraine, Danielle JUTEAU et Nicole LAURIN. « La longévité des religieuses au Québec, de 1901 à 1971 », *Sociologie et sociétés*, XIX, n°1, (avril 1987), p. 145-152.

DUMONT, Micheline. *Découvrir la mémoire des femmes*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 2001.

DURANTI, Luciana. « Diplomatics : New Uses for an Old Science », *Archivaria*, n°28, (été 1989).

FAUTEUX, Albina. *Love Spans the Centuries : 1642-1821*, vol. 1, Montréal, Meridian Press, c1915, 1987.

FITZGERALD, John et Kathleen MACKENZIE. « Talk on the Preservation of Church Archives in Canada, Halifax NS », *Bulletin of the Canadian Catholic Historical Association*. XVII, n°1, (printemps 2003), p. 7.

FRANÇOIS, José et Michel VERRETTE. « L'histoire de la médecine dans la colonie de la Rivière-Rouge », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 7, n°1, 1995, p. 45-70

FROST, Eldon. « Acquiring Private Records in a Shrinking Archival Universe », *L'Archiviste*, n°112, 1996.

GALARNEAU, Claude. « Le livre au Québec 1760-1860 », *Info-RAR*, vol. 16, n°1, (automne 2000), p. 11-12.

GAGNON-ARGUIN, Louise. « L'Association des archivistes du Québec : Vingt cinq ans d'histoire », *Archives*, vol. 24, n°1-2, (été-automne 1992], p. 9-46.

GAGNON-ARGUIN, Louise et Jacques GRIMARD dir. *La gestion d'un centre d'archives*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003.

GARON, Louis. « Les documents non textuels et fonds d'archives : Une revue des pratiques internationales et nationales pour le traitement des documents non textuels », *Archives*, vol. 22, n°3, (hiver 1991), p. 29 à 39.

GARON, Louis. « L'archivistique au-delà des différences linguistiques et culturelles : Encourager la coopération », *Archives*, vol. 24, n°4, (printemps 1993), p. 25-43.

GARON, Robert. « Le principe de provenance », *Archives*, vol. 69, n°2, (juillet-décembre 1969), p. 12-19.

GAUMOND, André (Mgr) « Les archives religieuses : un patrimoine ecclésial au service de la pastorale et de la nouvelle évangélisation », *Regroupement des archivistes religieux – Actes du Congrès 1998 Info-RAR*, vol. 14, n°3, 1999, p. 1-18.

GEARY, James W. « Catholic Archives in a Public Institution : A Case Study of the Arrangement Between Kent State University and the Diocese of Youngstown, Ohio », *American Archivist*, vol. 46, n°2, (printemps 1983), p. 175-182.

GIMENEZ, Laurent. « Le chemin de croix des historiens », *La Liberté*, 1 au 7 décembre 1989, p. 15.

GOURLIE, Michael. Book review of « The ANLA Resource Binder for Small Archives », *Archivaria*, n°49, (été 2000), p. 220-222.

GRACY II, David B. « Archivists, You Are What People Think You Keep », *The American Archivist*, vol. 52, (hiver 1989), p. 72-78.

GUICHON, May (soeur). *Développement des oeuvres des Soeurs Grises du Manitoba depuis leur fondation à Saint-Boniface 1844-1944*, Saint-Boniface, 1944

HAMELIN, Jean et Nicole GAGNON. *Histoire du catholicisme québécois*, tome 1, Montréal, Éditions du Boréal Express,1984.

HAMELIN, Jean. *Histoire du catholicisme québécois : Le XXe siècle tome 2 De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal Express, 1984.

HEALY, W. J. *Women of Red River*, Winnipeg, Women's Canadian Club and Peguis Publishers, 1923.

HÉBERT, Monique. *Les Grandes gardiennes de la langue et de la foi : Une histoire des Franco-Manitobaines de 1916 à 1947*, 1994, Thèse de doctorat en histoire, Université du Manitoba.

HÉON, Gilles. « Bref historique des Archives nationales du Québec », *Archives*, vol. 70, n°2, (juillet-décembre 1970), p. 15-31.

HÉON, Gilles. « Les Archives nationales du Québec : la mémoire de la nation », *Archives*, vol. 27, n°2, (automne 1995), p. 3 à 15.

HUEL, Raymond. « *Gestae Dei Per Francos* : The French Canadian Experience in Western Canada » dans SMILLIE, Benjamin G. dir. *Visions of the New Jerusalem : Religion and Settlement on the Prairies*, Edmonton, NeWest Publishers Ltd., 1983.

HURLEY, Chris. « Ambient Functions – Abandoned Children to Zoos », *Archivaria*, n°40, (automne 1995), p. 21-39.

HURTUBISE, Pierre, Luca CODIGNOLA et Fernand HARVEY. *L'Amérique du Nord française dans les archives religieuses de Rome 1600-1922*, Montréal, Éditions de l'IQRC, 1999.

JEAN , Marguerite. *Évolution des communautés religieuses de femmes au Canada de 1639 à nos jours*, Montréal, Éditions Fides, 1977.

JUTEAU, Danielle et Nicole LAURIN. « L'évolution des formes de l'appropriation des femmes : des religieuses aux 'mères porteuses' », *La Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, Vol. 25, n°2, (mai 1988).

JUTRAS, Claude. « Les archives des Filles de Jésus », *Archives*, vol. 24, n°4, (printemps 1993), p. 55-62.

KAPLAN, Elizabeth. « We Are What We Collect, We Collect What We Are : Archives and the Construction of Identity », *American Archivist*, n°65, (printemps/été 2000).

KETELAAR, Éric. « Archivalisation and Archiving », *Archives and Manuscripts*, vol. 27, n°1, (mai 1999).

KINNEAR, Mary. *A Female Economy : Women's Work in a Prairie Province 1870-1970*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998.

LAHAISE, Robert et Noël VALLERAND. *La Nouvelle-France 1524-1760*, Outremont, Lanctôt Éditeur, 1999 (2e édition).

LAMBERT, James. « Public Archives and Religious Records : Marriage Proposals », *Archivaria*, vol.1, n°1, (hiver 1975-19760, p. 48-66.

LAMOTHE, Madeleine, et coll. « Le patrimoine archivistique religieux : Une source indispensable pour comprendre l'histoire du Québec », *Archives*, vol. 24, n°1-2, (été-automne 1992), p. 147-173.

LAURIN, Nicole, Danielle JUTEAU et Lorraine DUCHESNE. *À la recherche d'un monde oublié : Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, Montréal, Le Jour Éditeur, 1991.

LAVERDURE, Paul. *Centre de recherche en histoire religieuse du Canada*,1994, p. 65.

LEMONICK, Michael et Alice PARK. « The Nun Study : How One Scientist and 678 Sisters are Helping to Unlock the Secrets of Alzheimer's », *Time*, New York, vol. 157, n°19, (14 mai 2001), p. 54-62.

LOWE, Graham. « The Enormous File : The Evolution of the Modern Office in Early Twentieth Century Canada. », *Archivaria*, vol. 19, (hiver 1984-1985).

MAISON PROVINCIALE DES SŒURS GRISES. *Pour le Christ et pour les pauvres : Esquisse de vie religieuse dédiée aux jeunes filles*, Saint-Boniface, 1944.

MANITOBA COUNCIL OF ARCHIVES. *The Past is Present : A needs assessment and planning study for archives in Manitoba*, Winnipeg, MCA, 1988.

MARCOUX, Yves. « Les formats de documents électroniques en archivistique : La solution passe-t-elle obligatoirement par les formats normalisés de documents structurés ? », *Archives*, vol. 26, n°1-2, (été-automne 1994).

MARTIN, Paul-Aimé dir. *Vatican II : les seize documents conciliaires*, Montréal, Fides, 1967.

MCAVOY, Thomas T. c.s.c. « Catholic Archives and Manuscripts Collections », *The American Archivist*, vol. 24, n°4, (octobre 1961), p. 409-414.

MCNAMARA, Jo Ann Kay. *Sisters in Arms : Catholic Nuns through Two Millenia*, Cambridge, Harvard University Press, 1996.

MICHAUD, Stéphane. « Zones grises », *La Liberté*, 27 novembre au 3 décembre 2003, p. 3.

MILLAR, Laura. « The Death of the Fonds and the Resurrection of Provenance : Archival Context in Space and Time », *Archivaria*, n°53, (printemps 2002), p. 1-15.

MILLET, J. R. *Shingwauk's Vision : A History of Native Residential Schools*, Toronto, University of Toronto Press, 1996.

MITCHELL, Estelle. *Love Spans the Centuries volume IV 1877-1910*, Montréal, Meridian Press, c1981, 1991.

MORCOS, Gamila. *Dictionnaire des artistes et des auteurs francophones de l'Ouest canadien*, Montréal, Presses de l'Université Laval, 1998.

NEAL, Marie Augusta. *From Nuns to Sisters : An Expanding Vocation*, Mystic, Twenty-Third Publications, 1990

NELSON, Sioban. *Say Little, Do Much : Nurses, Nuns, and Hospitals in the Nineteenth Century*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2001.

NESMITH, Tom. « Still Fuzzy, But More Accurate : Some Thoughts on the 'Ghosts' of Archival Theory », *Archivaria*, n°47, (printemps1999), p. 136-150.

NESMITH, Tom. « Seeing Archives : Postmodernism and the Changing Intellectual Place of Archives », *The American Archivist*, vol. 65, (printemps/été 2002), p. 24-41.

NOEL, Jan. « Caste and Clientage in an Eighteenth-Century Quebec Convent », *Canadian Historical Review*, vol. 82, n°3, (septembre 2001), p. 465-490.

O'TOOLE, James. « The Symbolic Significance of Archives », *The American Archivist*, vol. 56, (printemps 1983), p. 234-255.

OWENS, Brian M. et Claude ROBERTO. *Guide pour les archives des Oblats de Marie-Immaculée, Province d'Alberta-Saskatchewan*, Edmonton, Missionnaires Oblats, Province Grandin, 1989.

PAINCHAUD, Robert. « Situation de la recherche sur les communautés franco-canadiennes de l'Ouest », *Actes du colloque sur les archives et recherches régionales au Canada français*, Ottawa, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences et Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, 1977, p. 113-121.

PEERS, Laura. « Les femmes dans la colonie de la Rivière-Rouge (1812-1870) », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 10, n°1, 1998, p. 7-31.

PERRON, Marie-Louise. « Près des yeux, près du coeur : Le rôle des archives dans la formation de l'identité culturelle », *Les discours de l'altérité : Les Actes du 12e colloque du CEFCO*, Régina, 23-24 octobre 1992.

PETROSKI, Henry. *The Book on the Bookshelf*, New York,Vintage Books, 1999.

PHILIBERT, Dominique. « Archives en exil... », *La Liberté*, 1 au 7 mai 2003, p. 7.

PICOT, Charles. *Les Archives ecclésiastiques à l'ère électronique*, Ottawa, Faculté de droit canonique à l'Université Saint-Paul, 1995.

PRIMEAU, Léonide. *Le Centenaire des Soeurs Grises*, Montréal, L'Oeuvre des tracts, 1944.

PRIMEAU, Léonide. « S. Exc. Mgr Émile Yelle p.s.s. », *Les Cloches de Saint-Boniface*, XLVII, n°1, (janvier 1948), p. 5-10.

RAMSAY, D. S. (Reverend). *Life of the Venerable M. M. Dufrost de Lajemmerais, Madame d'Youville*, Montréal, Grey Nunnery, 1895.

REGROUPEMENT DES ARCHIVISTES RELIGIEUX DU QUÉBEC. *1978-1998 Les archives ?... une lumière claire sur l'histoire des sociétés et des peuples. Info-RAR*, numéro spécial du congrès, 1998.

REGROUPEMENT DES ARCHIVISTES RELIGIEUX DU QUÉBEC. *Actes du Congrès 1998 – Info-RAR*, vol. 14, n°3, 1999.

ROBERTS-MOORE, Judith. « Establishing Recognition of Past Injustices : Uses of Archival Records in Documenting the Experience of Japanese Canadians During the Second World War », *Archivaria*, n°53, (printemps 2002), p. 64-75.

ROWAT, Theresa. « The Record Repository as a Cultural Form of Expression », *Archivaria*, n°36, (automne 1993).

RUDIN, Ronald. *Making History in Twentieth-Century Quebec*, Toronto, University of Toronto Press, 1997.

SAINT-PIERRE, Diane. « Les archives de paroisse : création, conservation et mise en valeur », *Archives*, vol. 22, n°1, (été 1990), p. 57-78.

SIMARD, Jean s. r. c. « Le patrimoine immatériel des communautés religieuses », *Les Cahiers des Dix*, n°53, 1999, p. 253-283.

SMYTH, Elizabeth. « 'Writing Teaches Us Our Mysteries' : Women Religious Recording and Writing History » dans BOUTILIER, Beverly et Alison PRENTICE dir. *Creating Historical Memory : English Canadian Women and the Work of History*, Vancouver, UBC Press, 1997

SMYTH, Elizabeth. « Professionalism Among the Professed : The Case of Roman Catholic Women Religious » dans SMYTH , Elizabeth et coll. *Challenging Professions : Historical and Contemporary Perspectives on Women's Professional Work*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE. *Actes du colloque sur la situation des archives au Manitoba français*, Saint-Boniface, Société historique de Saint-Boniface, 1981.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE ET LIGUE FÉMININE DU MANITOBA. *Femmes de chez nous*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1985.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE DROIT CANONIQUE ET DE LÉGISLATIONS RELIGIEUSES COMPARÉES. *Code de droit canonique*, Ottawa, Conférence des évêques catholiques du Canada, 1984.

STEWART, Bob. « Nurturing the Spirit : Reflections on the Role of a Church Archivist », *Archivaria*, n°30, (été 1990), p. 110-113.

SUELFLOW, August R. « The Struggle of Church Archives for Respectability », *The American Archivist*, vol. 24, n°4, (octobre 1961), p. 403-408.

SUELFLOW, August R. *Religious Archives : An Introduction*, Chicago, Society of American Archivists, 1980.

SWEENEY, Shelley. « An Act of Faith : Access to Religious Records in English-speaking Canada », *Archivaria*, n°30, (été 1990), p. 42-54.

SWIFT, Michael. « Management Techniques and Technical Resources in the Archives of the 1980s », *Archivaria*, n°20, (été 1985), p. 94-104.

THOMPSON, Terry. *Anglican Church of Canada : General Synod Archives*, Toronto, s.l.n.d.

THOMPSON, Teresa. « Ecumenical Records and Documentation Strategy : Applying Total Archives », *Archivaria*, n°30, (été 1990), p. 104-109.

TURGEON, Christine. « Les archives des Ursulines de Québec : de l'inaccessible à l'accessible », *Archives*, vol. 23, n°4, (printemps 1992), p. 3-16.

TURNER, Jane. « Working Cooperatively for a Sustainable Future : Total Archives in Nanaimo », *Archivaria*, n°39, (printemps 1995).

VENNE, Michel. « L'entrevue : Reprendre conscience », *Le Devoir*, 31 décembre 2001.

VOISINE, Nive. *Histoire de l'Église catholique au Québec (1608-1970)*, Montréal, Éditions Fides, 1971.

WEILBRENNER, Bernard. « Les Archives et le régionalisme » dans WADE, Mason dir. *Regionalism in the Canadian Community 1867-1967*, Toronto, University of Toronto Press, 1969, p. 264-272.

WEILBRENNER, Bernard. « Les Archives provinciales du Québec et leurs relations avec les Archives fédérales, 1867-1920 deuxième partie », *Archives*, vol.16, n°2, (septembre 1984), p. 3-26.

YAKEL, Elizabeth. *Starting an Archives*, Lanham, Society of American Archivists, 1994.

YAKEL, Elizabeth. « Thinking Outside the Boxes : Archival Reference Services at the Turn of the Century », *Archivaria*, n°49, (printemps 2000), p. 140-160.

YAKEL, Elizabeth. « Reading, Reporting, and Remembering : A Case Study of the Maryknoll Sisters Diaries » dans I-Chora. *Conference Programme and Participant's Papers of The First International Conference on the History of Records and Archives*, 2 au 4 octobre 2003, p. 142-150.